301 1955 1

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXVI

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Mario ROQUES, Le Graal de Chrétien et la demoiselle au Graal..... 1
Jean RYCHNER, Sur la *Chanson de Guillaume*..... 28
Marcel LECOURT, Une source d'Antoine de la Sale : Simon de Hesdin (*à suivre*)..... 39

MÉLANGES

Leo SPITZER, *Étendart*..... 84
Clovis BRUNEL, Encore un fragment de manuscrit du *Breviari d'amor*. 89
Yves LEFÈVRE, Sur *Aucassin et Nicolette*, IV, 8..... 93
Jacques MONFRIN, Anc. fr. *a mouche mue*..... 94

CORRECTIONS

Aucassin et Nicolette, éd. Mario ROQUES (*CFMA*, 43), 1925, 1929, 1936..... 99

DISCUSSIONS

Leo SPITZER, I. *Roors* (*Saint Léger*, v. 203)..... 103
— II. Le sémantisme de l'a. esp. *redor* ' derrière ' < ' autour '..... 109

COMPTES RENDUS

K. ROGGER, Étude descriptive de la chantefable *Aucassin et Nicolette* (M. R.)..... 113
Le Jargon de maistre François Villon, interprété par Armand Ziwès en collab. avec Anne Le BERCY (M. R.)..... 119
PÉRIODIQUES..... 122
CHRONIQUE..... 136
ERRATUM..... 144

Les prochains fascicules contiendront :

M. COHEN, *Zebra*, *Zecora*, etc.
L. FOULET, Études de syntaxe française (*suite*).
A. LÅNGFORS, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
Marcel LECOURT, Une source d'Antoine de la Sale : Simon de Hesdin (*suite*).
M. LIEBERMAN, Chronologie Gersonienne (*suite*).

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

84e ANNÉE — 1955

Tome LXXVI

R

PARIS

—

2, RUE DE POISSY, Ve

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LE GRAAL DE CHRÉTIEN
ET
LA DEMOISELLE AU GRAAL

I
Le Graal.

Le mot *graal* nous est attesté pour la première fois dans un texte français, non par le *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes, mais par un des deux manuscrits du *Roman d'Alexandre* qui nous ont conservé la version, sans doute poitevine, de ce poème.

Dans cette version, la plus ancienne après celle d'Albéric de Pisançon dont nous n'avons qu'un fragment, un pèlerin a été l'hôte du sénéchal d'un haut seigneur; il a partagé son repas, et le lendemain il dit au sénéchal :

Ersoir mangai o toi a ton *graal* (v. 618).

C'est du moins la leçon du manuscrit de Venise qui, sans être le meilleur, paraît plus exactement fidèle à son modèle, tandis que l'autre manuscrit, celui de l'Arsenal (v. 611), a modifié la rédaction, en gardant la rime en *-al*, mais avec un autre mot que *graal*. Paul Meyer, qui a édité ces deux copies [1], a expliqué que le copiste du ms. de l'Arsenal avait modifié la bonne leçon *graal*, parce « qu'il n'entendait pas » ce mot. Ce n'est pas peut-être que le mot fût inusité, car il occupe, dès le moyen âge, en France, une aire assez étendue pour ne pas être resté facilement ignoré [2]. Mais il aurait pu se faire que

1. *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge*, par Paul Meyer; Paris, 1886, 2 vol. Voir pour le vers cité, p. 52 et 253 et la note au v. 618 (p. 263).

2. Voir, dans les *Mélanges* offerts à William A. Nitze, le mémoire que j'ai consacré au *mot graal dans les dialectes d'oïl*. (*Romance Philology*, 1955.)

le mot ne fût pas d'usage commun dans le sens où le présentait le *Roman d'Alexandre*.

Quel était donc ce sens ? On penserait légitimement que *graal* peut signifier ici « écuelle », et que le sénéchal et son hôte ont mangé, comme il était d'usage, tous deux à la même écuelle, vieille coutume bien attestée [1], et qui subsistait encore au siècle dernier pour les soldats camarades de gamelle. Ne serait-il pas cependant possible que le *graal* ne fût pas ici une écuelle, mais un plat, auquel divers convives, et non plus deux seulement, peuvent mettre la main en même temps ? C'est le geste de Judas à la Cène, et c'est encore, sans doute, en beaucoup de points, la coutume des repas, même cérémonieux, d'Orient.

Chez Chrétien [2], ce *graal*, si peu défini qu'il soit, apparaît du moins comme un élément d'un service de bouche, que Perceval voit passer devant lui pendant son repas avec son hôte, et qu'on fait repasser à chaque mets pour servir dans une autre pièce un convive mystérieux ; c'est donc un récipient à présenter ou à mettre sur table. Nous ne sommes pas pour autant renseignés sur la nature et l'aspect de ce récipient, si ce n'est que, dès le début du service, nous avons appris que c'est une magnifique pièce d'orfèvrerie [3].

---

1. Chrétien nous en apporte lui-même le témoignage au v. 1565 de son *Conte du Graal* où l'on voit le prud'homme Gornemant de Goort recevant Perceval :

Et li prodon les lui assist
Le vaslet et mangier le fist
Avuec lui an une escuële,

mais justement Chrétien n'emploie pas ici *graal*. — *Ecuelle* au moyen âge ne désignait pas d'ailleurs nécessairement un ustensile rustique de poterie grossière ou de bois. Ce pouvait être un récipient de métal même précieux.

2. *Conte du Graal*, 3220, 3240, 3290, 3299, 3300, etc.

3. *Ibid.*, v. 3232-39. Plus tard nous apprendrons par l'ermite, oncle de Perceval, que dans le « Graal » il y a une hostie, qui suffit à soutenir la vie de ce mystérieux convive, père du seigneur dont Perceval est l'hôte :

D'une sole oiste li sainz hon, 6422
Que l'an an cest graal li porte
Sa vie sostient et conforte ;

D'une autre parole de l'ermite :

Chrétien ne nous en dit pas davantage, mais un texte assez voisin de lui par la date, le sujet et le ton, peut nous renseigner sur ce que des auditeurs du XII^e siècle devaient déduire de son récit. A. Hilka a rappelé, il y a plus de vingt ans [1], que dans la *Continuation de Perceval* (la première) un personnage voit,

> ... sus *graaus* d'argent ester
> Plus de cent testes de sanglier [2].

Il s'agit nécessairement ici de plats à dresser des pièces de venaison pour les présenter sur table; ce qui correspond assez bien à la définition que, peu de temps après, Hélinand de Froidmont donnera du *gradalis*, plat de valeur pour présenter sur la table des riches des mets disposés avec art [3]. Viollet-le-

---

> Mes ne cuidiez pas que il et 6420
> Luz ne lamproies ne saumon,

On a conclu que le « graal » était assez grand pour pouvoir contenir des poissons de belle taille, comme les plats que nous voyons sur table dans des représentations figurées dont nous donnerons plus bas quelques exemples. Mais en fait ces poissons ne figurent dans les propos de l'ermite que par allusion, et rien ne permet d'affirmer que, s'ils avaient été réellement servis au vieillard, ils lui auraient été apportés justement dans ce graal ou dans un vase semblable.

1. Dans la note aux vers 3220 ss. de son édition du *Conte du Graal*, *Der Percevalroman* (*Li contes del Graal*) *von Christian von Troyes* (Halle, 1932), p. 660.

2. V. 13520 de l'édition Potvin ; édition W. Roach, t. I, v. 9649, et t. II, v. 12430 (Philadelphie, 1949-50). Il n'est pas sans intérêt de noter que deux manuscrits de cette *Continuation* remplacent *graal* par *tailloirs* ou par *platiaus*, ce qui correspond à la variété des représentations figurées où une hure de sanglier est placée tantôt dans un plat très creux, sans doute *cum suo jure*, ainsi que dit Hélinand de Froidmont, et tantôt, comme dans la fresque du *Mois de Janvier* de Brinay, sur une large coupe presque sans profondeur.

3. Nous reproduisons, une fois de plus, ce texte célèbre, mais qui n'est pas sans présenter quelques incertitudes de forme et de sens : « Gradalis autem sive gradale gallice dicitur scutella lata et aliquantulum profunda, in qua pretiosae dapes cum suo jure divitibus solent apponi gradatim, unus morsellus post alium in diversis ordinibus, et dicitur vulgari nomine *graalz*, quia grata et acceptabilis est in ea comedenti, tum propter continens, quia forte argentea est vel alia pretiosa materia, tum propter contentum, id est ordinem multiplicem pretiosarum dapum. »

On a donné, un peu à la légère, de ce texte notable, des interprétations

Duc a depuis longtemps signalé [1] telle miniature où figure une pièce de vaisselle, de forme un peu spéciale, contenant un chevreau présenté tout entier, tête, cornes et corps, dressé sur ses quatre pattes.

Il n'est pas difficile de réunir bon nombre de représentations figurées, à peu près contemporaines du *Conte du Graal* et nous donnant l'idée exacte de ces pièces d'un service de table. Qu'on voie, au Musée des Monuments français, les copies de peintures de Brinay (Cher), les Cènes de Nohan-Vicq (Indre) ou de Saint-Georges-des-Guérets (Loir-et-Cher) ou le Mois de Janvier de Brinay, toutes œuvres du XII[e] siècle et surtout de la seconde moitié [2]. La sculpture nous montre des images analogues dans des chapiteaux de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) [3].

Dans toutes ces représentations il y a sur table des plats plus ou moins creux; mais de beaucoup le plus grand nombre, qu'ils présentent des poissons entiers, ce qui est fréquent, ou d'autres victuailles, ont un caractère commun, ce sont des récipients montés sur pied, analogues à nos assiettes montées à gâteaux ou à glace, ou à nos compotiers, ou à nos soupières d'ancien style, ou à nos coupes à fruits, etc.

Mêmes figures dans les vitraux et plus nombreuses encore dans les manuscrits à peintures. Nous pouvons prendre pour exemple de ces derniers, une œuvre célèbre, l'*Hortus deliciarum*, exécuté pour l'abbesse de Sainte-Odile, Herrade de Landsperg,

---

qui le dénaturent : on a eu tort de traduire *aliquantulum* par « peu » au lieu de « quelque peu », on a donné à *gradatim* un sens temporel, « successivement », alors que *apponi* et plus loin *ordinibus* et *ordinem* suggéraient assez l'idée d'une disposition, d'une ordonnance; et l'on a imaginé que les morceaux placés dans ce récipient *unus post alium* appartenaient à des mets différents, ce qui évidemment aboutissait à une sorte d'« arlequin » « assez dégoutant », ainsi qu'on l'a dit, et non à une présentation appétissante et ingénieusement ordonnée.

1. *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, éd. Grund, t. I, p. 254.

2. Je suis particulièrement obligé à mon confrère M. Paul Deschamps, conservateur de ce beau musée qu'il enrichit sans cesse, d'avoir bien voulu me communiquer des photographies de ces peintures.

3. Voir Paul Deschamps, *La Sculpture française à l'époque romane, XI[e] et XII[e] siècle*, pl. LXIII.

en une période très proche de l'apparition du *Conte du Graal* de Chrétien, probablement entre 1175 et 1195 [1].

Dans les magnifiques planches de cette Institution chrétienne illustrée [2], il y a au moins une demi-douzaine de représentations de tables mises. Dans toutes il y a des plats, avec des poissons, ou une tête de sanglier, ou des fruits, etc.; ce sont des plats plus ou moins creux toujours montés sur un pied, lui aussi plus ou moins haut, mais toujours nettement détaché du corps du vaisseau; en voici un état sommaire.

Planche IV. *Festin d'Hérode* : un grand plat, très creux et fort évasé, contenant une tête entière de sanglier, des défenses aux oreilles, et monté sur pied court; de plus deux plats, à pied, moins larges et moins profonds, très analogues à des compotiers assez creux, remplis, semble-t-il, de fruits.

Planche IX. *Échelle des vertus* : un seul plat de grand diamètre sur un pied de diamètre très petit, avec deux grands poissons en long.

Planche XIII. *Repas d'Assuérus* : trois plats de dimensions diverses sur pied, portant posés sur leurs bords des poissons dans leur longueur.

Planche XXV. *Festin royal* : deux plats sur pied, avec des poissons en long.

---

1. Herrade de Landsperg, *Hortus deliciarum*; éd. Joseph Walter; Strasbourg, 1952, in-folio.

2. L'original de cette œuvre a été détruit en 1870 par le bombardement allemand de la Bibliothèque de Strasbourg, et, bien qu'il fût dès lors très connu et apprécié des historiens et des artistes, il n'avait pas fait l'objet de la reproduction méthodique et soigneuse qu'il eût méritée. Fort heureusement des calques avaient été pris de la plupart de ses magnifiques miniatures à pleine page par les soins du comte Auguste de Bastard d'Estang, et conservés dans les collections de celui-ci. C'est ainsi qu'ils font aujourd'hui partie du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. Certains de ces calques avaient été reproduits lithographiquement et quelques exemplaires avaient été, d'après l'original, coloriés à l'aquarelle avant que le manuscrit, longtemps prêté au comte de Bastard, fût rendu à la Bibliothèque de Strasbourg pour y achever si funestement sa destinée. Il existe donc plusieurs tirages en noir ou couleur au moins d'une partie de ces miniatures, et on peut ainsi aujourd'hui se reporter à une édition sans doute à peu près complète, mais qui ne reproduit qu'une tradition parfois incertaine et ne tient pas en tous points lieu de l'original.

*

Planche XXX. *Dernier repas du Christ avec ses disciples* : un plat à pied avec des poissons, deux compotiers avec des fruits.

Planche XXXV. *Festin du Christ-Salomon* : deux plats à pied, avec chacun deux poissons en long portant sur les bords.

En haut de la *Roue de Fortune* de la planche XXXVII, un personnage portant couronne a sur les genoux un grand plat en forme de saladier monté sur un pied et rempli de fruits mis en une pyramide dont on voit cinq rangées très régulièrement composées [1]. Ce personnage porte en outre dans chaque main un vase à couvercle et à pied, qu'il tient justement par le bord du pied serré entre le pouce par-dessus et les quatre doigts par-dessous.

On notera que, dans les représentations de tables servies que nous avons examinées ci-dessus, il y a, outre les grands plats, des vaisseaux plus petits, qui peuvent être des salières non couvertes ou des saucières couvertes, mais ces vaisseaux accessoires sont aussi généralement montés sur pied, comme si c'était la caractéristique des plats à poser sur table que d'être ainsi montés, pour plus de commodité et peut-être d'élégance ou de dignité : on sait la prééminence du verre à pied sur la timbale ou le gobelet, et l'on notera que tous les vases liturgiques sont montés sur pied, calice, ciboire, navette ou encensoir, et de même l'ostensoir et jusqu'au bénitier portatif que l'enfant de chœur tient par l'anse.

D'après toutes ces représentations contemporaines nous pouvons, je crois, conclure que Chrétien voyait dans le récipient qu'il appelait *graal* un vase d'orfèvrerie monté sur pied.

*
* *

Cela pourrait nous amener à préciser le sens de l'expression employée par Chrétien pour la façon dont le *graal* est tenu par la « damoiselle » qui le porte :

> Un graal antre ses deus mains 3220
> Une dameisele tenoit.

Antre les deus mains peut se dire d'un vase rond, tel qu'une

1. Cela constitue une bonne illustration des termes d'Hélinand (ci-dessus, page 3, note 3) : *gradatim* et *ordinem multiplicem pretiosarum dapum*.

jatte, que l'on soutient par les flancs (pourvu qu'il ne soit pas très chaud), mais pour le *graal* ce ne serait pas un bon moyen de laisser voir « le fin or esmeré » dont il est fait, ni les pierres précieuses qui l'ornent, ni son lumineux éclat qui fait perdre aux « chandoiles » de la salle toute leur clarté. *Antre les deus mains* peut, il est vrai, s'appliquer aussi à un vase trop grand ou trop lourd pour être porté d'une seule main, et muni d'anses latérales ou d'oreilles [1]; c'est ainsi qu'est apportée traditionnellement sur la table de famille la soupière fumante. Mais pour des vases à pied d'un certain poids ou dont on ne veut ni compromettre l'équilibre, ni risquer de ternir la netteté, il y a une autre possibilité, c'est, d'une main, de saisir fortement le pied par la tige, et de le soutenir de l'autre main, comme le fait le roi de la *Roue de fortune* dans l'*Hortus deliciarum*, quatre doigts passés dessous et le pouce posé sur la base. C'est la façon dont le prêtre à l'autel élève le calice ou dont il présente aux fidèles l'ostensoir [2].

II

La demoiselle au Graal.

Serait-ce donc un calice ou un ciboire que tient la « damoiselle » ? Rien ne permet d'emblée de l'affirmer, et on a pu

1. Un calice à pied pouvait d'ailleurs avoir aussi des anses, comme le montrent divers calices dans nos trésors de cathédrale, et aussi ce merveilleux produit de l'art irlandais du VIIIe siècle qu'est le calice d'Ardagh, dont on trouvera de belles images dans l'*Art Irlandais* de Françoise Henry (Dublin, 1954), planches 24-26.

2. Dans la 5e miniature du *Scivias* de sainte Hildegarde (ms. de Wiesbaden, fo 22 : Création de l'âme), dont nous parlerons plus précisément ci-après, l'on voit, porté par de jeunes garçons des récipients en forme de terrines assez larges d'ouverture et terminées en tronc de cône; c'est cette partie tronc-conique que les porteurs tiennent « entre les deux mains », sans qu'il y ait là exactement un pied supportant le vaisseau. Mais, à y regarder de près, les porteurs paraissent serrer ces récipients contre leur poitrine, ce qui ne conviendrait guère au graal du cortège de Chrétien, et il y a, symbolisant les dons ou les tares transmis par les parents à l'âme naissante, deux gros fruits dans chacun de ces récipients qui sont sans doute des corbeilles ou des paniers à fruits plutôt que des pièces d'orfèvrerie.

**

trouver des motifs de le nier. Pour en discuter précisément il est utile de reprendre ici les parties essentielles de l'épisode du *Conte du Graal* où apparaît ce merveilleux et surprenant vaisseau [1] :

Que qu'il parloient d'un et d'el,
Uns vaslez d'une chanbre vint,
Qui une blanche lance tint
Anpoigniee par le mileu,
Si passa par antre le feu
Et çaus qui el lit se seoient.
Et tuit cil de leanz veoient
La lance blanche et le fer blanc,
S'issoit une gote de sanc
Del fer de la lance an somet,
Et jusqu'a la main au vaslet
Coloit cele gote vermoille.
.....
Atant dui autre vaslet vindrent,
Qui chandeliers an lor mains tindrent
De fin or, ovrez a neel.
Li vaslet estoient mout bel
Qui les chandeliers aportoient;
An chascun chandelier ardoient
Dis chandoiles a tot le mains.
Un graal antre ses deus mains
Une dameisele tenoit,
Qui avuec les vaslez venoit,
Bele et jante et bien acesmee.
Quant ele fu leanz antree
Atot le graal qu'ele tint,
Une si granz clartez i vint
Qu'ausi perdirent les chandoiles
Lor clarté come les estoiles
Quant li solauz lieve ou la lune.
Aprés celi an revint une
Qui tint un tailleor d'arjant.
Li graaus, qui aloit devant,
De fin or esmeré estoit;
Pierres precïeuses avoit

1. Je cite d'après l'édition Hilka du *Conte du Graal* de Chrétien, pp. 142-145; cf. les notes aux v. 3190 sq. et 3320 sq., p. 678-684.

El graal de maintes menieres,
Des plus riches et des plus chieres
Qui an mer ne an terre soient:
Totes autres pierres passoient
Celes del graal sanz dotance.
Tot ausi con passa la lance
Par devant le lit s'an passerent
Et d'une chanbre an autre antrerent.
.....

Donc, le cortège qui passe devant Perceval et le roi blessé dont il est l'hôte est ainsi constitué : un valet (entendez un jeune homme, peut-être noble, et non pas un serviteur domestique) tenant une lance, blanche de bois et de fer; de la pointe du fer sort une goutte de sang qui coule vermeille jusqu'à la main du porteur; puis viennent des porteurs de candélabres d'or, de dix cierges chacun, et, encadrée, peut-on penser, par ces lumières brillantes, — car rien dans le texte n'indique ici une entrée séparée, ou une succession des personnages, comme *atant* plus haut (3213) et *après* plus bas (3230) — la demoiselle belle, noble et bien parée, qui tient un *graal* entre ses deux mains; enfin une autre demoiselle, dont l'aspect ne nous est pas décrit, tenant un plateau à découper [1] en argent.

*
* *

Il serait peu utile de rapporter et de contester tout ce qu'on a écrit sur les personnages et les objets de ce cortège; je me bornerai à des constatations de fait :

1) Comment faut-il se représenter la *Lance-qui-saigne*, ainsi que l'appellent Chrétien lui-même, les conteurs après lui et tous les commentateurs ? Certains ont parlé de ruisseaux de sang sortant de la lance jusqu'à terre, d'autres de gouttes de sang tombant successivement dans un récipient, et l'on précise volontiers que la lance saigne « constamment » ou « sans arrêt ». Il n'y a pas tout à fait cela chez Chrétien, qui ne parle que d'une goutte de sang :

1. C'est le sens normal de *tailleor*, cf. 3257 et 3567 « plateau ou plat sans rebord marqué ».

S'issoit *une gote* de sanc 3198
Del fer de la lance an somet ;

Por quoi *cele gote* de sanc 4657
Saut par la pointe del fer blanc ?

Don li fers sainne sanz dotance, 6374
Et de *cele gote* de sanc
Que de la pointe del fer blanc
Vi pandre.

Et sans doute cette goutte peut glisser sur le bois de la lance et y laisser sa trace vermeille, et une autre sourdre à sa place, mais, dans le passage — *unique* — de la lance devant *Perceval*, rien ne dit qu'une goutte se soit assez vite reformée pour glisser à son tour, etc. On peut ainsi voir une goutte de pluie frapper une vitre, s'y attacher, et cependant glisser peu à peu et partiellement en laissant une trace sur la surface polie, sans qu'une autre lui succède immédiatement. Sans doute Chrétien nous dit encore :

... la lance dont li fers 6113
Saingne toz jorz, ja n'iert si ters
Qu'*une gote* de sanc n'i pande.

Ceci n'implique ni jaillissement, ni flux continu ; ce peut n'être qu'une tache superficielle, qui, un moment épongée, reparaît peu après ; ou bien ce peut être comme une larme au bord de la paupière ou au coin de l'œil, ainsi que le suggère le poète :

la lance don la pointe lerme 6166
Del sanc tot cler que ele plore.

Nous sommes loin des « ruisseaux », des « goutte à goutte » et des « sans arrêt ». Et s'il faut à tout prix qu'il y ait là une blessure ouverte, c'est un souvenir, presque un symbole, qu'on en perçoit, et non une terrifiante hémorragie. On est plus près de la tache de sang persistante sur les mains de lady Macbeth ou sur la clef du cabinet noir de Barbe-Bleue qu'on ne l'est d'un déluge de sang.

On peut noter encore que le « vaslet » qui porte cette lance la tient « anpoigniee » par le milieu, et bien verticale (puisque la goutte coule au long du fût jusqu'à sa main et non à terre),

ce qui est moins la façon de tenir une arme dont on se sert ou dont on peut se servir, que la position d'une arme qu'on présente.

2) La « dameisele », et le vase précieux qu'elle tient entre ses mains, posent de difficiles problèmes. Ce vase, le « graal », peut bien être, comme on l'a supposé, une sainte relique, telle que le plat de la Cène, mais il faut bien qu'il soit aussi, ne fût-ce que provisoirement et par occasion, un vase sanctifié, sacré, calice ou ciboire, puisqu'il contient, on nous le dira plus tard, une hostie; le cortège du *Graal* peut donc bien paraître un service très cérémonieux de bouche, mais il faut qu'il ait aussi quelque chose d'une cérémonie eucharistique. A quoi l'on a objecté, avec grande vraisemblance, que les règles de l'Église ne permettent pas à une femme de porter des vases sacrés ou les espèces eucharistiques.

L'on a pensé sortir de difficulté en invoquant la possibilité, certainement exceptionnelle, de confier à une femme, en cas d'urgence, le soin d'administrer la communion à un malade; mais il n'y a pas d'absolue urgence pour le cas du mystérieux vieillard vers qui l'on porte le « graal », et le cortège n'aurait pas besoin de toute manière, pour une communion, de passer et repasser « a chacun més dont l'on servoit » (v. 3299). Quel rôle jouerait d'ailleurs dans l'administration de ce sacrement la lance qui précède la demoiselle au graal ?

Resterait, avant de désespérer de trouver à ces difficultés opposées une solution plausible, à savoir si elles ont une égale réalité, et, puisqu'il est difficile de contester à l'hostie tout caractère sacré, ce qu'est effectivement la « demoiselle ».

*
* *

Dans des représentations médiévales, nous voyons fréquemment un personnage féminin tenir un vase tel qu'un calice, et parfois même le vase dans lequel, au Golgotha, s'épanche du flanc de Jesus, percé par la lance de Longin, le sang sacré du Sauveur. Ce personnage féminin n'est ni la Vierge, ni l'une des Saintes femmes, pour lesquelles une exception serait naturelle ou possible. C'est une « damoiselle bele et gente », non pas nimbée, mais couronnée, et cette femme bien « acesmée »

a pour pendant de l'autre côté du Crucifié (ou de l'autre côté d'un monument tel qu'un portail d'église), une femme défaite, abattue, dont la couronne est tombée, le visage caché par un voile, ou avec un bandeau sur les yeux. L'on y reconnaît sans peine les deux personnages d'un débat célèbre, l'Église triomphante et la Synagogue vaincue, ou, si l'on veut, la Loi Nouvelle rendant vaine l'Ancienne Loi.

Toutes deux sont présentées sous l'aspect de femmes, mais ce ne sont pas des femmes de chair et de sang, ce sont des personnifications allégoriques [1]. Il est bien clair que ce qui peut être interdit aux femmes par l'Église ne saurait être interdit à l'Église, même sous l'apparence d'une femme. L'on a bien souvent reproduit le médaillon du vitrail de Bourges qui montre le triomphe de l'Eglise recueillant le jaillissement abondant et violent du sang du Christ : il peut servir d'illustration à notre dire [2].

Ce thème figuratif comporte d'ailleurs des variantes : l'Église, sur l'autel portatif de Stavelot (Mâle [3] I, fig. 127), est nimbée; la victoire de l'Église, que Jésus couronne tandis qu'il ôte la couronne de la Synagogue, n'est pas partout aussi évidente que dans le vitrail ancien de Saint-Denis (Mâle I, fig. 130), ou dans le médaillon du vitrail de Bourges; dans le vitrail de Sens (Mâle II, fig. 102), au médaillon inférieur gauche, le pendant à l'Église n'est pas fait par la Synagogue, mais par l'archange, maintenant apaisé puisqu'il remet son glaive au fourreau, qui avait chassé nos premiers parents du jardin d'Éden.

1. Dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. V, p. 155 sq., Viollet-le-Duc a un article *Église personnifiée*, où il signale un certain nombre des représentations sculpturales que nous aurons à mentionner par la suite.

2. Voir Émile Mâle, *L'art religieux du XIII^e siècle en France*, 2^e éd., 1923, fig. 100; Mâle a déjà reproduit d'après Martin et Cahier, *Monographie de la cathédrale de Bourges*, le fragment de vitrail dans lequel figurent l'Église et la Synagogue, mais cette reproduction un peu simplifiée ne laisse pas deviner qu'il ne s'agit que d'un médaillon au milieu du grand sujet de la verrière : Jésus-Christ mort sur la croix. On trouvera une reproduction plus exacte dans notre planche I.

3. Nous référerons par la suite à l'ouvrage de Mâle en le désignant par Mâle II, et nous appellerons Mâle I, l'ouvrage correspondant du même auteur, *L'art religieux du XII^e siècle en France*, 1922.

Ce n'est pas toujours au Golgotha que se présente ce triomphe de l'Église : il n'y a ni croix, ni crucifié au vitrail de Saint-Denis [1], ni au tympan de Berteaucourt (Mâle I, fig. 131), ni sur l'autel de Stavelot où l'Église n'est pas au même registre que la Synagogue; pas de croix non plus séparant la Nouvelle Loi de l'Ancienne dans ces portails de cathédrale (Saint-Seurin de Bordeaux, Strasbourg, Notre-Dame de Paris, Bamberg ou Worms) où les statues de l'Église ou de la Synagogue ne sont pas rapprochées, si bien que la représentation de l'Église sous son aspect de femme existe par elle-même et en dehors de toute opposition évidente avec la Synagogue vaincue [2].

Mais elle a toujours son calice et même, à Worms, encore qu'elle ne puisse y recevoir le sang du Crucifié auprès duquel elle n'est pas [3], elle lève ce calice, comme le fait l'Église au vitrail de Bourges, à la hauteur où pourrait être la plaie sanglante. Déjà, à Saint-Denis, l'Église tenait le calice de ses deux mains entourées des plis de son manteau (comme le prêtre l'ostensoir) et le levait à la hauteur de son buste; à Sens, elle l'élève plus haut encore et aussi sur l'autel de Stavelot; à Sens comme à Bourges, elle le tend et reçoit vraiment le sang de la plaie.

Ces représentations sont de dates diverses et plusieurs (Bourges, Strasbourg, Worms, etc.) appartiennent à des monuments certainement postérieurs à Chrétien de Troyes, encore que le thème qu'elles illustrent remonte peut-être, comme le

---

1. É. Mâle a attribué à ce médaillon ancien de Saint-Denis une grande importance comme témoin de l'influence exercée par Suger sur la décoration symbolique des églises par le vitrail, la sculpture ou l'orfèvrerie, et il se peut que Suger ait aidé à vulgariser le thème du triomphe de l'Église sur la Synagogue, du couronnement de l'Église par Jésus, de la perte par la Synagogue de sa propre couronne, etc. Mais aussi bien n'est-ce pas ce qui nous intéresse le plus pour l'identification de la demoiselle au graal. Voir aussi la note 1 de la page 14.

2. Dans la miniature 15 du *Scivias* de sainte Hildegarde (voir ci-dessous), la Synagogue n'a plus de place, et l'Église reste seule auprès du Christ dont elle recueille le sang. On trouvera dans notre planche II l'Église au calice isolée au transept de Reims.

3. A Worms, en effet, l'Église paraît figurer, isolée, dans le tympan du gâble qui surmonte la porte méridionale.

vitrail de Saint-Denis ou l'autel de Stavelot, à une même origine, au mouvement de décoration symbolique promu par Suger [1].

*
* *

Reportons-nous maintenant, pour nous rapprocher du temps de Chrétien autant qu'il est possible, à l'*Hortus deliciarum*. L'abbesse Herrade y a fait peindre dans une admirable page une Crucifixion dont Émile Mâle a donné (II, fig. 101) une reproduction médiocre d'après un des calques réunis par le comte de Bastard d'Estang; de cette *Crucifixion symbolique* E. Mâle a rédigé aussi (*o. c.*, p. 195) une description sommaire. Fort heureusement R. de Lasteyrie avait publié, en 1885, une reproduction plus précise, d'après un autre calque de la même collection comportant les nombreuses légendes dont les miniaturistes de l'*Hortus* ont semé le champ de cette composition (et de beaucoup d'autres) [2]. Voici, pour la partie qui nous intéresse, la description de R. de Lasteyrie.

« On y voit au centre le Christ en croix; à ses côtés, Stéphaton, le juif qui lui donna à boire au bout d'une éponge, et Longin, le soldat qui lui perça le côté d'un coup de lance. Un filet de sang s'échappe de la blessure. Il est recueilli dans un calice par l'Église, sous les traits d'une femme, la tête ceinte d'une couronne de perles, l'étendard crucifère à la main, assise sur un animal tétramorphe, qui symbolise les quatre évangélistes. En pendant de l'Église, est la Synagogue, sous les traits d'une femme, les yeux voilés; son étendard gît renversé auprès d'elle; elle tient à la main une tablette sur laquelle sont écrits ces mots : « *Et ego nesciebam.* » Elle porte sur ses genoux le bouc d'iniquité. Elle est assise sur une ânesse, qui baisse la tête avec une expression bizarre, le licou de la bête s'est détaché et

1. Mais des éléments à valeur symbolique avaient été, bien avant Suger, joints à des représentations de la Crucifixion. Cf. ci-après nos remarques sur des ivoires sculptés, dont certains sont sans doute d'époque carolingienne et plusieurs d'origine lorraine ou rhénane.

2. R. de Lasteyrie, *Miniatures inédites de l'Hortus deliciarum de Herrade de Landsberg (XII^e siècle)*; Paris, 1885; voir p. 7-9 et pl. 2. On trouvera la reproduction partielle d'une photographie de cette dernière œuvre dans notre pl. III.

traîne sur le sol. Cette ânesse symbolise le peuple juif, et le bouc les sacrifices de l'ancienne loi.

« Derrière l'Église et la Synagogue, on voit la Vierge debout, les yeux tournés vers son divin fils, et saint Jean, également debout, qui se cache le visage dans un pan de son manteau ».

Et Lasteyrie ajoute : « Aux deux bouts de la composition sont les deux larrons en croix, à gauche le bon, à droite le mauvais ». Notons que c'est à gauche que figure le groupe de l'Église, Longin et la Vierge, et à droite celui de Stéphaton, la Synagogue et saint Jean ; entendons gauche et droite de l'image, c'est-à-dire droite et gauche du crucifix. Ajoutons qu'il ne saurait y avoir de doute sur les identifications : sur la manche de la femme couronnée au calice est écrit *Ecclesia* ; au-dessus de la tête du soldat et près de la pointe de la lance qu'il tient à la main, *Longinus miles*, et les autres personnages sont de même désignés de la façon la plus explicite. Notons encore que c'est bien un calice que l'Église tient d'une main par le pied serré entre pouce dessus et autres doigts dessous, un calice avec pied, nœud et coupe, celle-ci assez large et, semble-t-il, de même diamètre que la base du pied.

La composition que nous montre l'*Hortus* a cette particularité remarquable de rassembler des traits que nous avons trouvés ou incomplets ou dissociés dans les représentations examinées jusqu'ici. Nous y voyons l'opposition de l'Église et de la Synagogue personnifiées, qui manque à Sens et dans les Crucifixions de Poitiers [1] et de Saint-Pierre-les-Églises [2] ;

1. Sur le grand vitrail de la cathédrale de Poitiers, voir Mâle I, 82, p. 68, et René Crozet, *Gazette des Beaux-Arts*, avril 1934.

2. Fresque de Saint-Pierre-les-Églises (Vienne), que je cite à côté du vitrail de Poitiers, bien que, d'époque carolingienne sans doute, elle soit fort antérieure à celui-ci (et même à Chrétien), parce que la proximité géographique des deux monuments donne une signification particulière aux ressemblances de leur composition, en particulier, au rôle prépondérant attribué à Longin. — On trouvera dans le remarquable travail de dom R. J. Hesbert, *Le Problème de la Transfixion du Christ* (Paris, Desclée, 1940), une claire explication de l'importance accordée tôt et fort longtemps à Longin dans la tradition, l'iconographie et même la liturgie médiévales. Le verset de l'Évangile de Jean, qui place le coup de lance du *miles* après la mort

nous y voyons l'Église porteuse de calice absente de Poitiers et de Saint-Pierre-les-Églises; nous y voyons aussi le sang couler dans le vase de l'Église, ce qui n'apparaissait qu'aux vitraux de Bourges et de Sens; nous y reconnaissons Longin le porte-lance et Stéphaton le porte-éponge, ce qui se rencontre dans des Crucifixions de type oriental (de type syrien, dit encore É. Mâle, I, 81) et aussi des monuments de l'Occident (p. ex. dans le vitrail de Poitiers ou la fresque de Saint-Pierre-les-Églises, etc.), mais que nous n'avions pas rencontré avec le thème de l'Église et de la Synagogue; la liaison de ces deux traits ne s'imposerait d'ailleurs pas si, comme il semble, le premier appartenait au récit historique de la mort du Christ, le second à une représentation symbolique des effets lointains de cette mort.

Le plus notable, dans le manuscrit de l'abbesse Herrade, est l'attitude prêtée à Longin : ailleurs, Longin est représenté au moment où il donne ou va donner le coup de lance qui perce le flanc de Jésus, d'où le sang se met à jaillir ou va jaillir (Mâle I, fig. 65, 66, 67, 68, 69); ici, le coup est donné, l'écoulement miraculeusement continu du sang est réalisé, Longin qui n'est plus seulement le soldat de l'Évangile de Jean (XIII, 34), mais aussi le centurion des synoptiques [1], a pris place dans le groupe que forment, à la droite du Crucifié, l'Église sur sa monture évangélique et la Vierge Marie, mère du Seigneur ; il a relevé sa lance et la tient droite d'une main contre sa poitrine, tandis qu'il tend l'autre main vers la face du Seigneur en un geste de glorification qui permettrait de lui attribuer les paroles écrites un peu au-dessous dans le champ de l'image : « Vere dominus est in loco isto [2]. »

---

de Jésus, et comme une vérification de cette mort, ayant été interpolé dans l'Évangile de Matthieu avant le dernier soupir du Christ, il en résultait que cette blessure au flanc pouvait être la cause déterminante de la mort du Sauveur. Ainsi s'explique aussi, dans les représentations dont nous faisons état, le très fort jaillissement du sang « vivant » de Jésus, alors que Jean dit seulement : *exivit sanguis et aqua.*

1. Matth., XXVII, 54 ; Marc, XV, 39 ; Luc, XXIII, 47. Sur la double identité de Longin, voir Rose J. Peebles, *The Legend of Longinus* (dissertation de Bryn Mowr, 1910); Baltimore, 1911 ; p. 3-26.

2. Cf. Raban Maur, *Comm. in Matth.*, VIII (*P. L.*, CVII, 1145) : « *Vere*

Cette attitude de Longin est de nature à faire entendre que le coup de lance n'est ni un incident fortuit de la Passion, ni un nouvel et vain outrage ajouté à ceux auxquels s'est soumis Jésus, mais un effet de la volonté du Sauveur ouvrant la source du fleuve de rédemption qui va laver le monde. On trouve, au siècle suivant, une curieuse confirmation de cette valeur du rôle attribuable à Longin, dans une autre crucifixion symbolique d'un Psautier latin, composé sans doute vers 1260 pour une abbaye cistercienne de femmes du diocèse de Bâle ou de Constance, que nous a fait connaître le chanoine Leroquais [1] et qu'il décrit ainsi : « F° 15 v°, Crucifixion : l'Obéissance, la Miséricorde et l'Humilité enfonçant les clous dans les mains et les pieds du Sauveur, pendant que la Charité lui donne le coup de lance, que l'Église recueille dans un calice le sang qui jallit de la plaie du côté et que la Synagogue s'éloigne un bandeau sur les yeux... » Ajoutons que les noms de ces divers personnages ou personnifications féminines sont inscrits sous forme latine au bord du cadre de la composition, que les vertus divines qui jouent le rôle d'exécuteurs du supplice, ou plutôt de la volonté, du Crucifié, sont présentées et habillées sans recherche, et que *Ecclesia* et *Caritas* sont au contraire « beles, gentes et acesmées ». *Ecclesia* est nimbée et couronnée et élève de la main droite un calice où tombe en courbe le jet de sang de la plaie ouverte au flanc de Jésus ; *Caritas* est, elle aussi, couronnée, ce qui permet d'y voir, plus encore qu'une qualité, un attribut essentiel de Jésus, l'Amour de Dieu pour l'humanité. Si cette *Caritas* divine peut se substituer à Longin, cela permet de penser que le coup de lance de celui-ci était déjà l'exécution d'une volonté formelle et l'expression d'un trait essentiel de Jésus. Cela peut n'être pas indifférent à l'intelligence du rôle de la lance dans le cortège du Graal.

Dei Filius est iste... Merito per Centurionem fides Ecclesiae designatur, quae velo mysteriorum caelestium per mortem Domini reserato, continuo Jesum et vere justum hominem et vere Dei filium, synagoga tacente, confirmat. »

1. *Psautiers manuscrits latins des bibliothèques de France*, I, p. 61 et planche XCI. Précisons que *Caritas* n'a plus à donner le premier coup de lance, puisque déjà le sang jaillit, mais qu'elle paraît continuer de fouiller de son fer la plaie saignante.

*
* *

Il est en effet bien tentant d'établir un rapport de similitude entre une composition telle que la Crucifixion de l'*Hortus* et le cortège du Graal de Chrétien. Certains éléments sont communs : la demoiselle qui porte le « graal » n'est-elle pas pareille à l'Église tenant son calice, ou plutôt n'est-elle pas l'Église elle-même, seule porteuse légitime d'un vase sacré ? Le « graal », qui peut ne pas être encore exactement un calice liturgique, mais dont nous savons qu'il contient une hostie, n'est-il pas du moins le vase où l'Église recueille, visiblement et symboliquement, le sang du Christ, ce sang que représenteront, à la Communion, à la fois le vin du calice et le pain de vie, l'hostie ?

La lance, que nous trouvons dans les deux œuvres, précède le « graal » dans le Cortège, comme le coup frappé au flanc du Christ a, dans l'*Hortus*, précédé, créé le jaillissement de ce sang sauveur ; et si le flot de ce sang est constamment renouvelé, parce que le sacrifice de Jésus n'a pas seulement racheté l'humanité d'un moment, mais veut la racheter pour toute la durée des temps, n'est-ce pas que la plaie divine est constamment rouverte par le fer qui la fouille, comme le fait la lance de *Caritas* dans le psautier de 1260 ? Si un premier coup rapide peut ne pas avoir ensanglanté, dans la Crucifixion de l'*Hortus*, la lance de Longin, les coups continuellement répétés portés à cette plaie saignante ne laisseront-ils pas désormais constamment une trace ; ou bien, pour ne pas nous arrêter à cette précision réaliste, n'est-ce pas cette permanence de la blessure et du sacrifice divin [1] que marquent symboliquement la persistance ou le retour de la goutte sanglante au bout du fer de la lance ?

L'Eglise a recueilli ce sang, qui la crée elle-même ou qui fait sa mission permanente [2], et elle porte éternellement le

1. Cf. Ste Hildegarde, *Epistola* L (*P. L.*, CXCVII, 270 B). « Fixura namque vulnerum sponsi mei recens et aperta est, quamdiu vulnera peccatorum hominum patebunt. »

2. L'étroite liaison entre la blessure faite par Longin au flanc de Jésus et la naissance de l'Église est déjà nettement exprimée par saint Augustin (*P. L.*, XXXV, 1953) : « Hoc praenuntiabat quod Noe, in latere arcae

vase où il se renferme ; peut-être s'expliquerait par là le retour répété du « graal », constamment prêt à faire part du pain de vie à tous ceux qui y aspirent.

Ainsi nous pourrions nous représenter le cortège du Graal, comme un tableau, animé et doué de mouvement, des symboles immobiles de la Crucifixion ; non pas spectacle seulement, mais plutôt démonstration prête à s'exprimer et à se développer, si le désir de connaître naissait chez le spectateur. Qu'il demande seulement pour qui est ce service, et il apprendra que c'est le don à tous les hommes du Dieu mort sur la croix, don que l'Église répand et administre en effet à tous les hommes, et qui les protège des embûches du Malin, des maux de la terre et des maux pires de l'au-delà, si du moins ils ont la sagesse de voir, la volonté de savoir, la force de croire. Nous constatons que Perceval, à qui a été présentée cette démonstration, a manqué à tous ces devoirs, et il encourt de ce fait de cruels reproches : s'il avait eu le bonheur (ou la grâce [1]) d'y

---

ostium facere jussus est qua intrarent... quae non erant diluvio peritura, quibus praefigurabatur Ecclesia. Propter hoc prima mulier facta est de latere viri dormientis et appellata est vita materque vivorum... Hic secundus Adam inclinato capite in cruce dormivit, ut inde formaretur ei conjux quod de latere dormientis effluxit ». — La même idée est reprise par Hugues de Saint-Victor, *De sacramentis christianae fidei*, I, VI, 36 (*P. L.*, CLXXVI, 284) : « Quantum vero pertinet ad spiritualem intelligentiam, idcirco primus Adam dormiendo materiam unde illa sponsa crearetur de latere suo prestitit, quoniam secundus Adam postea in cruce somno mortis soporatus, ut sponsa illius, Ecclesia, formaretur, sanguinem cum aqua de latere suo fundendo sacramenta ministravit. » L'on a donné de ce thème une représentation figurée : au f° 1 v° d'une *Bible moralisée* du XIII^e^ siècle (Vienne, Nat. Bibl. 2554) une miniature à 2 registres montre : en haut, le Seigneur tirant Ève du flanc droit d'Adam endormi, et, au bas, le Seigneur tirant du flanc droit de Jésus endormi sur la croix l'Église couronnée. Ève et l'Église paraissent à mi-corps et sont sorties du flanc largement échancré jusqu'à l'aisselle ; le texte marginal dit : « Quod deus misit soporem in Adam significat patrem qui misit soporem in filio pendenti in cruce. Quod Deus traxit Evam de costa Ade significat quod pater traxit de latere filii Sanctam Ecclesiam coronatam .XII. graciis. » Reproduction en fac-similé dans Hugo Rahner, *Mater Ecclesiae* ; Benziger, Einsiedeln, 1944 ; pl. 3 et p. 148.

1. Mais il a failli à cette grâce par la dureté ou la légèreté de cœur avec laquelle il a abandonné sa mère évanouie de douleur à leur séparation.

obéir, la religion du Christ se trouvait fondée en lui, et peut-être s'établissait par lui dans tout le pays : initiation manquée, a-t-on dit, avec de tout autres pensées; éducation manquée, dirons-nous, et à reprendre, éducation d'un homme, éducation d'un peuple.

*
* *

Le *Conte du Graal* apparaîtrait ainsi comme un aspect ou un épisode de l'expansion, encore incertaine, du dogme chrétien en Bretagne.

Car jusque-là, ni Perceval, ni sans doute les Bretons, ne sont vraiment et pleinement chrétiens : ils croient en un Dieu créateur (v. 375-76 et 663) et ils l'adorent; ils ont entendu parler des anges et des démons; mais cela est après tout aussi de l'Ancienne Loi; Perceval n'a rien appris de la Nouvelle Alliance; « de Jesucrist la prophete sainte » — et non le Fils de Dieu, — il semble bien qu'il entende parler pour la première fois par sa mère lors de leur séparation (v. 581-91), et de façon trop peu intelligible pour avoir valeur d'instruction [1].

Cette mère éplorée en savait-elle beaucoup plus ? Elle a du moins laissé son fils dans l'ignorance, et la promesse qu'en la quittant lui fait celui-ci d'aller « mout volontiers as eglises et as mostiers » doit représenter pour lui un désir si vague qu'il ne faut pas s'étonner si « cinc an trestuit antier » se passent

> einz que il antrast an mostier,
> ne Deu ne sa croiz n'aora (6221-23).

C'est seulement après ce long délai d'ignorance que Perceval sera instruit chrétiennement par les chevaliers rencontrés, de fortune, le Vendredi saint (v. 6255-6314), qu'il entendra parler de la « novele loi » que Jesu Crist « dona as crestïens »

1. Il a bien été alors recommandé à Perceval d'aller « an yglise et an mostier » pour « proiier Nostre Seignor » (568-69), mais il s'agit ici de

> Celui qui ciel et terre fist
> Et homes et bestes i mist (575-6)

et il apprend aussi qu'en « mostier » on « sacrifie le cors Jesucrist », mais que signifie cela ? et comment le « vaslet » peut-il distinguer « cel Seignor » qu'il doit « aorer » en allant « oïr messes et matines » (592-3) du Seigneur créateur qu'il doit aller prier aux mêmes lieux ?

(v. 6255-57), qu'il apprendra la « déité » et l'incarnation de Jésus et la valeur de la confession (6311), sans qu'il soit d'ailleurs question de communion ni d'Eucharistie.

L'ermite, son oncle, lui donnera des conseils de révérence envers les prêtres (v. 6461-64) dont personne, ni sa mère, ni Gornemant le prud'homme, ne lui avaient encore rien dit, et pour la première fois, « a la Pasque comeniez fu » Perceval par ce saint ermite « qui en ceste forest abite » (6304), et qui paraît comme un missionnaire de vérité en un pays plus qu'à demi païen.

Si, au château du roi méhaigné, il n'y a, pour accompagner le « Graal », ni prêtres, ni prières, ni manifestations rituelles de respect, n'est-ce pas qu'il n'y a là ni religion établie, ni culte, ni ministre.

Si Perceval avait été instruit, dès sa visite au Château du Graal, par la réponse qu'eût appelée sa question, cette croyance vers laquelle, cinq ans après, il se sentira si fortement porté (v. 6315-20) l'eût dès lors pénétré ; et, par lui, tout le pays eût pu trouver son salut. Mais l'enseignement religieux qui lui eût été ainsi donné eût sans doute dépassé la notion de la Nouvelle Loi et de la Rédemption par le sacrifice et le sang de Jésus. Car, s'il n'est pas, dans le *Conte du Graal*, question de ce sang qui jaillit dans la Crucifixion d'Herrade de Landsperg, il est question d'une hostie portée dans le « Graal », et cela implique un mystère eucharistique ; de quelque manière qu'on entende la transsubstantiation, au mystère de la Rédemption s'ajoute ici le mystère de l'Eucharistie et de la Communion.

De cette façon se justifie la présence, chez Chrétien, à la suite de l'Église porteuse du « Graal », d'une autre demoiselle porteuse du tailloir. A la notion, attestée par la Lance-qui-saigne, de la permanence de la Rédemption s'ajoute celle de l'universalité de cette Rédemption attestée par la fraction de l'hostie et la multiplication possible de ses parcelles sur le tailloir qui les recueille, comme fait la patène, pour assurer par la Communion le pardon et le salut de tous les croyants. Ainsi se complète, de la Lance, instrument de la Rédemption, à la Communion par l'Hostie partagée, la chaîne des symboles qu'évoque le *Cortège du Graal* dans la progression même du dogme.

*
* *

Je ne me suis pas proposé de déterminer d'où était venue à Chrétien l'idée de ce cortège symbolique et l'image des divers éléments qui y figurent. Je ne me suis arrêté au groupe de l'*Hortus deliciarum* que pour pouvoir formuler ma pensée sur l'interprétation symbolique du cortège. Mais je ne saurais oublier ni que l'œuvre de l'abbesse Herrade, si proche qu'elle soit du *Perceval* par sa date, lui est sans doute quelque peu postérieure, ni qu'elle a été précédée d'autres œuvres diverses, dont nous avons conservé le témoignage, et qui peuvent être, elles aussi, rapprochées du récit de Chrétien.

Dans l'ouvrage curieusement intitulé *Scivias* (= *Sci vias Domini*), où, de 1141 à 1151, sainte Hildegarde, abbesse bénédictine de Bingen et d'Eibingen (1098-1179), a écrit le récit et l'interprétation de ses visions mystiques [1], la sixième vision du livre II est consacrée au sacrifice eucharistique ; dans le manuscrit de Wiesbaden, exécuté sans doute, dans la région même de Bingen, avant la fin du XII[e] siècle, elle est illustrée de deux miniatures à double étage dont les quatre tableaux vont du Calvaire à la Communion des fidèles. Dans le premier (f° 86 recto), à la droite du Christ en croix, l'Église est seule, debout, portant sa couronne et tendant vers le flanc du Crucifié un calice à large ouverture : de la plaie jaillissent deux jets de sang, dont l'un atteint la tête de l'Église, tandis que l'autre emplit son calice ; à gauche de la croix, un phylactère porte les paroles du Père : « Hec sit tibi, Fili, sponsa, etc. » qui donnent existence à l'Eglise [2] ; au registre inférieur, le calice

1. Voir, dans les *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot*, XIX, 1911, p. 49 sq., le mémoire de dom Louis Baillet, *Les miniatures du « Scivias » de sainte Hildegarde conservé à la Bibliothèque de Wiesbaden.*

2. Sainte Hildegarde, *P. L.*, CXCVII, 507 : « Et post haec vidi cum Filius Dei in cruce pependit, quod praedicta muliebris imago (l'Église en forme de femme) veluti lucidus splendor ex antiquo consilio propere progrediens per divinam potentiam, ad ipsum adducta est, et sanguine qui de latere ejus fluxit se sursum elevante perfusa ; ipsi per voluntatem superni Patris felici desponsatione associata est, atque carne et sanguine ejus nobiliter dotata. »

I. — Cathédrale de BOURGES (XIIIe siècle).
Médaillon central du vitrail de la Passion.

II. — Cathédrale de REIMS (XIIIe siècle).
Façade méridionale du transept.

III. — *HORTUS DELICIARUM*, Crucifixion (fin XII^e siècle).
Lithographie d'après calque ; coll. Bastard d'Estang.
Bibl. nat., mss, Facs. 7-8, t. XI.

IV. — RELIURE D'ÉVANGÉLIAIRE (Ivoire, Xe siècle).
Bibl. nat., ms. latin 9453.

est placé, et une hostie à côté de lui, sur la table d'un autel, et l'Église agenouillée les présente au Seigneur comme la dot qu'elle a reçue dans cette union avec le Christ sur la Croix. Au verso du même feuillet la seconde miniature nous montre de même, en haut, calice et hostie et l'officiant qui les consacre, et au bas la foule pressée des Chrétiens qui aspirent à prendre part à la Communion. C'est, sauf la lance de Longin qu'il n'est pas indispensable de rappeler pour expliquer la divine blessure, la même succession que nous avons perçue dans le *Cortège du Graal*.

Remontons plus haut. La Crucifixion a été, depuis le VIII^e^ ou le IX^e^ siècle, assez fréquemment représentée sur des plaques d'ivoire sculpté ou dans des illustrations de manuscrits. Le P. Charles Cahier a publié, et enrichi de planches et de figures, un mémoire [1] sur *Cinq plaques d'ivoire sculpté représentant la mort de Jésus-Christ* qui sont attribuables à la période carolingienne et où apparaissent dans des conditions diverses, mais peu variées, l'Église et la Synagogue, Longin frappant de sa lance, et Stéphaton le porte-éponge et, aux mains de l'Église, l'urne où tombe en jet le sang du Seigneur; il signalait aussi ce dernier trait dans une lettre ornée du Sacramentaire de Metz ou de Drogon, au IX^e^ siècle. Depuis lors ces petits monuments d'ivoire ont été de nouveau étudiés et la liste en a été fort accrue par Émile Molinier [2], et plus récemment par Adolph Goldschmidt [3].

On notera quelques variantes de présentation dans cette série de monuments [4] : Longin et sa lance y manquent rare-

---

1. *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature* (par Charles Cahier et Arthur Martin), II (1851), p. 39-75.

2. *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, I, *Ivoires*, I (1896), chap. II, *Les ivoires de l'époque carolingienne*, 1 et 2, et IV, *L'époque romane*, 1. *Les ivoires français*, avec planches et figures, en trop petit nombre.

3. *Die Elfenbeinskulpturen aus der Zeit der Carolingischen und sächsischen Kaiser, VIII-XI. Jahrhundert*; Berlin, I-IV, 1918-1926, avec nombreuses planches.

4. Des mentions faites par les divers ouvrages cités aux notes précédentes, nous pouvons retenir surtout la couverture du ms. B. N. lat. 9385, Évangéliaire de Metz (ms. du IX^e^ siècle), où l'Église n'est pas couronnée, ni mise en pendant de la Synagogue, mais où figurent le porte-lance et le porte-

ment, comme c'est le cas dans la miniature du *Scivias*, mais tantôt Longin frappe de sa lance et tantôt il s'est remis au repos, comme chez l'abbesse Herrade; calice et jet de sang ne sont pas constants, il nous paraît surtout notable que l'Église n'est pas le plus souvent représentée avec une couronne, comme dans l'*Hortus*, ou le *Scivias*, mais la tête couverte d'un voile seulement.

On notera que la fabrication de ces plaques d'ivoire sculpté pour des couvertures de livres ou comme panneaux d'autels, etc., se poursuivait encore au temps de Chrétien et que les exemplaires n'en devaient pas être difficiles à voir dans les trésors d'églises ou de monastères.

*
* *

Si je tiens à me limiter aux données matérielles de Chrétien, je ne prétends pas les expliquer toutes. Cependant on n'aura pas de peine à se convaincre que la lance, salutaire pour les croyants, pourra être néfaste au royaume de Logres [1], dont elle ruinera les enchantements et les prestiges; on pensera que le roi « si esperitaus » (v. 426), que l'on sert du « graal », peut avoir mérité par sa perfection d'ascétisme d'être admis à une communion privilégiée et divine avant l'établissement d'une religion régulière; et que, si Chrétien n'a pas parlé de « calice », mais de « graal », ce peut être, comme il est dit dans *Perlesvaus* [2],

---

éponge; une plaque couvrant le ms. B. N. lat. 9453, autre évangéliaire de même origine et peut-être du Xe siècle, où l'Église recueille, dans un vase qu'elle tient à deux mains, le sang coulant du flanc du Christ (voir notre planche IV); la couverture de l'Evangéliaire de Sainte-Croix de Gannat, où l'Église recueille de même le sang du flanc du Seigneur; le diptyque de Saint-Nicaise de Tournai avec la même représentation (XIe siècle).

1. *Conte du Graal*, 6168-6171.

Et s'est escrit qu'il iert une ore
Que toz li reaumes de Logres,
Qui jadis fu la terre as ogres,
Sera destruiz par cele lance.

2. *Perslevaus*, éd. Nitze et Jenkins, l. 7221-2 : « L'estoire nos tesmoigne

parce qu'il n'y avait guère de calice en ce temps où se présentait à Perceval la procession du *Graal*, mais aussi parce que le « graal », vase de sang, ou ciboire, n'est pas exactement un calice, et surtout peut-être parce que l'emploi du mot imprécis *graal*, laissait l'auditeur de Chrétien dans la même indécision où l'objet plongeait Perceval, et conservait ainsi un air de mystère propice au dessein du conteur; peut-être pensera-t-on de même que, s'il n'a pas montré la porteuse de graal ornée d'une couronne, comme l'Église l'est dans certaines représentations figurées de son temps [1], et s'est contenté de l'entourer d'un merveilleux éclat, c'est pour ne pas risquer de la faire reconnaître trop vite, non pas de Perceval, mais des auditeurs du roman [2].

Je ne doute pas que beaucoup d'autres corollaires puissent s'ajouter à cette proposition générale que j'ai seulement voulu

---

qu'en cel tans n'avoit en la terre lo roi Artu nul galice »; l. 7864 : « Li rois sejorna a Cardueil grant piece. Il creï en Damledieu e en sa douce mere molt bien. Il aporta l'essamplaire de faire les galices del chastel ou li graaus estoit. Il les commanda a faire par tote sa terre, por lo sauveor du mont servir plus honoreement. »

Pour la place que tient, dans le *Perlesvaus*, cette période de transition entre l'Ancienne Loi et la Nouvelle Loi dans les Iles britanniques, voir les épisodes de « damoiselle » Celestre et de dame Salubre (éd. citée, p. 369-377).

1. *Conte del Graal*, 3224-3229, ci-dessus, p. 8.

Mais il ne faut pas oublier que si, depuis le vitrail de Saint-Denis, l'Église porte la couronne qu'elle a obtenue de Jésus, et que celui-ci lui pose sur le front dans une autre image de l'*Hortus* (pl. XXXI, *b*). lorsqu'il reçoit l'Église de la main des Apôtres, des représentations antérieures à Suger et à l'abbesse Herrade, telles que les ivoires que nous avons signalés (p. 23, n. 4) ne connaissent l'Église que sous l'aspect d'une femme à la tête, non couronnée, mais couverte ou entourée d'un voile, aussi bien d'ailleurs que la Synagogue ou la Vierge Marie. Une plaque d'ivoire de la cathédrale de Trèves (Goldschmidt, II, p. 21) où l'Église apparaît couronnée et nimbée, serait de la fin du XII^e^ siècle; est-on sûr de l'authenticité d'une autre plaque actuellement à Florence, attribuée au IX-X^e^ siècle, et où l'Église porte couronne ?

2. Chrétien a pu préférer la représentation la plus discrète pour la même raison qui lui a fait adopter le graal au lieu du calice.

présenter ici : « Le *Cortège du Graal* est une exposition symbolique de la Foi chrétienne, allant de la Rédemption à la Communion eucharistique ; cette exposition est conforme au symbolisme des monuments figurés contemporains de Chrétien de Troyes ; elle n'avait besoin de rien emprunter d'aucune tradition celtique. »

*
* *

Faute de données certaines, j'ai réservé des questions auxquelles cependant mon interprétation du *Cortège du Graal* doit conduire.

1° Dans son intérêt pour le progrès de la Foi en Bretagne, Chrétien a-t-il déjà quelque préoccupation de l'accession à la Grâce, qui deviendra le thème de la *Queste* ?

2° N'est-ce pas un degré de cette Grâce que la présentation quotidienne au vieux roi « cui l'on sert du graal » de ce cortège symbolique et de l'hostie ?

3° N'est-ce pas un premier essai de la Grâce, incompris, sinon refusé, que la vue de ce cortège offerte à Perceval.

4° Faut-il prêter à ce cortège une réalité matérielle tangible dans cet irréel château apparaissant un soir, refermé au matin ? Et n'est-ce pas plutôt, parmi d'autres fantasmes, une apparition miraculeuse ou une vision imaginaire accordée à Perceval, de toute manière monition d'en haut (avertissement ou épreuve),[1] pour un prédestiné ?

Que cette apparition puisse être partiellement perceptible à d'autres (cf. *Graal*, 3296-97... *Tuit cil de leanz virent la lance blanche et le fer blanc*), et que d'autres puissent poser des questions ou faire des reproches à ce sujet, n'enlève rien au caractère irréel de la vision : c'est là chose commune en matière d'apparitions surnaturelles, d'histoires de fantômes ou de contes de l'au-delà [2].

5° Mais de tout cela que prétendait faire croire à ses audi-

---

1. Cf. à ce sujet, le texte de saint Bernard (*In Cant. Cant.* XXXI, 4 ; *P. L.*, CLXXXIII, 342 B) cité et commenté par Ét. Gilson, *Les Idées et les Lettres*, 1932, p. 79 et sv.

2. Voir M. Roques, *Études de littérature française*, p. 37-38.

teurs, divers d'ailleurs de culture et d'esprit, ou leur laisser entendre, ou leur faire deviner, le subtil et secret auteur du *Conte du Graal* ?

Mario ROQUES [1].

---

1. Nous n'avons pas pu joindre à ce court mémoire autant d'illustrations que nous l'aurions souhaité, mais le lecteur pourra en trouver quelques-unes dans les ouvrages que nous avons signalés ; pour d'autres nous n'avons pas disposé de photographies satisfaisantes, p. ex. pour la miniature du *Scivias* de sainte Hildegarde, pour les statues de Saint-Seurin, de Worms ou de Strasbourg, pour le *Mois de Janvier* de Brinay, la Crucifixion de Saint-Pierre-les-Églises, etc. Mais nous avons pu utiliser de bonnes photographies du vitrail de Bourges et de la gracieuse statue de Reims dans son état antérieur à 1914, et une excellente photographie, réalisée à la Bibliothèque nationale, de l'ivoire qui forme le plat supérieur du ms. latin 9453.

Nous avons fait exécuter la reproduction photographique d'une partie de la miniature de l'*Hortus* d'après une bonne lithographie d'un calque de Bastard d'Estang ; nous avons pu en garder à peu près les proportions, en limitant, peut-être à l'excès, le cadre : on suppléera sans peine le début du mot *Ecclesia*. Nous avons regretté de ne pouvoir reproduire le très bel encadrement orné de cabochons de l'ivoire du ms. 9453, mais nous avons pu ne couper qu'une très petite bande au pied de la composition même ; on notera que l'extrémité supérieure de la lance de Longin, sans doute trop finement détachée du fond de la plaque, a été cassée, mais elle ne montait peut-être pas très haut, à en juger par la lance symétrique de Stéphaton.

SUR LA CHANSON DE GUILLAUME

La place que l'on attribuera à la *Chanson de Guillaume* [1] dans l'histoire du genre épique dépend essentiellement d'une question de critique : dans quelle mesure la seule version que nous ayons, celle du ms. British Museum Additional 38663, est-elle fidèle à l'original ?

Quant à la lettre de cet original, le ms. est très infidèle, comme le montre le délabrement de sa versification [2] ; mais

1. Comme il est établi définitivement que la Chanson de Guillaume du ms. British Museum, Additional 38663, comprend deux parties d'origine différente (voir en dernier lieu J. Wathelet-Willem, *La Chançun de Willame ; le problème de l'unité du manuscrit British add. 38663*, *MA*, 58, 1952, 363-377), on appellera ici *Chanson de Guillaume* les 1.980 premiers vers de l'éd. McMillan (Paris, 1949-1950, 2 vol., Soc. des anc. textes franç.), et *Chanson de Rainoart* (bien qu'une chanson de Rainoart n'ait sans doute jamais existé indépendamment d'une chanson de Guillaume ou de l'Archamp) les v. 1981-3554.

2. L'étude de M. McMillan sur le compte des syllabes est malheureusement confuse, et classe ensemble des faits dissemblables. S'il est vrai que la prononciation anglo-normande explique, sous la plume du scribe anglo-normand, ou dans la bouche d'un jongleur anglo-normand, les vers trop longs d'un *ə* (p. 46), ou ceux dans lesquels il faut admettre l'élision d'une voyelle autre que *ə* (p. 47), les vers, par contre, où il faut rétablir une élision (p. 47) ou une enclise (*ibid.*) ne sont que graphiquement faux, alors que les premiers l'étaient réellement. Aussi la conclusion provisoire des p. 48-49 est-elle injustifiée et d'ailleurs contradictoire dans les termes. — Sur l'élision ou la non-élision du *ə* de prés. ind. 3 des verbes en *-er*, pourquoi M. Mc Millan admet-il le témoignage du ms. sur l'élision et le récuse-t-il sur la non-élision (p. 58 *s.*) ? La non-élision ne serait-elle pas, cependant, comme une *lectio difficilior* ? En tout cas, ce ms. étant notre seul recours, ou bien l'on en suspecte tous les vers et l'on refuse tout travail critique, ou bien,

cela n'implique pas nécessairement l'infidélité quant au fond (cf. le *Pèlerinage de Charlemagne*) et peut à la rigueur être le fait du copiste. On soupçonne par contre une infidélité plus profonde, quand on constate qu'il est impossible de retrouver la connexion entre les refrains, le premier tout au moins, et le récit, alors que le sens même du refrain est chronologique et doit bien être d'indiquer le moment de quelque chose. Certaines répétitions, qui n'ont pas de valeur de chant, paraissent également suspectes, de même que les « passages de transition » dénoncés par M. McMillan. Mais, en somme, la preuve définitive qui trahirait le remanieur modifiant profondément un original manque encore. Cette preuve, il me semble qu'on peut la procurer pour la *Chanson de Rainoart* (abrégé *R*), ce qui ne sera pas sans répercussion sur la *Chanson de Guillaume* (abrégé *G*).

*
* *

Malgré plusieurs études sur ce sujet[1], je ne crois pas qu'on ait tiré de la comparaison de *R* avec *Aliscans*[2] (abrégé *A*) tout ce qu'elle peut donner; les critiques ont en effet orienté leurs efforts davantage vers la reconstruction hypothétique de l'arbre généalogique de chansons conservées ou perdues que, plus positivement, vers l'état des textes que nous possédons.

On sait que les récits de *R* et de *A* coïncident dans leurs grandes lignes à partir du moment (*R* 1981 et *A* 666) où Guillaume va retrouver Vivien mourant sur le champ de bataille.

---

hypothèse de travail nécessaire, on le suppose fidèle à l'original dans tous les cas possibles. — Le premier ex. d'une faute contre la déclinaison (p. 66) est bien mal choisi, *ber*, au v. 207, étant un vocatif.

1. La meilleure est, à mon avis, celle de F. Rechnitz, *Der Refrain in der unter dem Namen* La Chancun de Willame *veröffentlichten Handschrift*, *ZRP*, 32 (1908), 180-230. La dissertation d'Arthur Klapötke, *Das Verhältnis von* Aliscans *zur* Chanson de Guillaume, Halle, 1907, purement descriptive, n'est nullement explicative et n'est pas assez détaillée. Sont encore dignes d'attention les études de Weeks (1909), Schulz (1910), Suchier (préface à son éd., 1911), Hofer (1915), Appel (1922), Valtorta (1939) et Becker (1939), dont on trouvera facilement les références dans la bibliographie de M. McMillan.

2. Je citerai d'après l'éd. de Halle, 1903, Bossuat, nº 169.

Cette rencontre des récits de *G-R* et de *A* est profondément surprenante. On l'a déjà dit, mais il faut le souligner encore : autant le récit passe difficilement de *G* à *R*, autant la narration de *A* est au contraire suivie. Ce Guillaume qui reste vainqueur sur le champ de bataille (*G* 1980) comme le prologue nous l'avait annoncé (*G* 4-5), le voici, deux vers plus loin, dans l'attitude d'un vaincu : *tut est irez e plein de maltalant*, ne manifestant aucune joie de sa victoire, que les événements ultérieurs vont d'ailleurs effacer. Cette contradiction violente ne peut se justifier. Au contraire, la même situation dans *A* apparaît comme tout à fait naturelle. Guillaume, en effet, y est depuis longtemps dans une situation presque désespérée. Cerné, *enclos* (*A* 410[36]) par les Sarrasins, il a tenté vainement, à plusieurs reprises, de forcer le cercle dans le seul espoir, et la seule pensée, semble-t-il, qui lui restent : gagner Orange. Il n'y a passage ni gué qui ne soit gardé par mille Sarrasins, *tot por Guillaume k'il ne soit escapés* (*A* 648). C'est à ce moment qu'enfermé en l'Archamp, Guillaume retrouve Vivien ; on comprend qu'il soit *iriés et plains de mautalent* (*A* 693). Il y a, déjà à première vue, toute vraisemblance pour que le récit qui cadre si mal avec *G* ait existé indépendamment de lui, dans un milieu narratif plus convenable.

La suite du récit confirme cette conclusion. Guillaume retrouve Vivien vivant *a la fontaine dont li dois sont corant* (var. *bruiant*, *A* 696), *a la funteine dunt li duit sunt bruiant* (*R* 1989), c'est-à-dire dans les lieux où, selon *A*, il devait le retrouver (cf. *A* 390-410[14]). Les v. *A* 690 et 696 sont des reprises de vers antérieurs (cf. *A* 11, 329, 396) ; au contraire *G* 1989 et 1994 apparaissent ici pour la première fois. Dans *G*, surtout, Vivien est mort depuis longtemps (cf. *G* 922, 1289, 1312, 1373, 1470, etc.), et son corps n'est pas au bord d'une source (*G* 926-928). L'adoubement de Vivien (*R* 2003 et *A* 768) appartient à la trame de *Covenant-Aliscans* ; la résidence de Guillaume, Orange (*R* 2055), était Barcelone dans *G* ; les Sarrasins de *R* 2056 sont impossibles dans la ligne de *G*, etc.

Bref, deux choses sont à la fois exclues : que *R* ait été conçu comme une continuation de *G*, mais aussi qu'il ait eu une existence indépendante, car il exige un récit de la bataille de l'Archamp. On peut se demander si ce récit, qui n'est pas

G, était une chanson aujourd'hui perdue, ressemblant beaucoup à l'ensemble *Covenant* — début d'*Aliscans* (opinion de Suchier, de Rechnitz), ou bien s'il s'agit tout bonnement de cet ensemble même (opinion de Ph. Aug. Becker), d'où il s'ensuivrait que *A* est la source de *R*, ce que Becker a défendu contre l'opinion générale avec une fidélité fléchissant seulement en 1911 [1].

Nous n'allons pas dévier vers cette discussion. Il nous importe surtout de retenir que, dans tous les cas, il est exclu [2] que *A* dérive de *R*, comme on l'a cru et croit encore trop souvent. *A* serait donc tout au plus avec *R* dans des rapports triangulaires, tous deux dérivant de la même source (opinion de Wilmotte [3]).

La comparaison de *A* et de *R* va mettre en relief certains caractères de *R* [4].

Au moment où Guillaume tente d'emporter le corps de Vivien à Orange, il est assailli, dans *A*, par quinze mille Sarrasins, qui l'obligent à déposer le cadavre. Après l'avoir veillé toute une nuit, il est attaqué par quinze rois, contre lesquels il combat et desquels il tue douze (*A* 868-1083). Dans *R*, les quinze rois surviennent dès l'abord, empêchent Guillaume d'emporter Vivien, font prisonnier Guiot... et disparaissent, sans qu'il en soit plus question (*R* 2056-2090). On comprend

1. Ph. Aug. Becker, *LGRP*, 27 (1906), 330-331; *Grundriss der altfranzösischen Literatur* (Heidelberg, 1907), p. 55-56; *AH*, 127 (1911), 241; mais surtout *Das Werden der Wilhelm- und der Aimerigeste. Versuch einer neuen Lösung* (Leipzig, 1939, *Abhandlungen der Sächsischen Akademie der Wissenschaften. Philol.-hist. Klasse.* XLIV, 1), p. 82-89; et encore *Der Liederkreis um Vivien* (Wien, 1944, *Akademie der Wissenschaften in Wien. Philos.-hist. Klasse. Sitzungsberichte*, CCXXIII, 1), p. 6.

2. *R* n'a pas d'existence indépendante. Où l'aurait pris *A*, dans l'hypothèse où *R* serait la source de *A* ? A la suite de *G*, où il n'a que faire ? *A* aurait alors refait *G* plus conforme à *R*. Mais d'où était venu *R* ? Précisément d'un milieu analogue à *A*, qu'il aurait ainsi quitté pour le retrouver bientôt : c'est absurde.

3. M. Wilmotte, *La* Chanson de Roland *et la* Chanson de Willame, *Rom.*, 44 (1915/17), 86.

4. Rechnitz s'est déjà appuyé sur *A*, qu'il croit inspiré par *R*, pour restituer un *R* meilleur que celui de notre ms. Mais ses conclusions ont été, me semble-t-il, faussées par la filiation à laquelle il croyait.

parfaitement que pour *R* mis bout à bout avec *G* la prise de Guiot ait été nécessaire : il fallait se débarrasser d'une façon ou d'une autre de ce protagoniste de *G*, que l'on ne rencontrait plus dans la suite du récit. Mais pourquoi faire apparaître quinze rois, prendre la peine de les nommer, pour les abandonner aussitôt ? A l'origine, n'ont-ils pas été présentés, comme dans *A*, pour servir immédiatement de « preuves » à la bravoure du héros ? C'est leur fonction évidente, mais ils l'ont perdue dans *R*. Le début de la laisse *R* CXXXIV, le v. 2092 en particulier, trahissent la gêne du remanieur mettant bout à bout des récits contradictoires. Il est décidément bien tard pour « reprendre » : *Morz sunt Franceis*...

Nous lisons ensuite dans *R* :

> Enz en l'Archamp remist tuz suls Willame,
> Fors Dampnedeu, de tuz les homes de terre,
> Quant Alderufe li vint brochant sur destre...
>
> (2094-2096)

Cette temporelle s'accorde très mal avec la principale et son passé simple *remist*. En réalité, les deux premiers vers se rattachent à ce qui précède immédiatement et sont conclusifs. Il faudrait un point après le v. 2095, et l'on subodore avant la temporelle ce que M. A. Henry [1] a appelé le subjonctif d'imminence contrecarrée (cf. p. ex. *G* 1705-1707), comme celui qui, en effet, dans *A* 1085-1086, introduit l'épisode correspondant de Danebur et Aerofle. Il est de plus bien singulier qu'Alderufe ne soit pas présenté dans *R* ; qui est-il ? d'où vient-il ? On ne prononce même pas à son sujet le mot de *roi*. Je veux bien qu'un jongleur ne soit pas tenu à trop de façons, mais tout de même ! Tout se passe comme si nous étions en présence d'un résidu qui suppose, par ellipse, un texte plus complet. Dans *A*, au contraire, nous sommes habitués depuis longtemps à ces rois sarrasins, à chaque fois nommés, qui sont successivement les adversaires de Guillaume et des chrétiens, et Aerofle y est présenté (*A* 1087, 1151, 1168-1171[41]).

Dans le récit de *R*, si abrupt, si « court » qu'il soit, la façon

1. Albert Henry, *Du subjonctif d'immminence contrecarrée à un passage du* Tristan *de Béroul*, *Rom.*, 73 (1952), 392-407.

soudaine dont Guillaume tue son cheval Baucent étonne. Dans *A*, Baucent sera tué plus tard par les Sarrasins (*A* 1471). On peut se demander s'il n'y aurait pas, dans la mort de Baucent selon *R*, un souvenir confus d'un autre épisode de *A* : Guillaume a renversé le roi Baudus, il espère emporter son cheval, mais les payens le pressent de toutes parts; il coupe alors la tête du destrier, *Ne veut ke l'aient Sarrasin ni Esclé* (*A* 1529, cf. *R* 2167).

Mais, passons sur ces vraisemblances pour en arriver au passage déterminant. Guillaume a donc renversé Alderufe; il a pris le cheval du payen, a tué le sien, Baucent, et le « regrette »; voici, avec les deux derniers vers de ces regrets, les vers qui les suivent :

« ... Mais pur ço l'ai fait que n'i munte Sarazin,
Franc chevaler par vus ne seit honi. »
Muat sa veie e changat sun latin,
Salamoneis parlat, tieis e barbarin,
Grezeis, alemandeis, aleis, hermin,
E les langages que li bers out ainz apris :
« Culverz paiens, Mahun vus seit failli ! »
Li bers Willame mult en i ad ocis.
Ainz qu'il s'en turt, lur getad morz set vinz.

CXXXVIII

Li quons Willame chevalche par grant ferté
Cum prouz quons de grant nobilité,
E Alderufe se jut en mi le pré... (2167-2178)

Ce récit ne tient pas debout, il est incompréhensible. Pourquoi Guillaume change-t-il de chemin? Pourquoi parle-t-il en langues? Est-ce à seule fin d'injurier... qui? Alderufe? ou les Sarrasins qu'il massacre ensuite? Mais qui sont-ils? Guillaume est seul sur le champ de bataille, avec Alderufe qu'il vient de blesser, qui va reprendre la parole pour « regretter » à son tour son cheval, jusqu'à ce que Guillaume lui tranche brusquement la tête (*R* 2209). Les vers *R* 2169-2175 sont donc non seulement incompréhensibles, mais absolument hors de propos.

Que dit *A* en cet endroit? D'abord que Guillaume, après avoir tué Aerofle, s'est revêtu de ses armes (*A* 1364 *s.*). On a remarqué depuis longtemps que cette scène, qui manque à *R*,

lui est pourtant nécessaire, puisque Guillaume apparaîtra, dans *R* (v. 2232, 2277-78) comme dans *A*, revêtu des armes d'Alderufe. Il faut souligner que ce travestissement n'a de sens que dans la situation de *A* : Guillaume en effet n'aurait aucune raison de revêtir des armes payennes, s'il ne s'agissait pas d'un subterfuge devant lui permettre de passer inaperçu à travers le cercle des Sarrasins qui le cernent. Il est profondément faux de dire, comme Rechnitz l'a fait (p. 199), que *R* ne connaît pas ce dernier motif. *R*, comme *A*, vit de ce motif : connaissant le travestissement de Guillaume, il connaît nécessairement le motif de l'encerclement; s'il ne l'explicite pas davantage, c'est que son texte est abîmé. La preuve que *R* non seulement connaît la situation de *A*, mais repose sur elle, nous est donnée d'ailleurs dans les vers cités plus haut. Il n'y a qu'un sens possible à cette connaissance des langues étrangères par Guillaume : elle lui permettra, comme ses armes payennes, de passer inaperçu à travers le cercle ennemi; son langage ne le trahira pas (ni sa voix, si *veie R* 2169 est pour *voix*). Le contexte donne précisément ce sens au passage correspondant de *A* (v. 1376-1378).

Parlera-t-on encore d'une lacune dans *R*, comprenant exactement le passage où Guillaume s'armait des armes d'Alderufe? Le texte de *R*, en cette première partie tout au moins, est en réalité tout entier résiduel. Pauvre résidu, en effet, que cette malheureuse laisse CXXXVII; il y a là bien autre chose que la *lose Verbindung* dénoncée par Hofer [1]!

Quelle misère également que le début de la laisse CXL! Le v. 2208, tout d'abord, peut être corrigé, d'après *A* 1359, en [*re*]*turné* (Rechnitz, p. 197). Ce vers offre un des exemples du secours que l'on peut attendre de *A* pour l'établissement de *R*; on corrigera de même *R* 2294 d'après *A* 1707. Mais on ne raccommode pas de vieilles outres avec du cuir neuf : celle-ci craque de toutes parts. D'où viennent les payens de *R* 2210? Comment se fait-il qu'ils aillent *chaſçant* (*R* 2213) Guillaume jusqu'à Orange? Guillaume est-il maintenant en dehors du

1. S. Hofer, *Die* Chanson de Guillaume *und ihre Stellung zu den Fortsetzungen* Covenant Vivien, Chanson de Rainouart, Aliscans, *ZfS*, 43 (1915), 269.

cercle ? Entre les vers 2209 et 2210, il n'y a aucun rapport, mais hiatus profond, au-delà duquel se profilent des événements nécessaires. Les armes payennes de Guillaume, sa connaissance des langues étrangères devaient pourtant servir ! Quelle est sans cela leur raison d'être ? Quelque liberté que l'on reconnaisse au jongleur à l'endroit de la cohérence, cette brusquerie est ici, certainement, pathologique. *A* nous apprend que Guillaume, duquel, depuis longtemps, la seule idée est de gagner Orange, tombe une nouvelle fois sur un détachement sarrasin. Mais cette fois-ci, il est camouflé. Les payens interpellent Guillaume, qui leur répond *en leur latin* (*A* 1422), mais est néanmoins bientôt démasqué, ce qui l'oblige à se battre. Il réussit à vaincre Baudus, perce enfin le cercle dans lequel il se trouvait depuis *A* 410[36], et, poursuivi par des milliers de Sarrasins (*A* 1550), il atteint aux portes d'Orange. C'est ce qui se passait obligatoirement dans la chanson que *R* « remanie » ; on le déduit avec certitude des résidus même de cette chanson. La preuve est ainsi acquise : la première partie de *R* n'offre que les restes mutilés d'un récit plus complet, correspondant à *A* [1].

*
* *

Mais en quoi ceci intéresse-t-il *G* ?

Si nous nous demandons quel est le responsable du traitement sévère infligé par *R* à l'original, nous répondrons sans

1. La comparaison prolongée de *R* et de *A* montrerait que (pour ne pas parler ici du récit souvent trop abondant de *A*) *R*, sans être de loin aussi mutilé que dans sa première partie, offre dans la suite aussi un récit souvent *trop* abrupt. D'autre part, il semble parfois que le remanieur responsable de *R*, se souvenant, pêle-mêle, de plusieurs phases d'un récit, les restitue dans un autre ordre. — L'examen porterait, p. ex., sur les points suivants : la structure de la scène du retour de Guillaume auprès de Guibourc (la bosse sur le nez (*R* 2310, *A* 1658), le combat contre les payens (*R* 2259 *s.*, *A* 1666 *s.*), les jongleurs (*R* 2247, *A* 1818) sont placés différemment) ; *A* 1659 et *R* 2313-2314 ; l'incohérence de la transition *R* 2298-2299 en regard de *A* 1720 *s.* ; l'hiatus entre *R* 2469 et 2470 (cf. *A* 2402 *s.*) ; le caractère immotivé de *R* 2496 (personne encore n'a parlé de Guillaume à Louis ; mais *A* 2466) ; peut-être *R* 2525 et *A* 2705 ; l'ordre et la structure du récit, *R* 2669-2776 et *A* 3499-3859 ; de même pour *R* 3474-3554 et *A* 7840-8318).

doute : le même homme qui a eu l'idée saugrenue de mettre bout à bout *G* et *R*; ce texte-là de *R*, en effet, n'a sans doute pas existé ailleurs. Or cet homme — remanieur, jongleur, comment l'appeler? — qui ne s'est pas en général soucié des contradictions profondes qui résultaient de cet assemblage, ni du caractère fabuleux, immotivé, que prend le début de *R* à la suite immédiate de *G*, cet homme a pourtant tendu, entre les deux œuvres contradictoires qu'il assemblait, quelques passerelles, à vrai dire assez grossières : dans *G*, la laisse CXV; dans *R* la prise de Guiot (*R* 2070 *s.*), le remplacement de Guichart par *Guiotun* (*R* 2358), le rappel de Thibaut et d'Estourmi (*R* 2604-2605), l'absence de Déramé tout au long de *R*, le refrain, étendu de *G* à *R*. Jusqu'à quel point, *et dans quel sens*, il y a eu, au-delà de ces points précis, adaptation, démarquage d'une œuvre à l'autre lors de leur assemblage, c'est ce qu'il est impossible de savoir positivement. Mais il est certain qu'il y a eu adaptation, démarquage et retouches.

Dans ces conditions, nous avons toutes les raisons de croire que se cache, sous *G*, une chanson de Guillaume originale, que cet homme a retouchée comme il a retouché l'original de *R* [1]. Il faudra s'en souvenir lorsque l'on s'interrogera sur des transitions brusques (p. ex. v. 96-97, 472-473, 493-494, 1041-1042), des résumés informes (p. ex. v. 97-100, 553-554, 795-799, 1120-1128), des répétitions saugrenues (v. 1489-1490 p. ex.), des récits flottants (en particulier, l. XLI-XLII, sous lesquelles l'ensemble du récit de la première bataille permet peut-être de deviner une structure plus forte), des laisses ruineuses [2], de probables lacunes (une présentation quelconque

1. C. Appel, *Zur* Chançun de Willelme, *ZRP.*, 42 (1922), 454, souligne avec raison que le travail du même remanieur est visible dans *G* et dans *R*.

2. Je partage sur ce point le sentiment de M. McMillan, et crois avec lui qu'il y a dans *G* des laisses résiduelles; mais je n'aurais pas lié comme il l'a fait cette question à celle des « laisses multirimes », qu'il a eu grand tort, à mon avis, d'admettre dans son édition; il a perpétué ainsi, dans la plupart des cas, une simple négligence de copiste, et surtout voilé la structure même du texte, ou ce qui en subsiste.

M. McMillan a cherché des raisons au découpage strophique du ms. sous la plume d'un remanieur anglo-normand. Ces raisons seraient : la phonétique (p. 21-22), le refrain du type II de Suchier (p. 22), le sens (p. 23), le

de Girart n'est-elle pas nécessaire? La brusquerie de son apparition au v. 350 me semble pathologique. — Le v. 1175 ne fait-il pas supposer des « regrets » explicites? — Girart ne répète pas tout le message de Vivien), des négligences de détail (p. ex. qui parle à la l. XLIV? que fait Déramé sur le champ de bataille, v. 1889? qui baise le pied de Guillaume, v. 1503?), mais plus généralement aussi sur cette chanson extraordinairement abrupte, sur cet art à effet qui néglige les récits linéaires pour courir aux carrefours des scènes contrastées.

Cet art est-il original, échantillon précieux du style fruste et

---

passage du récit au discours, ou d'une réplique à l'autre d'un dialogue, ou d'une partie à l'autre du même discours (p. 23-24), enfin, la condensation en une laisse multirime formant transition d'un passage plus long de l'original (p. 25-26). Entre ces raisons, il y a des différences importantes. Les premières expliqueraient la négligence d'un copiste, la dernière prouverait l'intention d'un remanieur. Seule donc la dernière devrait être invoquée dans la conclusion de la p. 27. D'ailleurs, parmi les quatre laisses multirimes qui « résistent à toute tentative d'expliquer logiquement le changement d'assonance » (p. 27), la l. XXXIV comprend au contraire évidemment deux laisses, consacrées chacune à une action similaire de Girart, et elles-mêmes en partie similaires; le v. 440 est un vers de fin de laisse. Et je ne vois pas de raisons de ne pas couper les l. LXXXV et CIII, puisque les v. 1047 et 1407 sont des « recommencements », lesquels lient habituellement deux laisses. Mais on reconnaîtra volontiers qu'il y a dans ces passages quelque délabrement. La l. XXX elle-même comporte deux temps distincts : le combat, puis l'armement, mais cette laisse semble bien résiduelle; de même les l. multirimes XXII et XLV. N'en dira-t-on pas autant de la l. monorime v. 461-464 où *respunt* n'est pas justifié, ou de la l. CVI, dont les v. 1503-1504 sont dépourvus de sujet? — A propos encore de la structure strophique : si l'on admet que l'absence d'une grande initiale dans le seul ms. n'est pas une raison suffisante de ne pas séparer les laisses, on sera autorisé de la même façon à découper des laisses monorimes, puisque nous voyons que des laisses se suivent parfois sur la même assonance (p. ex. les l. VI, VII et VIII en *-i*). Je couperais ainsi volontiers la l. XIII après le v. 158, qui est un vers de fin de laisse, ou la l. CI après les v. 1326, 1350, 1360. Ces retouches apportées au ms. (les justifier m'entraînerait ici trop loin) ne seraient pas plus sévères que la séparation des laisses d'après les assonances différentes. Au fond, la base de l'étude de Miss Pope sur la structure strophique du *Guillaume* est arbitraire (*Four chansons de geste : a Study in Old French Epic Versification*, *MLR*, 8 (1913).

haut d'une « épopée prérolandienne » [1], ou bien témoigne-t-il seulement des préférences d'un remanieur? Ceux qui ont vu ce même remanieur courir, avec une hâte et une désinvolture pareilles, vers la scène où Guillaume se présente à la porte d'Orange, au début de la laisse CXL, sont tentés de mettre le relief des scènes du *Guillaume* au compte du travail de sape qui les aurait dégagées. Dans l'original, il semble probable qu'elles étaient placées dans un ensemble plus fourni, plus travaillé, et elles-mêmes peut-être davantage élaborées [2]. En tout cas, avant de placer la *Chanson de Guillaume* dans l'histoire littéraire, il importe de prendre le texte de Londres pour ce qu'il est : l'œuvre d'un remanieur, dont j'ai voulu montrer qu'il pouvait avoir la main lourde.

Jean RYCHNER.

---

1. Miss Pope, *ibid.*, p. 365.

2. L'analyse stylistique de E. R. Curtius, *Ueber die altfranzösische Epik. 7. Zu den Wilhelmsepen*, *ZRP.*, 64 (1944), 286-306, l'a conduit à supposer, sous *G*, une œuvre d'une tenue littéraire supérieure.

UNE SOURCE D'ANTOINE DE LA SALE : SIMON DE HESDIN

Le cas d'Antoine de La Sale, dont l'activité littéraire n'a point encore été fixée avec certitude, se présente sous un aspect assez particulier. La curiosité de la critique s'est longuement penchée sur le mystère des *Cent Nouvelles nouvelles*, des *Quinze Joyes de Mariage* ou du *Livre des faits de Jacques de Lalaing*, et les hypothèses tendant à en attribuer la paternité à La Sale ont été défendues par des voix autorisées. D'autre part, l'étude attentive d'œuvres jusqu'ici incontestées montre que la paternité peut en être, à des degrés divers, non pas discutée, mais tout au moins partagée : c'est le cas de *la Salade*, de *la Sale* et du *Petit Jehan de Saintré*. Un dépouillement attentif de ces trois ouvrages révèle un La Sale compilateur, remanieur, pillant autrui sans goût, sans discernement ni réserve. Des soupçons ont déjà éveillé la méfiance de la critique ; le terme « compilation » appliqué au *Petit Jehan de Saintré*[1] peut s'étendre, à plus juste titre encore, à *la Salade* et à *la Sale*. A l'époque où écrivait Antoine la question du plagiat n'était pas envisagée de la même manière qu'aujourd'hui ; le péché pouvait paraître véniel, le délit bien mince, et s'approprier le bien d'autrui c'était en somme faire preuve d'érudition... à condition toutefois que l'écrivain dérobât « à la façon de l'abeille et non à la façon de la fourmi qui enlève le grain entier » — ce qui fut le cas d'Antoine de La Sale à l'égard de Simon de Hesdin.

J'oppose ici le nom d'un inconnu, ou presque, à celui d'un

1. A. Bronarski, *Le Petit Jehan de Saintré : une énigme littéraire*, Florence, 1922, p. 32 et A. Coville, *Le Petit Jehan de Saintré. Recherches complémentaires*, Paris, 1937, p. 81.

auteur dont la notoriété est universelle. Les dictionnaires, encyclopédies, articles biographiques ou critiques fournissent sur Simon de Hesdin et son œuvre une documentation très limitée [1] : une présentation s'impose.

Simon de Hesdin, docteur en théologie, de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur, de 1363 à 1384, d'Eterpigny [2], de Noyon et de Senlis, est le représentant peut-être le plus qualifié d'une époque qui contient en elle presque toute la Renaissance et dont on fait honneur trop exclusivement au XVI[e] siècle. L'œuvre, une traduction de Valère-Maxime, écrite entre 1375 et 1384, poursuivie seulement jusqu'au livre VII, chapitre IV (de stratagematis) [3], et qui nous est parvenue dans plus de cinquante manuscrits [4], offre un sujet d'étude particulièrement intéressant. L'auteur ne s'en est pas tenu à la traduction : un commentaire l'accompagne, qui attira l'attention de Paul Meyer [5] et d'Antoine Thomas, commentaire varié, très personnel, véritable encyclopédie littéraire, vagabondage intellectuel à travers les temps et les littératures. Par ses connaissances, son esprit souvent ironique, la

1. Cf. plus particulièrement U. Chevalier, *Bio-bibliographie*, t. II, p. 4270. P. Meyer, *Romania*, t. XIV, p. 228. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 42-43; t. III, p. 111; *La Librairie de Charles V*, t. I, p. 114-115, 120, 284; t. II, p. 160. M. Lecourt, *Mélanges Chatelain*, p. 341-50. A. Coville, *Recherches sur quelques écrivains des XIV[e] et XV[e] s.*, Paris, 1935, Droz, p. 159-160, 215-237; *Le Petit Jehan de Saintré, Recherches complémentaires*, Paris, 1937, Droz, p. 72-81. R. Bossuat, *Manuel bibliographique de la Littérature française du moyen âge*, p. 581.

2. Eterpigny, Somme, arrondissement et canton de Péronne. Une des commanderies les plus importantes et les plus riches du Nord de la France. Importance accrue lorsque au XIV[e] siècle vinrent s'ajouter les biens de l'ordre du Temple dans le Noyonnais. Un détail prouve combien était recherchée cette commanderie : elle eut, après la mort de Simon (1384), en l'espace de 80 ans, sur cinq titulaires, quatre Grands Prieurs (cf. Mannier, *Les Commanderies du Grand Prieuré de France*, Paris, 1872, p. 55 sqq.).

3. Elle fut continuée par Nicole de Gonesse, sur l'ordre de Jean, duc de Berry, et achevée en 1401.

4 La Bibliothèque nationale en possède 25.

5. P. Meyer, *Romania*, XIV, 228 sqq. « Cet écrivain (S. de Hesdin) s'arrêta dans son œuvre qui n'est pas une simple traduction, mais contient beaucoup d'additions du traducteur, dont quelques-unes fort curieuses ».

finesse de ses réflexions morales, Simon de Hesdin plut fort à son souverain. Une pièce des Archives nationales, en date du 4 février 1376, montre en quelle estime Charles V tenait son traducteur; elle nous fait connaître l'intervention du roi auprès du Grand Prieur de France, en vue d'obtenir une permutation entre Jean de Villiers Saint-Pol, Commandeur de Lagny-le-Sec et de Senlis, et Simon de Hesdin, Commandeur d'Eterpigny et de Noyon que le roi voulait avoir près de sa personne [1].

Cet échange de commanderies créait entre le souverain qui résidait souvent à Creil et à Senlis et l'humaniste qu'il appréciait un contact plus fréquent. Un autre détail, révélé par la préface de la traduction, montre la nature des rapports qu'entretenaient Charles V et Simon. On peut voir dans l'œuvre entreprise une manifestation de gratitude de la part du traduc-

1. Jean de Villiers Saint-Pol, dans l'acte de 1376, le précise ainsi :

« ...Comme il ait pleu au roy nostre sire qui a moult agréable avoir souvent près de li religieuse sage et discrète personne maistre Symon de Hedin docteur en théologie et commandeur de estrepigni dire a mon tresredoubte seigneur monseigneur le prieur de France quil avoit grant plaisir que ledit maistre Simon eust demourance pres de Paris et des liex ou il converse souvent a fin que le dist maistre Simon duquel le roy nostre dit seigneur sayde en pluseurs choses a li agreables peust estre avec li et converser plus souvent quil ne peut. Et pour ce li ait requis que nostre maison de Senliz, membre de ladicte baillie de laigni le sec laquelle maison est assez pres de Paris, de Gouvieux et de Creel et d'autres liex esquelz il est vraysemble que le roy nostre dit seigneur entent a demourer pour la plus grant partie du temps li vousist recommander et donner. Laquelle chose mon dit seigneur le prieur ja soit ce que en toutes choses a li possibles voulroit faire le plaisir du roy nostre dit seigneur ne pouroit faire bonnement pour cause de lordenance de nostre saint pere le pape que nul frere de nostre religion ne puisse tenir deux baillies oultre la responsion de m^c florins. Sachent tuit que je commendeur de laigni le sec dessus dit, Considerant la bonne volente que le roy nostre dit seigneur et mon dit seigneur le prieur ont envers le dit maistre Symon et les grans biens et honneurs qui a nostre religion pourront venir dieu aydant a la promocion dudit maistre Symon se il est souvent pres du roy nostre dit seigneur... baillie et ottroye et par la teneur de ces presentes lettres au dit maistre Symon sa vie durant la dicte maison de Senliz avec toutes ses appartenances et appendances... » (Archives nat., MM 30, f° 69).

teur et non une œuvre de commande : c'est le don délicat d'un ami respectueux, soucieux de témoigner sa reconnaissance. Les termes de l'offrande au roi ne laissent aucun doute :

« Je vieng a la translacion du latin et premierement du proheme. En requerant dévotement la grace et ayde de Dieu et de la beneoite vierge Marie aus quels je requier de tout mon cuer que je puisse ceste œuvre faire par leur sainte grace et especial ayde. En telle maniere que elle soit plaisans et profitable a tres noble, tres poissant, tres excellent et tres sage prince Charle le quint roy de France de ce nom gouvernant et regnant a present, *en l'honneur et reverence* duquel après Dieu je ay entrepris ceste œuvre à faire [1] ».

Voilà, dans ses grandes lignes, la présentation de l'humaniste qui fut le principal fournisseur littéraire d'Antoine de La Sale. Reste à préciser dans quelle mesure il convient de restituer à Simon de Hesdin le bien qui lui a été ravi. *La Salade* en partie, *la Sale*, dans la proportion des trois quarts, quelques pages du *Petit Jehan de Saintré* sont entachées de plagiats qui rendent considérable la part à restituer au traducteur de Valère-Maxime. L'examen, par rubrique ou par « lettre », selon le terme adopté par Simon pour la division de ses chapitres, va mettre en lumière et dénoncer, dans ses nuances et ses détails, l'emprunt avec ses audaces, ses ignorances et ses maladresses [2].

---

1. B. N. fr. 9749, f° 2. Les autres traducteurs, dans leurs préfaces, usent de termes bien différents et précisent qu'ils entreprennent leur travail sur « l'ordre » ou le « commandement » du roi. Cf. les préfaces de Bauchant, Daudin, Foutlechat, Golein, Oresme, Raoul de Presles.

D'autre part, Simon de Hesdin ne figure pas parmi les bénéficiaires de dons en espèces accordés par Charles V à ses traducteurs. Argument susceptible de renforcer l'hypothèse du caractère désintéressé de l'ouvrage.

2. Nous avons reproduit, pour les quatre premiers livres de la traduction de Valère-Maxime, le ms. fr. 9749, B. N. Exemplaire original, manuscrit d'offrande parfaitement correct et qui a dû être exécuté sous les yeux de l'auteur; il fait autorité pour l'établissement du texte. Cf. L. Delisle, *La Librairie de Charles V*, I, 254.

Pour les livres V, VI, VII, nous avons suivi plus particulièrement le B. N. fr. 282, exécuté sur l'ordre de Jean, duc de Berry, et le B. N. fr. 289, tous deux exemplaires de toute beauté, les premiers qu'on ait réalisés de la traduction complète. Le texte du ms. 282, offrant parfois des leçons fautives, nous avons alors substitué les leçons du ms. 289.

I

LA SALADE

En conformité avec l'ordre chronologique, *la Salade* sera la première soumise à l'épreuve de l'enquête. Dans cet ouvrage si disparate, comme son nom l'indique, Antoine, après un premier chapitre consacré à l'instruction d'un prince, dresse une liste d'historiens chez lesquels Jean de Calabre trouvera « plaisir à lirre toutes vertueuses histoires ». Nous trouvons dans la préface de Simon, avec quelques modifications dans l'ordre, une liste identique, à trois auteurs près, comme le montre le rapprochement suivant :

Simon de Hesdin... Si comme Tytus Livius et Oroses des Rommains..., Herodatus des roys d'Egipte, Suetonius des XII Cesariens ou Cesaires, Dares phrigius de Troyes, Phriculphus des Assiriens, Mecastenis des Yndiens, Ovidius Sabachides des successeurs d'Alixandre, Polibius des Tholomees, Arnobius de la diversité des langues, Josephus des Juys et de la destruction de Jherusalem, Salustius de Catiline et de la bataille de Jugurte, Victor de l'istoire d'Aufrique, Methodius du commencement et de la fin du siecle, Julius Celsus des batailles de Jule Cesar, Lucans de la bataille de Jule Cesar et de Pompee. Pompeius Trogus selonc ce que je puis avoir veu me samble celi qui parle de plus de diverses materes. Car il parle aussi comme du commencement de tous les regnes et de la situacion des terres (B. N. fr. 9749, f° 1v).

Antoine de La Sale ...Lise Titus Livius et Orose.

Item, des XII Cesares ou Cesariens, lise Suetonius.

Item, des fais de Katerine et de sa conjuracion ou conspiracion, lise Salustius.

Item, des grans battailles de Julius Cesar et de Pompee, aussi de la souveraine battaille qui fut en Tessaille, ou ledit Pompee fut desconffit, lise Lucan.

Item, des roys d'Egipte, lise Heredatus.

Item, des Yndiens, lise Mataserius.

Item, des Troyens, lise Darès Phirigius.

Item, des Ptolomees, lise Polibius.

Item de la diversité des langues, lise Arnobius.

Item, des Juifz et de la destruction de Jherusalem, lise Josephus.

Item, des histoires d'Auffricque, lise Victor.

Item, du commencement et de la fin du monde, lise Methodius.

Mais Pompeius Trogus, selon que escript Vallerius Maximus, est cellui

> qui plus a escript de son temps enssus et de diverses matteres; car il parle, ainssi que du commencement de tous les regnes, et de la scituation des terres (Ed. F. Desonay, A. de La Sale, I, 22).

A l'exception de Phriculphus et d'Ovidius Sabachides, mêmes références. Celse, c'est-à-dire César, s'il n'y est pas nommé, y figure, si j'ose dire, incognito, La Sale ayant attaché au nom du seul Lucan « les grans battailles de Julius Cesar et de Pompee, aussi de la souveraine battaille qui fut en Tessaille... ». Faut-il aller jusqu'à dire, comme l'estime Coville [1], qu'Antoine attribue à Valère-Maxime la liste établie par Simon ? L'erreur se limite, semble-t-il, à Trogue-Pompée dont Valère-Maxime devient le garant en place de Simon. On verra plus loin les différences notables qui interviendront lors de la rédaction de cette même liste dans *le Petit Jehan de Saintré.*

Après cette énumération d'historiens dont la lecture est, selon La Sale, source de nobles enseignements, vient dans *la Salade* « le tiers livre qui parle des très plaisans fallasses ou tromperies tant en fais d'armes comme en aultres manieres que les ystoriographes nommerent en prononciacion greque estrantegemens... ». C'est la traduction, accompagnée d'un commentaire, de 28 anecdotes tirées de Valère-Maxime [2] et de 49 stratagèmes choisis dans l'œuvre de Frontin. A l'exception de quelques récits remaniés cette partie de *la Salade* se retrouve littéralement ou presque chez Simon de Hesdin [3].

Restent à établir, « lettre par lettre », les degrés de similitude des textes, soit en les confrontant, soit en signalant seulement les détails les plus caractéristiques de l'emprunt.

Servio Tullio (S., B. N. fr. 282, f° 278 = V. M., VII, III, 1 = A., I, 23) [4]. Chapitre copié. — Fin légèrement modifiée

1. Coville, *op. cit.*, p. 78.
2. Valère-Maxime, l. VII, ch. III, IV et B. N. fr. 282, f^{os} 278-284.
3. Paris, B. N. fr. 282, f^{os} 284-287^{v}.
4. Pour toutes les rubriques nous avons abrégé ainsi les références : S. = Simon de Hesdin ; V. M. = Valère-Maxime ; A. = Antoine de La Sale, dans l'édition de F. Desonay.

à partir de : « Le seigneur de la vache... ». Les deux débuts méritent d'être rapprochés (reproduction chez Antoine — à la variante près qui s'imposait au plagiaire — d'un détail de la topographie de Rome, précisé par Simon) :

S. — En ceste partie commence Valerius a mettre exemples de ceste matiere ; est assavoir que a Romme ou mont Adventin assez près de la porte par ou on va maintenant à St Pol et assez près d'une masse de pierre qu'on dist la tumbe Romulus fu jadis un noble temple de Diane *la ou est maintenant la maison de nostre religion* et une chappelle en laquelle est une ymaige, laquelle on dit que Saint Pol [1] tailla de sa main...

A. — En ceste partie commence Vallerius à mettre exemples de ceste matiere ; est assavoir que a Romme, ou mont Aventin, assez près de la porte par ou l'en va maintenant a Saint Pol et assez près d'une grant masse de pierre que on dist la tombe Romulus, ou fut jadiz ung noble temple de la deesse Dyane, *la ou est maintenant la maison du temple de Saint Jehan* et une chappelle en laquelle a une ymaige de Nostre Dame, laquelle on dit que Saint Luc entailla de sa main... [2]

Quo in genere (S., B. N. fr. 282, f° 278 v° = V. M., VII, III, 2 = A., I, 24). Chapitre copié. — Vers la fin mélange de la traduction et du commentaire, du fait d'une ponctuation défectueuse qui rend inintelligible le texte d'Antoine ; le sens est rétabli grâce à Simon [3] :

S. — Et cellui vuaffre baissier baillie a la terre donna a la cité *liberté et a Brutus la premiere honneur de consule. Translateur. (De) Tarquinius et de ceste matiere* est parlé au commencement du VI[e] livre.

A. — Et cestui baisier a la terre donna a notre cité entière *libéralité et a Brutus le premier honneur de consulle, le translateur de Tarquinus. Et de ceste matiere* parle Vallerius au commencement de son VI[e] livre.

1. Ici une rectification de texte s'impose. Lire : « Saint-Luc », leçon des mss, au lieu de « Saint-Pol », reprise par inadvertance de la part du copiste du nom de Saint-Pol cité plus haut. Nombreuses, en effet, sont les statues de Notre-Dame attribuées à saint Luc, considéré comme le patron des artistes.

2. Söderhjelhm, ignorant la source de ce passage, conclut après citation : « On voit que La Sale saisit l'occasion pour rappeler un souvenir de son séjour à Rome et exposer sa connaissance de la topographie de la Ville éternelle ». *Acta Societatis scientiarum fennicae*, t. XXXIII, p. 65.

3. V. M. : « Quod tam vafre telluri impressum osculum urbi libertatem, Bruto primum in fastis locum tribuit ».

Eumdem (S., B. N. fr. 282, f° 279 = V. M., VII, III, 4 = A., I, 26). Chapitre copié.

Jam Marco (S., B. N. fr. 282, f° 279 = V. M., VII, III, 5 = A., I, 26). Chapitre copié.

Sertorius (S., B. N. fr. 282, f° 279 v° = V. M., VII, III, 6 = A., I, 27). Chapitre copié. — Au début, une omission dans la transcription du texte entraîne une référence équivoque : le renvoi intéresse non un fait historique mais l'explication du mot « proscription ».

Fabius (S., B. N. fr. 282, f° 279 v° = V. M, VII, III, 7 = A, I, 28). Chapitre copié. — Le fragment, omis dans le manuscrit de Bruxelles et restitué par l'Imprimé, se retrouve chez Simon dont le texte à son tour révèle une lacune de l'Imprimé :

S. — Fabius Maximus duquel non combattre contre Hannibal fut cause de vaincre [1] avoit en son host un homme de pie de noble et excellente force et hardiesse, maiz il estoit souspeconné quil ne feust pas bien loyal et si avoit un homme de cheval lucan [3] qui mout estoit bon de la main, lequel estoit tout perdu de l'amour d'une folle femme, mais il *considera que mieulx valoit qu'il gaignast l'un et l'autre par subtilité* quil les perdist par riguereuse discipline, pour quoy il dissimula la suspecon quil avoit sur cellui de pie en lui loant devant tous de sa force et grant hardiesce et en lui honnorant en toutes choses et tant que par ce il (le) contraignit a oster son cuer des Affriquans et le recouvrer aux Rommains et a cellui

A. — Fabius Maximum estant pour combatre contre Hanibal, avoit en son ost ung homme de noble et excellente force [2] et hardiesse, mais estoit souspeçonné qu'il ne fust pas bien loyal; et semblablement avoit ung aultre vaillant de cheval lucain, qui moult estoit ung bon chevalier et vaillant de la main, mais il estoit moult perdu de l'amour de une folle femme. Desquelz Fabius *considerant l'ung et l'autre, par subtilité* que il ne les perdeist par rigoreuse discipline, pourquoy il dissimula la souspection que il avoit sur celluy de pied, en luy louant devant tous de sa force et grant hardiesse et en le honnorant en toutes manieres, et tant que par ce il le contraingnit de oster son cueur des Affricquans et le retourner aux

1. A la leçon du ms. 282 omettant « voulant » et donnant « convaincre », à la place du « fut cause de vaincre », est substituée la leçon du ms. 289 qui rend le passage intelligible.

2. Ici commence le passage omis par le copiste de B et rétabli par M. Desonay d'après l'Imprimé. Cf. F. Desonay, I, Introd., p. XXXIX, et note critique 5, p. 263.

3. Leçon des mss, à l'exception de 282, qui donne « loingtaing ».

de cheval il souffri aussi que s'il nen sceust riens qu'il ne nourrist la femme que il aymoit tant respoutement combien que ce feust contre la coustume de lors et ainsi les rendi appareilliez et prestz de faire tous ses commandemens.

Rommains; et a ycelluy de cheval il souffrist aussi que s'il ne sceust riens de la femme que il aymoit tant repostement, combien que ce feust contre la coustume de lors. Et ainsi les rendist appareillez et prestz a faire ses commandemens.

A la traduction de Simon, elle-même incomplète et peu fidèle au texte : « Fabius non voulant combattre... », Antoine substitue un contresens : « Fabius pour aller combattre... ». Texte latin : « Fabius cujus non dimicare, vincere fuit.., ».

Veniam nunc (S., B. N. fr. 282, f° 280 = V. M., VII, III, 8 = A., I, 28). Chapitre copié. — La lacune rétablie par M. Desonay [1], d'après l'Imprimé, est à peu près conforme à la leçon de Simon. En outre, quelques rectifications s'imposent : corriger une ponctuation fautive, c'est-à-dire mettre le point final après « sauveteur » et non après « édile », remplacer « sauveteur » par « saulveté » [2], et restituer à Simon les explications et renvois relatifs à « édile » et « proscrit » :

S. — ...maiz s'en ala de cy *en l'ost de* [3] *Marcus Brutus a sauveté.*

Translateur. Qu'est edille est dit devant plusieurs foiz especialment ou premier livre ou second chappitre et qu'est estre proscript est dit aussi ou premier livre ou chappitre des auspices en la lettre Marco Citeronne.

A. — ...Mais s'en *alla a l'ostel de Marcus Brutus a sauveteur, que est edille.* Vallerius le déclaire en son premier livre et ou second chappiltre, (*et que est ce proscript dit aussi au premier livre, au chapitre*) des Auspites en la lettre Marco Citeronne.

Aliquanto (S., B. N. fr. 282, f° 280 = V. M., VII, III, 9 = A., I, 29). Chapitre copié. — A relever chez Antoine un passage inintelligible; le texte de Simon, conforme à la leçon de l'Imprimé, apporte la clarté :

S. — L'aide que Saturninus Vetulo print *en semblable cas* pour sauver sa vie...

A. — Le ayde que Saturnus Vitulo prinst, *en semblent comme* pour sauver sa vie...

1. Cf. F. Desonay, I, Introd., p. XXXVII, et note critique 6, p. 264.
2. L'Imprimé donnant « sulveté » mettait sur la voie de la rectification.
3. Leçon des mss à l'exception de B. N. fr. 282 qui donne « dit ».

Amantissimus (S., B. N. fr. 282, f° 280 = V. M., VII, III, 10 = A., I, 29). Chapitre copié. — Il est surprenant que le côté assez libre de l'anecdote n'ait pas incité Antoine à se libérer de son modèle, visiblement soucieux d'atténuer le fond et la forme du récit, et à conter, avec la verve qu'il apporte en pareil cas, le remède qu'un père imagina pour détourner son fils d'un amour coupable pour une femme mariée. Voici les textes :

S. — Un homme que très excellentement avoit [1] son fils pour retraire le de une forcenee et non loisible amour de une femme de laquelle la hantise estoit perilleuse, si lui pria que aincois quil alast devers celle quil amoit il usast daulcune femme commune et loisible ad ce faire. Le jeune homme recorda a son pere et tant en fist que quant il venoit a celle quil amoit il ne lui chaloit delle avoir.

A. — Ung homme qui tres excellentement amoit son filz, pour le retraire de une foursenee et non loisible amour de une femme de laquelle la hantise estoit tresperilleuse, sy lui pria que, ainchoiz qu'il allast devers celle que il tant amoit, que il usast de une aultre femme commune et loisible a ce faire. Le josne homme se accord a son pere et tant en fist que, quand il venoit a celle qu'il amoit, il ne luy challoit plus de elle.

Cum Alexander. Ici inadvertance de la part d'Antoine qui, omettant traduction et commentaire du récit d'Alexandre et de l'ânier, substitue, sans souci du titre inexact, la traduction et le commentaire de l'anecdote relative aux mages. Donc, en place de : *Cum Alexander*, lire :

Sordida Magorum (S., B. N. fr. 282, f° 280 v° = V. M., VII, III, ext. 2 = A., I, 30). Chapitre copié. — Antoine : «... firent part... », lire : « firent pact... », leçon des manuscrits et du texte imprimé (V. M. : « pactum fecit... ») et non «... firent paix... », leçon fautive du ms. 282.

Bias autem (S., B. N. fr. 282, f° 281 = V. M., VII, III, ext. 3 = A., I, 31). Chapitre copié.

Lampsacenae urbis (S., B. N. fr. 282, f° 281 = V. M., VII, III, ext. 4 = A., I, 31). Chapitre copié. — Rubrique déformée chez Antoine : Lire : *Lampsacenae urbis* en place de *Casane urbis*.

---

1. Lire : amoit.

Demosthenis (S., B. N. fr. 282, f° 281 = V. M., VII, III, ext. 5 = A., I, 32). Chapitre copié. — Type d'emprunt littéral d'une anecdote vivement conduite :

S. — La subtilité aussy de Demonstenes secourut noblement a une meschine laquelle avoit prise peccune en garde de deux hostes par telle condicion qu'elle rendroit a tous deux ensemble. Un peu de temps après s'en vint l'un d'eulx a elle disant que son compaignon estoit mort, moult faisant le courroucié et le doulent; si le crut et lui bailla la peccune, et demoura gaires [1] après que l'autre vint et demandoit la peccune. La chetive meschine qui n'avoit de quoy le rendre et qui deffendre ne s'en savoit estoit [1] toute desesperee et pensoit qu'elle se pendroit. Mais Demostenes y vint qui la sauva. Et dit : « La meschine est toute preste de rendre la peccune, mais que tu amaines ton compaignon car selon ce [1] que tu meismes dis et tesmoingnes elle lui fut baillee par telle condiction qu'elle ne devoit point rendre à l'un sanz l'autre ».

A. — La subtillité aussy de Demostenès secourut noblement a une meschine, laquelle avoit prins peccune en garde de deux hostes, par celle condicion que elle leur renderoit a tous deux enssemble. Ung peu de temps apprés, vint l'un d'eulz, disant que son compaignon estoit mort, moult faisant le douloureux. La chetive sy le crut et lui bailla incontinent ; dont ne demoura gaires après que l'autre ne venist aussi et demanda la peccune qu'elle gardoit. La chetive meschine qui n'avoit de quoy le paier et qui deffendre ne s'en savoit, estoit toute desesperee et penssoit que elle se penderoit. Mais Demostenès y vint, qui la sauva et dist : « la meschine est toute preste de rendre la peccune ; maiz que tu admainnes ton compaignon ; car, selon ce que tu meismes dis et le tesmoingnes, elle lui fut baillee par telle condicion : qu'elle ne renderoit fors a tous deux ».

Hannibal Duilio (S., B. N. fr. 282, f° 281 = V. M., VII, III, ext. 7 = A., I, 32). Chapitre copié. Le mot « nefz », rétabli par M. Desonay d'après l'Imprimé, est confirmé par le texte de Simon et s'impose.

Antoine écrit plus loin : « Cornelius y alla follement avec sept nefz... », lire : « a tout seize nefz... », leçons également de Simon et de l'Imprimé, confirmées par le texte d'Orose : « cum sedecim navibus » (VI. 7).

La dernière phrase chez Antoine n'offre aucun sens du fait

1. « Gaires », « estoit », « ce » manquent dans le ms. 282. Ils sont rétablis, conformément à la leçon du ms. 289.

2. F. Desonay, I, note critique 7, p. 264.

de l'omission de « damnare » [1] ; le texte de Simon en rétablit la clarté.

S. — Et ainsi ne leur laissa il pas en leur franche voulente [de condemner ce] qu'ilz avoient jugie et delibere a estre fait.

A. — Et ainssi ne leur laissa il pas en leur france voullenté de ce qu'ilz avoient jugié et deliberé estre fait.

Item Hannibal (S., B. N. fr. 282, f° 281 v° = V. M., VII, III, ext. 8 = A., I, 33). Chapitre copié. — Modifications de détail maladroites :

S. — Fabius Maximus... longuement *ludifia sa grant force* [2]... a la fin qu'il rendist souspeconné aux Rommains d'aucunes *convenances* [3] *ou alliances*.

A. — Fabius Maximus... longuement le *indigna par sa grant force*... a la fin qu'il le rendist souspeçonné aux Rommains par aucunes *couvertes alliances*.

Tusculanis (S., B. N. fr. 282, f° 281 v° = V. M., VII, III, ext. 9 = A., I, 34). Chapitre copié. — La correction « peaulx » en « paix », suggérée par M. Desonay, s'impose [4]. Texte latin : « togati » ; traduction de Simon : « en leurs habiz de paix ».

At Volscorum (S., B. N. fr. 282, f° 282 = V. M., VII, III, ext. 10 = A., I, 35). Chapitre copié. — Erreur d'Antoine en dernière ligne : « Et icy finit le III[e] livre de Vallerius Maximus, etc... ». Il s'agit évidemment du III[e] chapitre du livre VII ; la leçon de l'Imprimé et le texte de Simon le confirment : « Et ici fine le tiers [5] chappitre du VII[e] livre ».

Illa vero et *Omnibus* (S., B. N. fr. 282, f° 282 v° = V. M., VII, IV, 1 = A., I, 36). Chapitre copié. — Mais reproduit d'une manière très confuse. Mélange du texte et du commentaire ; variantes offrant des obscurités. La correction de « *defor-*

1. V. M. : « Ita liberum his non reliquit id factum damnare, quod ipsi fieri debuisse judicaverant ». « Condemner », omis également dans le ms. 282, se retrouve dans les autres mss.

2. V. M. : « invictam vim.., ludificantem ».

3. Leçon de la plupart des mss et substituée à « souvenances », leçon du ms. 282.

4. Cf. F. Desonay, t. I, note critique 8, p. 264.

5. Leçon de tous les mss à l'exception du ms. 282 qui remplace « tiers » par VII[e].

dené en *desordené* que M. Desonay propose avec un certain scepticisme [1] doit être rejetée et remplacée par « de Fidene ». Le texte de Valère-Maxime ainsi que la traduction de Simon autorisent cette leçon ; « Omnibus militaribus copiis Tullo Hostilio Fidenas agresso » est traduit ainsi par Simon : « Tullius Hostillius courut sus a ceulx de Fidennes [2] ».

Et ne continuo (S., B. N. fr. 282, f° 283 = V. M., VII, IV, 2 = A., I, 37). Chapitre remanié. — Noter le propos de Simon : « Frontin duquel je pense a mettre et reciter plusieurs exemples en la fin de ce chappitre... » ; ce propos, Antoine le fait sien : « Frontin ... duquel j'en pensse a mettre et reciter pluiseurs.

Illud quoque (S., B. N. fr. 282, f° 283 = V. M., VII, IV, 3 = A., I, 38). Chapitre copié. — Référence inexacte au début ; la « lettre *Urbe Cassalis*, c'est-à-dire *Urbe a Gallis capta* ne se trouve pas au « tiers » livre de Frontin, mais chez Valère-Maxime, l. I, ch. 1, comme le précise Simon.

Idemque Jupiter, Gaius quoque Claudius (S., B. N. fr. 282, f° 283 et B. N. fr. 9749, f° 186 v° = V. M., VII, IV, 4 et IV, I, 9 = A., I, 39). Chapitre remanié. — Encore un faux renvoi au début. Alors que Simon invite le lecteur à se reporter « ou quart livre ou premier chappitre qui est de moderacion en la lettre Quoque Claudius, car la est ceste matiere toute declairee », d'après Antoine « il fault recorder au second livre de Vallerius, en la lettre de Age perferannus, au chappiltre denoté Sensore [3] qui commence : Gaÿus quoque Claudius... ». Confusion dans les renvois de la part d'Antoine ; la lettre G. quoque Claudius fournit des détails n'intéressant que la rivalité entre Cl. Nero et Livius Salinator, « si comme il est touche ou second livre en la lettre Age par proferamus », rappelle Simon.

La double source de ce chapitre fournit à Antoine l'élément d'une abondante documentation empruntée, mais avec de notables différences de forme et de fond : les développements

---

1. Cf. F. Desonay, t. I, note critique n° 9, p. 264.

2. A noter que la leçon de l'Imprimé fournissait également la solution : « Tullius Hostillius courut sus a ceulx de Fridene... ». Cf. F. Desonay, I, p. 37, note 456, et p. 264, note critique 9.

3. Lire « De note censoire ».

personnels, les suppressions de détails essentiels à la clarté du récit et, en contrepartie, les détails inventés, les discours passant du style indirect au style direct, autant de modifications atténuant l'impression de plagiat. Malgré ces habiletés, l'émotion tragique, issue de l'initiative hardie de Cl. Nero, est exprimée plus intensément chez Simon, soucieux de reproduire sobrement le texte de Tite Live, si dramatique dans sa simplicité [1].

Memorabilis (S., B. N. fr. 282, f° 283 v° = V. M., VII, IV, 5 = A., I, 46). Chapitre copié. — Reproduction moins fidèle en fin de récit.

Agathocles (S., B. N. fr. 282, f° 283 v° = V. M., VII, IV, ext. 1 = A., I, 47). Chapitre copié. — Même erreur de référence chez Simon et Antoine; au lieu de : Justin, XXI[e] l., lire : Justin, XXII[e] l. A noter chez Simon le parallélisme historique repris par Antoine :

S. — : Valerius entend par Siracuse la maistresse cité de tout le royaume [2] aussy con diroit maintenant le Roy de Paris pour le Roy de France.

A. — Vallerius entend Sarragousse pour la maistresse cité du royaume, ainssi que on porroit dire roy de Paris pour le roy de France.

Quid Hannibal (S., B. N. fr. 282, f° 284 = V. M., VII, IV, ext. 2 = A., I, 48). Chapitre copié. — Texte de Simon abrégé au début. Omission d'une partie de la traduction.

Un choix de 49 anecdotes empruntées à Frontin fait suite dans *la Salade* à la traduction des chapitres III et IV du VII[e] livre de Valère-Maxime; Antoine en fait ainsi la présentation :

Julius Frontinus fist ung especial livre des estrantegemens, desquelx j'ay trays ceulx qui s'enssieut. Car Frontin est un livre qui n'est pas trop commun, ains sont peu de gens qui le ayent; et pour ce j'en ay traist, a mon semblant, la fleur et mis apprès ceulx de Vallerius. a la mémoire de tous les princes et les gouverneurs de guerre; ausquelz se ilz ne leur sont trop delectables, leur porront estre bien en temps et en lieu prouffitables [3].

1. Tite-Live, XXVII, 46-47.

2. « De tout » manque dans le ms. 282, et est rétabli ici selon la leçon du ms. 289.

3. F. D., I, p. 48.

Cette même heureuse idée, Simon l'exprimait soixante-dix ans auparavant dans son commentaire :

Il est voir que Julius Frontinus fist un especial livre moult bel de stragenies devant diz. Et pour ce que Frontin est un livre que peu de gent puissent veoir ne avoir j'en vueil ycy adjouster aucuns. Car c'est pour veoir matiere moult delitable et proufitable pour le fait d'armes [1].

Aussi n'est-on pas surpris de retrouver, à une près [2], ces anecdotes reproduites dans les mêmes termes ou presque, à l'exception de 14 accusant un remaniement plus ou moins important. Les voici dans l'ordre où elles se présentent, le même chez Simon et Antoine, avec les remarques nécessaires :

1. Quant Sipio...	Frontin	I	II	1	Incomplète.
2. Marius...	»	»	»	6	Copiée.
3. Comme Sercorius...	»	»	V	1	»
4. Diulius...	»	»	»	6	Remaniée.
5. Periclès...	»	»	»	10	»
6. Silla...	»	»	»	18	Copiée.
7. Henno...	»	»	»	27	»
8. L'ost des Rommains.. [3]	»	I	VI	4	Remaniée.
9. Hanibal...	»	»	VII	2	»
10. Denis le Tirant...	»	»	VIII	11	»
11. Quant les Espaignoz...	»	II	IV	17	Modifiée totalement.
12. Alixandre de Eprie...	»	»	V	10	»
13. Hanibal [4]	»	»	»	12	»
14. Lebidius Emillus	»	»	»	15	»
15. Menno...	»	»	»	18	Remaniée.
16. Quant les legas...	»	»	VII	4	»
17. Quant Sercorius...	»	»	»	5	»

1. B. N. fr. 282, f° 284.

2. La 13e dans la liste de Simon : « Leptines quoque... ».

3. A noter le détail historique emprunté à Simon : Antoine. — « Ainsi firent les Sarrazins de Larche a ceulx de l'Ospital Saint-Jehan ». Simon. — « Ainsi firent ceulx de Larte nagaires a telx de nostre religion ». Larta ou l'Arta, Turquie d'Europe, province d'Albanie ; allusion à l'expédition durant laquelle mourut en 1377 Richard d'Overton, parti en Orient avec le Grand Maître Heredia qui fut appelé la même année à devenir Grand Maitre de l'Hôpital (1377-96), après la mort de Robert de Juilly.

4. Lire Maharbal ; erreur de nom chez Antoine.

18. Quant Hanibal [1]	Frontin	II	VII	7	Copiée.
19. Quant Luculus...	»	»	»	8	Remaniée.
20. Acorilo, duc de Dace...	»	I	X	4	»
21. Julius [2] Nobilior...	»	»	XI	2	Modifiée totalement.
22. Epaminondas...	»	»	»	6	Copiée.
23. Fabius...	»	»	»	21	Remaniée.
24. Quant Sipio...	»	»	XII	1	»
25. Sercorius... [3]	»	I	XII	4	Modifiée totalement.
26. Epaminodas...	»	»	»	5	Remaniée.
27. Les Lacédoniens...	»	II	I	10	Copiée.
28. Cesar...	»	»	»	11	»
29. Papirius...	»	»	IV	1	Remaniée.
30. Pompee...	»	»	XI	2	»
31. Quant Alixandre...	»	»	»	3	Copiée.
32. Quant Cesar...	»	»	»	7	»
33. Cratès, duc d'Athenes...	»	»	XII	3	»
34. Lisimacus...	»	III	III	7	»
35. Fabius Maximus...	»	»	IV	1	»
36. Demis le Tirant...	»	»	»	3	»
37. Alixandre...	»	»	»	5	»
38. Ypocras...	»	»	XII	2	»
39. Epaminondas	»	»	»	3	»
40. Almicar...	»	»	XVI	2	»
41. Henno...	»	»	»	3	»
42. Hanibal...	»	»	»	4	»
43. Il est assavoir...	»	»	XVII	3	Remaniée.

L'anecdote 25, dans ses détails, relève de la fantaisie et est inintelligible. L'imagination d'Antoine, allègrement infidèle au texte de Simon et, par conséquent, au texte latin, s'y donne libre cours. Le rapprochement s'impose :

---

1. Chiffres modifiés. A signaler un contresens dont Simon est responsable. Frontin dit : « tria millia Carpetanorum » : trois mille Carpetani (peuple d'Ibérie, région tarraconnaise). Par suite d'un texte fautif ou d'une mauvaise lecture. Simon lit : « carpetariorum » qu'il traduit naturellement par « charpentiers », sens qu'adopte à son tour Antoine.

2. Lire : Fulvius.

3. Frontin : « Sertorius cum equitum scuta extrinsecus equorumque pectora cruenta subito prodigio apparuissent, victoriam portendi interpretatus est quoniam illae partes solerent hostili cruore respergi ».

S. — Sertorius qui vit (que) les escus des gens de cheval et les poitrines[44] des chevaulx apparurent par un prodige merveilleux ensanglantees soudainement dist à ses gens qui espoventés [1] estoient que ce signifioit leur victoire, car c'estoient les parties qui sont communement ensanglantees du sang des ennemis (S., B. N. fr. 282, f° 286).

A. — Sercorius, consulle de Romme, qui constraint estoit en bataille contre grant puissance de ses anemis, fist secretement *ensangleter* par rays et gouttes de sang le bas de son escu, le col, la poitrine et les jambes de son cheval, au monter qu'il fist dessus. De laquelle chose se monstre ygnorant et tresjoyeulx de celle subtillité par laquelle il resconforta ses chevaliers (F. D., I, 56).

Après avoir reproduit ces 43 stratagèmes, Antoine déclare : « Et cy finent les strantegemens que j'ay trais de Frontin ». C'est une erreur : les stratagèmes qui suivent sont également tirés de Frontin. Antoine interprète mal le regret exprimé par Simon de ne pouvoir citer les « beaus strategemes » que renferme le IV^e^ livre et d'en être réduit à se limiter à la traduction de six d'entre eux, choisis parmi les plus courts. Les voici :

44. Cesar	Frontin	IV	VII	1.	Copié.
45. Domicius	»	»	»	2.	»
46. Emellius Paulus	»	»	»	3.	»
47. Caÿus Maÿus	»	»	»	5.	»
48. Sipio l'Affriquant	»	»	»	4.	»
49. Sipio l'Affriquant	»	»	»	16.	»

Restent à signaler également dans *la Salade*, deux emprunts intéressant *Le Paradis de la Royne Sibille*. La relation du débat entre Tibère et le Sénat au sujet de Jésus-Christ est inspirée de Simon [2]; la reproduction chez Antoine [3] n'en est pas littérale, mais les sources latines auxquelles ont recours les deux écrivains sont les mêmes; Simon fournit la référence : Orose, l. II, ch. II, de même Antoine, avec variante : l. VIII, ch. II. Il s'agit en fait du l. VII, ch. IV; Simon suit plus fidèlement le

1. *Poitrines* et *espoventés*, leçons de la plupart des mss, en place de *poutrenes* et *esperonnés*, leçons du ms. 282.

2. B. N. fr. 9749, f° 3 v°. Il y aura lieu de revenir sur ce passage que l'on retrouve dans *La Sale*, Humilité, ch. II; cf. F. Desonay, *La Sale*, p. 22.

3. F. Desonay, I, *La Salade*, p. 66, et *Paradis de la Reine Sibylle*, Introd., p. LXXV.

texte latin et n'est pas responsable de la traduction fautive chez Antoine, portant sur *exterminandos Urbe*. Orose [1] écrit : «... edictoque constituit (senatus) exterminandos esse Urbe christianos ». En voici la double traduction :

Simon. — «... et fist le Sénat un édit que tous les chrestiens fussent *exterminés et mis hors de la cité de Romme* ».

La traduction est correcte; *exterminare* a ici la valeur étymologique qu'il doit à sa composition, et le redoublement *mis hors de la cité* confirme l'exactitude du sens. Simon ne commet pas l'erreur d'Antoine qui prend le mot dans le sens du latin ecclésiastique :

Antoine. — « ... et (le Sénat) fist un esdit par despit que incontinent *manderent en Jherusalem prendre et persecuter* tous les disciples et croians en icellui Jhesus de Nazareth [2] ».

A noter également Jérusalem substituée à Rome. Donc chez Antoine double erreur : erreur de fait due à l'impropriété de sens portant sur *exterminare*, à laquelle s'adjoint une faute de syntaxe : *Urbe* rendu par *en Jherusalem*. Erreur de lieu : *Jerusalem* en place de *Rome* [3].

M. F. Desonay relève à juste titre chez Antoine l'erreur de filiation entre Germanicus et Tibère; elle est due à une modification par omission [4] apportée au texte d'Orose. Simon en

1. Cf. au sujet de cette source d'Orose, F. Desonay, *Le Paradis de la Reine Sibylle*, Introd. p. LXXV.

2. Le conflit entre Tibère et le Sénat se trouve reproduit dans *La Sale*. Cf. F. Desonay, II, Humilité, ch. II, p. 22. Ce passage offrira les variantes suivantes : « ... et incontinent, comme pas despit (les sénateurs) manderent a tous les officiers de Jherusalem que tous les disciples d'icellui Jhesus de Nazareth et ceulx qui croîroient en lui fussent *percussitéz* et destruis et par toute la seignourie des Rommains ».

3. M. F. Desonay signale seulement chez Antoine l'erreur de lieu : « Je n'ai guère relevé qu'une erreur de fait : les chrétiens doivent être exterminés Urbe, c'est-à-dire à Rome; Antoine écrit que c'est à Jérusalem qu'on prendra pour les persécuter les disciples de Jésus ». *P. R. S.*, Introd., p. LXXV.

4. Orose : « ... filios quorum Drusus naturalis, Germanicus adoptivus erat ». Omission de « naturalis » et de « adoptivus ». Cf. F. Desonay, *P. R. S.*, Introd., p. LXXVI.

est le responsable. Le rapprochement des textes mérite d'être établi, car il appelle la mise au point de faits historiques :

S. — ... Tybere Cesaire fu moult mauvais et crueux en la fin de son empire... Il fu agaitans et engigneus, faignant et simulant de vouloir ce qu'il ne vouloit pas et de non vouloir ce qu'il vouloit. Duquel raconte Orose ou secont chapitre de son septime livre que il fist morir pluseurs senateurs et XX hommes honnourables et sages que il avoit esleus pour luy conseillier, fist il tous morir pour diverses causes excepte II tant seulement. Il fit morir II de ses filz desquelz l'un avoit nom Drusus et l'autre avoit nom Germanicus et les fist morir par venim si comme il apparut par vrais signes. Les filz aussi de Germanicus fist il morir comme le pere (B. N. fr. 9749, f° 3).

A. — ... Il (Tibère) fut à la fin de son empire le plus mauvais et crueulx de tous les autres, et fut aguaitans et enguigneux, faignant et similant de vouloir ce que ne vouloit mie et de non vouloir ce que il desiroit. Et dist Orose qu'il fist mourir pluseurs senateurs et hommes honnourables et saiges qu'il avoit esleuz pour lui conseiller fist il tous mourir pour diverses causes excepté deux tant seulement; et si fist mourir deux de ses propres filz par venim, desquelz l'un avoit nom Drusus et l'autre Germanicus, et aussi fist il mourir les filz de Germanicus son filz, comme leur pere... (F. D., *P. R. S.*, 6).

La réalité des faits historiques en ce qui concerne la mort des fils de Germanicus est-elle ici dépassée, comme l'estime M. Desonay [1] ? Suétone cependant voit en Tibère l'instigateur de ces deux morts [2]. Quant à l'hypothèse de Simon, reprise par Antoine, expliquant l'attitude contradictoire de Tibère à l'égard des Chrétiens au début et à la fin de son règne, elle offre quelque vraisemblance si l'on s'en rapporte, non seulement à Orose, mais aussi à Suétone, chez lequel douze chapitres de la vie de Tibère sont consacrés à la modération de ce prince au début de son règne. Ce que cherchait Simon dans le témoignage des deux historiens, ce n'était pas tant le motif de la versatilité de Tibère vis-à-vis des Chrétiens; il voulait y trouver surtout un argument permettant de défendre son auteur de l'accusation de flatterie; Suétone et Orose lui fournissaient

1. F. Desonay, *P. R. S.*, Introd., p. LXXVI.

2. Vie de Tibère, LIV : « Neronem et Drusum accusavit per litteras, amarissime congestis etiam probris, et judicatos hostes fame necavit: Neronem in insula Pontia, Drusum in ima parte Palatii ».

une explication honorable, et vraisemblable aussi, de l'adulation officielle et hyperbolique de Valère-Maxime à l'adresse de Tibère :

« Il me samble que on porroit dire et pour verité que Valerius compila son livre asses prés du commencement de l'empire de Tybere. Et en son commencement il regna et gouverna si tres bien que ce fu une grant merveille du bien et de l'atrempance de luy. Du quel Suetonius ou livre des XII Cesaires dist que au commencement ... (suit l'énumération des qualités de Tibère). ... Quant Tybere fu si bon a son commencement, voire selonc ce que dist Orose [1] en la plus grant partie de son empire. Ce ne fu pas merveille se Valerius le compara a l'estoile de son pere et de son ayol. Car Valerius fist son livre au commencement de son empire, ne je ne cuide pas qu'il fust vivans au temps que Tybere fist les maus et les cruautés devant dictes ». (B. N. fr. 9749, f° 3).

Les dernières pages du *Paradis de la Reine Sibylle* [2] contenant les renseignements sur les dix Sibylles, sont tirées du commentaire de Simon [3]. Les très rares variantes apportées par Antoine renferment des erreurs qui lui sont imputables et dont Simon, fidèle au texte d'Isidore, fournit les rectifications :

S. — « La seconde fu de *Libe* [4]. »

A. — La seconde Sibille fu nee en *Lide*.

S. — « La tierce... fu appelée Delphica pour le *lieu* ou elle fu nee [5] ».

A. — La tierce fut appelee Delphica pour le *lit* ou elle fut nee.

S. — La quinte fu Erifila ou selonc autre lectre Erophila [6].

A. — La quinte Sibile fut Ensilia.

Pour la septième, chez les deux écrivains, même interversion

---

1. Orose, VII, IV : « Ipse autem Tiberius plurima imperii sui parte cum magna et gravi modestia reipublicae praefuit... Paulatim immutata est illa Tiberii Caesaris lautissima modestia... atque ex mansuetissimo principe saevissima bestia exarsit ».

2. F. Desonay, *P. R. S.*, p. 52 sqq; F. D., I, p. 125 sqq.

3. B. N. fr. 9749, f° 5.

4. Isidore, Étymol., VIII, 8 : « secunda lybica ».

5. — — — : « tertia delphica in templo Apollinis genita... ».

6. Isidore, Étymol., VIII, 8 : « quinta Erythraea nomine Herophyla ».

dans l'ordre des renseignements, même absence de la traduction du vers de Virgile. Traduction infidèle chez Antoine.

S. — La septième fu Cumana et fu appelee ainsi de Cumas [1].

A. — La septième fut dicte Cymia, de Cymiana.

Au sujet de la huitième, l'addition relative à Salomon est due à Simon : « et li autre dient de Salomon ».

Pour la neuvième, la mention de Ancyre manque également chez Simon.

Même brève documentation pour la dixième Sibylle.

A signaler chez Antoine une erreur intéressant la seconde intervention du nom de *Flactianus* [2] dans le texte de *la Salade* :

Antoine. — ... si comme il appert par Saint Augustin ou lieu devant dit qui dit que *Flactianus*, en son livre, met plusieurs des paroles des Sibilles...

D'après le passage de saint Augustin [3] auquel se conforme Simon, lire : *Lactantius*.

Simon. — « Si comme il appert par saint Augustin ou lieu devant dit qui dit que *Lactantius* en son livre met pluseurs des paroles de Sibille... »

L'examen de cette partie de *la Salade* ayant trait aux Sibylles appelle en dernier lieu une mise au point assez curieuse : l'identification de l'énigmatique *Graccus* ou *Gracius*. Si Antoine avait fait chez Simon une lecture plus complète de la « lettre » *Cereri* [4], s'il n'avait pas limité sa documentation au commentaire, il aurait vu que, dans la traduction proprement dite, Simon fournissait l'éclaircissement suivant :

---

1. Isidore, Étymol., VIII, 8 : « dicta cumana a civitate Cumas ».

2. Au sujet de ce *Flactianus*, en accord avec le texte de saint Augustin, la traduction de Simon donne *proconsul* : « un appelé *Flactianus*, homme de grant science et de très noble facunde et aussi *proconsule*... ». On pouvait supposer que la substitution de *proconsul* en *parconsule* était chez Antoine le résultat d'un emprunt fait à Simon. Il n'en est rien; la faute d'ignorance est imputable à Antoine seul. Cf. F. D., *P. R. S.*, p. 54; F. D., I., p. 128, et note critique 17, p. 266.

3. « inserit etiam *Lactantius* operi suo quaedam de Christo vaticinia Sibyllae... ». Saint Augustin, *Cité de Dieu*, XVIII, 23.

4. B. N. fr. 9749, f° 5.

« Et ja fust il que la dieuesse eust un tres bel temple en la cité de Romme, toutefois furent il admonnesté par un appellé Graccus qui estudioit ou savoit les livres de Sebille que il placaissent et apaisassent Ceres l'anciene dieuesse ». (B. N. fr. 9749, f° 5).

Traduction qui rend d'une manière assez fantaisiste un passage de Valère-Maxime offrant dans les manuscrits des variantes notables. En réalité, l'identification de ce *Graccus* qui n'a jamais existé est superflue. C'est une création de Simon, née de l'interprétation de textes corrompus [1]. Et le traducteur ayant, quelques lignes plus loin dans son commentaire, fait intervenir à nouveau ce Graccus de son invention [2] :

« Item pource que dit est que Graccus estudioit es livres de Sibille, il est assavoir que selon Isidore... ».

Antoine, suivant fidèlement son modèle, confirme le droit de cité dans les lettres à l'écrivain-fantôme :

« Ainsi que dit *Gracius* qui moult se délicta en estudier leurs escriptures. Et aussi de ce tesmoigne Ysidore... [3] ».

II

LA SALE

A *la Salade*, mélange de leçons morales et guerrières, et de pages pour rire et passer le temps, succède la massive compilation de *La Sale*, où, pour l'instruction des fils du comte de Saint-Pol, Antoine se montre exclusivement pédagogue.

1. Cf. Valpy, I, p. 113, n. 16. Lemaire, I, p. 8, n. 3. Kempf, p. 107. Les éditeurs de V. M. ont adopté la leçon « gracchano tumultu », allusion aux émeutes suscitées par les Gracques. Simon, à plusieurs reprises dans son commentaire, confie son incertitude en présence des différentes leçons fournies par les manuscrits qu'il avait sous les yeux. Il semble, dans le cas actuel, avoir établi le texte de la manière suivante : « (Romani) moniti nutu (ou motu) Gracchi docti libris sibyllinis... ».

2. La leçon *Gratianus* (*Gratien*), proposée par M. F. Desonay, n'a donc pas lieu d'être retenue (*P. R. S.*, Introd., p. LXXVII).

3. F. Desonay, *P. R. S.*, p. 52; *la Salade*, p. 125.

Inédit ou presque jusqu'en ces dernières années, cet ouvrage n'avait fait l'objet que d'études limitées, accompagnées de brefs extraits [1]. M. F. Desonay a comblé cette lacune et, grâce à lui, le texte intégral de ce monument pédagogique nous est révélé.

De cette *Sale*, Antoine en fut l'architecte et aussi le « restaurateur », mais quelle absence de scrupules sur l'origine des matériaux employés pour la construction. Dans la préface, l'auteur reconnaît avoir « trait ce present livre de pluiseurs sains docteurs et autres ystoriographes desquels jay aucun peu requelly de leurs semences » [2]. Modeste contribution à l'en croire... Et pourtant Simon de Hesdin synthétise bon nombre de ces autorités [3]. L'ouvrage d'Antoine n'est guère qu'un floralier d'anecdotes morales dont Simon a fait presque tous les frais et qu'il se garde bien de citer : traduction du texte latin, commentaire avec ses détails de toute nature, réflexions, additions apportées à la fin de certains chapitres, renseignements personnels qu'il serait dangereux d'utiliser pour une biographie d'Antoine de la Sale, tout y a passé.

De même que pour *la Salade*, le détail du plagiat va être dégagé en n'insistant que sur les chapitres copiés ou remaniés, susceptibles d'un rapprochement d'ensemble ou de détail [4].

Prudence, chapitre I, *Te igitur* (S., B. N. fr. 9749, f° 2 v° = V. M., I, préf. = A, II, 21). Seul un court rapprochement à signaler au début.

S. — Mais il (Auguste) fu de si très grant abstinence et humilité selonc

A. — Mais il fust de si très grant abstinence avecques une florye humi-

1. E. Gossart, *A. de La Salle*, Bruxelles, 1902. Nève, *Antoine de La Salle*, Paris-Bruxelles, 1903. W. Söderhjelm, *Notes sur Antoine de La Sale*, *Acta societatis scientiarum fennicae*, 1904, t. XXXIII, n° 1.

2. F. Desonay, préface, p. 1.

3. Je limite naturellement les rapprochements et m'en tiens au seul cas Simon-Antoine. Il serait cependant intéressant de rechercher les sources des idées relatives à l'instruction des princes, développées si abondamment par Antoine dans *La Sale*.

4. 167 chapitres, plus l'épître liminaire et la lettre d'envoi constituent la division de l'ouvrage. Pour 44 d'entre eux représentant la contribution personnelle d'A. de La Sale, il n'a pas été nécessaire d'établir une mise au point.

ce que dit Orose en son VIe livre [1] ou derrain chapitre qu'il ne volt pas souffrir que on l'apelast neist seigneur. Mais deffendi par grief edît et sur très merveilleuse paine que nul ne l'apelast ainsi.

lité, si comme dist Orace en son VIe livre[18] et au derrain chapitre que oncques ne volt seulement souffrir que on l'appellast seigneur, mais le deffendoit soubx merveilleuse paine.

La même erreur de référence, Horace au lieu d'Orose, sera corrigée par M. F. Desonay [2] dans le chapitre suivant. Par contre, on trouvera Orose en place d'Horace au chapitre XV de Prudence.

Chapitre II, *Te igitur* (S., B. N. fr. 9749, f° 3 v° = V. M., I, préf. = A., II, 21). Chapitre remanié. — Reprise de la relation du débat entre Tibère et le Sénat, inspirée de Simon et déjà présentée dans *la Salade* [3]. Viennent cependant s'ajouter les détails précisant l'évolution de Tibère « humilité convertie en très cruelle mauvesté », détails empruntés au commentaire de Simon mais présentés dans un ordre différent et d'une manière confuse.

Chapitre XV, *Adeo autem* (S., B. N. fr. 9749, f° 81 v° = V. M., II, II, 1 = A., II, 33). Chapitre copié. — Seul le début diffère. Mêmes références : Saint Ambroise, Tite-Live, Papias, livre des Macchabées, Horace (Orose, par erreur). Antoine s'attribue même le mérite d'un passage d'Horace [4] mis en vers par Simon : « Lesquelz je ai autre fois translatés en ceste maniere... »

S. — Qui ne puet faindre sa veue
Ne sa langue aussi tenir mue
Pour celer ce ou est commis
Garde qu'il ne soit tes amis.

A. — Qui ne poeut faindre sa veue
Ne sa langue tenir mue
Pour celer ce dont est commis
Lors garde toy de telz amys.

Chapitre XVI [5], *Fidum et altum* (S., B. N. fr. 9749, f° 82 = V. M., II, II, 1 = A., II, 34). Chapitre copié, sauf la

1. Erreur de renvoi; le détail se trouve au VIe livre, ch. XXII.
2. F. Desonay, II, note critique 35, p. 270.
3. F. Desonay, I, p. 65.
4. « Fingere qui non visa potest, commissa tacere
Qui nequit hic niger est; hunc tu, Romane, caveto ».
Horace, *Sat.* I, IV, 84.
5. Cf. *Petit Jehan de Saintré*, XVII, où ce chapitre est en partie reproduit.

réflexion personnelle du début et le détail du tribut à Suriane; la traduction de Simon est alourdie par un procédé fréquent chez Antoine : amplification du texte par addition de mots de liaison, redoublements, synonymes, renforcement de la valeur des adjectifs par l'emploi de superlatifs substitués au positif. Par exemple :

S. — ... car il (les sénateurs) estoient au moins CCC et XX. La raison de leur secre estoit l'amour du bien commun.

A. — Dont par ainsi ilz estoient CCC et XX aux conseilz : et la raison doncques de leurs secrez ainsi lealment cellés estoit la très sainte et vraye amour qu'ilz avoient au bien commun.

Encore une fois ici, Antoine est un plagiaire maladroit de Simon traducteur en vers de Claudien [1].

S. — Comme pere et citoien te porte,
A tous conseille et les conforte
A toy seulement ne t'aplique
Mes devant tout au bien pu-
[blique.

A. — Comme pere et citoyen te porte
De bons consaulx tu les con-
[forte ;
A toy seulement ne t'aplicque
Ayme Dieu est bien publicque.

A signaler chez Antoine un passage que rend intelligible le texte de Simon, fidèle à saint Augustin : « Sed alia fuere quae illos (Romanos) magnos fecerunt : domi industria, foris justum imperium » (*Cité de Dieu*, V, XII).

S. — Les choses qui firent les Romains grans furent sens et industrie *en leur maison*, c'est a dire en leur court et en leur conseil, par dehors juste empire.

A. — « Les choses qui firent nos Rommains si très puissans furent *sans*, industrie et *raison* » : c'est à dire en leurs cours et en leurs conseilz et par dehors juste empire.

Chapitre XVII (S., B. N. fr. 282, f° 241 v° = V. M., V, x, 2 = A., II, 35). Chapitre remanié.

---

1. « Tu civem patremque geras, tu consule cunctis
Non tibi : nec tua te moveant sed publica vota ».
Claudien, 4e consulat d'Honorius. Cf. *Le Petit Jehan de Saintré*, ch. XVII, variante assez sensible de ce passage.

Chapitre XVIII, *Statuam auratam* (S., B. N. fr. 9749, f° 102 = V. M., II, v, 1 = A., II, 36-40). Chapitre remanié profondément. Intervention heureuse de M. F. Desonay [1] qui corrige « cerchoient » en « sechoient », d'accord avec Simon : « Les fleuves estoient assechies par son ost ».

Chapitre XIX (S., B. N. fr. 9749, f° 2 v°. = V. M., I, 1 = A., II, 40). L'emprunt se limite à quelques lignes que l'on retrouve dans *la Salade*, 1er ch., 1er grain de semence, p. 8, ainsi que dans *le Petit Jehan de Saintré*, ch. IX.

Chapitre XX, *Idem sensit* (S., B. N. fr. 9749, f° 195. = V. M., IV, III, 6 = A., II, 43). Chapitre copié. — Mélange de la traduction et du commentaire de Simon auxquels il faut recourir pour délimiter texte et glose. Le texte de Simon vient confirmer l'exactitude de deux corrections : l'une d'Antoine « sceuvent » en « suivent », l'autre de M. F. Desonay « delectacions » en place de « declaracion » [2].

Devocion, chapitre II, addition à « simulée religion » (S., B. N. fr. 9749, f° 23 v°. = A., II, 50). Chapitre remanié. — Après le départ de Louis VII pour la croisade, des bandes de pillards venus d'Aquitaine et de Guyenne déferlèrent sur le reste de la France, et, sous le nom de routiers, formèrent un redoutable élément de désordre, aussi terrible que le furent, environ deux siècles plus tard, les Grandes Compagnies :

« Notre seigneur qui vi la clameur et complainte envoia un sauveur non mie empereur, roy, prince ne prélat, mais un povre homme qui avoit nom Durant [3] ».

Le héros de cette croisade contre les routiers, ce Durant, humble charpentier, rappellerait Jeanne d'Arc et sa divine mission s'il ne se glissait à l'origine une supercherie qui exclut toute intervention miraculeuse. Voici, résumés, les faits tels que les rapportent les Grandes Chroniques.

En novembre 1182, abusé par un faux miracle monté de toutes pièces par un chanoine et un clerc, Durant va trouver l'évêque du Puy et se prétend envoyé du ciel et élu pour déconfire les routiers. L'évêque, après de longues hésitations, se laisse

1. Cf. F. Desonay, II, p. 40 et p. 271, note critique 46.
2. Cf. F. Desonay, II, p. 271, notes critiques 51 et 53.
3. *Grandes Chroniques*, t. IV, ch. X.

convaincre. Auprès du peuple, Durant ne recueille d'abord que moqueries ; il s'obstine, et au bout de quelques mois, le voilà à la tête de plusieurs milliers de partisans ; le mouvement prend une extension telle que, à l'Assomption, solennellement appelé par l'évêque, Durant « clame son message divin ». On donne à ces nouveaux croisés le capuchon de toile blanche, d'où le nom d'encapuchonnés. Quelques semaines après, c'était la défaite des routiers près de Dun-le-Roi [1].

Antoine s'est manifestement inspiré de l'anecdote développée par Simon dans les additions au chapitre de « dissimulée religion » ; tantôt il suit fidèlement le texte de Simon, tantôt le conteur l'emporte qui, brodant, modifiant, donne, à l'exception d'une fin pénible et mal écrite, un récit vivant, dialogué, enrichi de détails amusants, pittoresques.

Chapitre III, *sed ut ceterorum* (S., B. N. fr. 9749, f° 50 = V. M., I, VIII, 2 = A., II, 53). Chapitre copié. — Mêmes références : Saint-Augustin, Tite-Live, Orose, Ovide. L'imagination d'Antoine cependant se donne libre cours dans le détail des faits : « les coussins de draps precieulx » sur lesquels repose le serpent, l'allégresse à Rome...

A relever chez Antoine un phrase inintelligible :

S. — Laquelle prompte indulgence et voulente la divinité du dieu *ensieui. Et par celestienne* obscèque ou service approuva les paroles des *mortels* [2].	A. — Et de ce dist Vallerius, la prompte indulgence ou voulenté la divinité des dieux *en cestui et par celestial* obsecle ou service approuva les paroles des *immortels*.

1. W. Söderhjelm et M. A. Längfors ont contesté à tort l'authenticité de cet événement : « L'auteur (A. de la Sale), écrit W. Söderhjelm, dit l'avoir puisé dans les chroniques ; si cette indication est conforme à la vérité, il s'agit d'une pia fraus qui, à certains égards cependant, ne laisse pas d'étonner. Dans les sources qui sont maintenant à notre portée, on ne retrouve pas cette histoire. On serait donc plutôt tenté de croire, sinon à une pure invention de la part d'Antoine, du moins à un rifacimento de quelque donnée qu'il a connu par ouï-dire ». Söderhjelm, *La nouvelle française au XV^e s.*, p. 81.

Le passage des *Grandes Chroniques* (t. IV, ch. X) et l'article de H. Géraud : *Les routiers au XII^e s.* (*Bibl. Éc. des Chartes*, 1841-42, p. 125-147), rendent indiscutable l'authenticité de l'anecdote.

2. V. M., I, VIII, 2 : « Quorum tam promptam indulgentiam numen ipsius dei subsecutum verba mortalium caelesti obsequio comprobavit ».

Chapitre IV (S., B. N. fr. 9749, f° 4, 4 v°, 7 v° = V. M., I, 1, 1, 6 = A., II, 55-60). Chapitre copié. — Les éléments proviennent de différents passages de la traduction de Simon [1]. La liste des Sibylles déjà fournie dans *la Salade*, se retrouve ici. Sont rectifiées, cette fois, les erreurs suivantes signalées précédemment [2], l'une intéressant le lieu de naissance de la deuxième Sibylle, Lybe en place de Lyde, l'autre, également dans *la Salade*, relative à la seconde intervention du nom de *Flactianus*. Antoine, se conformant aux textes de Saint-Augustin et de Simon, substitue *Lactancius* à *Flactianus* [3]. Par contre intervient encore le nom de ce *Graccus* (ou *Gractus*) dont la personnalité a cessé d'être une énigme littéraire [4].

L'addition de « *veut* » et « *par* » introduite par Antoine dans la phrase : « Et par ce « *veut* » prouver que « *par* » Vesta soit entendu le feu, amaine ces deux vers de Ovide [5]... », n'a pas lieu de subsister, comme le montre le texte de Simon, plus clair et plus correct dans cette addition : « Et ad ce prouver que par Vesta soit entendu le feu amaine II vers de Ovide... » (B. N. fr. 9749, f° 7°).

A signaler deux références inexactes : Solin et Saint-Augustin substitués à Isidore.

Chapitre V, *Metellus vero* (S., B. N. fr. 9749, f° 6 = V. M., I, 1, 2 = A., II, 60). Chapitre copié. — Une partie du commentaire abrégée ou négligée.

Chapitre VII (S., B. N. fr. 9749, f° 7, 8, 8 v° = V. M., I, 1, 4, 8, 9 = A., II, 61). Chapitre copié. — Constitué par l'apport de passages extraits de différentes parties de la traduction et du commentaire de Simon [6], ce chapitre offre un rapprochement méritant d'être signalé. Antoine n'hésite pas à faire siens et à reproduire presque littéralement les reproches que le Com-

---

1. « Lettres » : *Majores statas*, f° 4 ; *Prisco etiam* et *Tantum autem*, f° 4 v° ; *Cereri*, f° 5 ; *Adjiciendum*, f° 7.

2. F. Desonay, *P. R. S.*, p. 52, et *Œuvres de la Sale*, I, p. 125 ; voir également plus haut, le passage de *la Salade* relatif aux Sibylles.

3. F. Desonay, *P. R. S.*, p. 55 et *la Salade*, p. 129.

4. Voir plus haut (*la Salade*), l'identification de ce Graccus.

5. F. Desonay, t. II, p. 59 et p. 272, note critique 67.

6. « Lettres » « *Consimili ratione* », « *In qua* », « *Obruitur* ».

mandeur de Saint-Jean de Jérusalem adresse aux prêtres de son époque, avides au gain et négligeant le service de Dieu :

S. — Yci deveroient prendre exemple les gens d'eglise qui ont a faire le service divin, et especialment les prestres qui font le haut saint et digne sacrefice du sanc et du corps Jhesucrist. Car se les paiens avoient jadis en si grant reverence les tripes ou entrailles de une vache ou de une brebis par moult plus forte raison les prestes deveroient avoir en grant honneur et reverence le saint sacrement de l'autel et faire le saint sacrefice par si faite devocion que Diex s'en tenist a payes et oist leur devotes prieres. Et aussi que le peuple y peust prendre bon exemple et acroistre sa devotion. Mes dont c'est grant damage au monde il est moult autrement de pluseurs prestres qui ne font conte ne conscience de dire une messe, non pas une sans plus mais deux ou trois, ne que feroit un chien de embler un os, mais sans dire heures ne matines s'en vont aucun fuiant de moustier en moustier pour gaaignier un pou d'argent qui est a leur dampnacion.

A. — Dont a ce bien devroient prendre garde les gens d'Esglise du jour d'uy qui font et ont a faire le service divin : et especialment les prestres qui sont commis au très hault et très digne service et sacreffice du vray corps Jhesucrist. Car se les payens avoient en si grant devocion et reverence les trippes des vaches ou des brebis, par moult plus forte raison les prestres devroient avoir en grant honneur et reverence le Très Saint Sacrement de l'autel et le faire par si grant devocion que Dieu s'en tensist a payé et content pour auyr leurs devotes prieres ; et aussi que le poeuple y peust prendre bon example pour acroistre sa dévocion. Mais ilz sont de prestres qui ne font ores conscience de dire leurs messes Dieux scet comment et en quel estat, etc ! Et de telz en y a, sans dire leurs heures neant plus que feroit ung chien d'embler ung os, ilz s'en vont fuyant de moustier en moustier, pour gaignier ung pau d'argent qui est a leur dampnacion.

Chapitre VIII, *At Sulpicia* (S., B. N. fr. 9749, f° 7 v° = V. M., I, 1, 5 = A., II, 63). Chapitre copié. — A l'exception de la réflexion finale. Un contresens illustre l'anecdote de Simon, et chez Antoine, née de ce contresens, intervient une traduction fantaisiste, n'offrant aucun rapport avec le texte latin. Valère Maxime dit : « Inter sacrificandum occentus soricis auditus Fabio Maximo dictaturam deponendi causam praebuit ». Chez Simon confusion entre sorex, -icis : la souris, et sorites, -ae : le sorite, argument captieux. D'où les traductions :

S. — La noise desordenee de petites questions oies ou temple fu cause

A. — Fabius Maximus fust osté de l'office de dictateur, seulement pour

pour quoi on osta a Fabius Maximus sa dictature. Des quelles la noise par aventure avoit empeeschié le service des Diex.

ce qu'il avoit tenu aulcun plait dedens le temple; par quoy la noise aulcunement destourba a faire le service des dieux.

Chapitre IX (S., B. N. fr. 9749, f° 7 v°, 8 v°, 11, 13 = V. M., I, 1, 6, 9, 10, 14, 15 = A., II, 63-72). Chapitre copié. — Constitué par des emprunts à 5 « lettres » différentes [1], il offre un très long développement. La première partie, essentiellement documentaire et anecdotique, suit le texte de Simon; le reste donne l'historique des guerres puniques : énumération fastidieuse dont Simon est le responsable. Deux passages appellent chez Antoine une rectification; le premier présente une documentation géographique inintelligible, doublée d'une référence fausse. Simon fournit la mise au point :

S. — Il est assavoir que *Solin* [2] dist que Galle est entre le Rin et les mons de *Pirene* qui sont le commencement d'Espaigne de celle part et entre le occeane, c'est a dire la grant mer qui est entre *Angleterre* et les parties de France et les monts de Geneve (f° 8 v°).

A. — Il est a ssavoir que *Vallerius* dist que Galle est entre le Rin et les monts de *Peronne* qui sont le commencement des Espaignes de celle part, et entre la mer occeanne qui est a dire la grant mer qui est entre *celle grant mer* et les parties de France et les monts de Geneve (p. 64).

L'autre passage, intéressant la topographie de Rome, renferme deux erreurs de transcription qui le rendent obscur :

S. — ... le pont que il appelle Sublicius est le pont par oú l'on va de la *region* Saint-Pierre a Romme, car on n'appele pas la partie ou S. Pierre est Romme mais l'appele on leonine (f° 9 v°).

A. — ... le pont qu'il appelle Sublicius qui ores est dit le Pont Saint-Ange, est le pont par ou l'en vait de la *religion* Saint Pierre a Romme; car on [n'] appelle pas la partie ou Saint-Pierre est *a* Romme : mais on l'appelle leonyne (p. 66).

Moderacion, chapitre III, *Hujus viri mentio* (S., B. N. fr. 9749, f° 190 = V. M., IV, 1, ext. 7 = A., II, 73). Chapitre

1. « *Adjiciendum* », f° 7 v°; « *Obruitur* », f° 8 v°; « *Urbe enim* », f° 8 v°; « *Sed quae* », f° 11; « *Quanto* », f° 13.

2. Solin, I, 22-23.

copié. — La documentation historique relative aux Sept Sages est copiée, la traduction en partie remaniée de façon peu heureuse. — A signaler la grossière déformation du mot *controversie* reproduit chez Antoine sous la forme *contra grande*.

Chapitre V, *Non defuit* (S., B. N. fr. 9749, f° 184 = V. M., IV, 1, 6 = A., II, 75). Chapitre copié. — Fin toutefois légèrement remaniée. L'explication des mots « comices », « rostres », « selle », « pulvinaire », « curie » représente un emprunt presque littéral.

Chapitre VI, *Eodem robore* (S., B. N. fr. 9749, f° 184 v° = V. M., IV, 1, 6 = A., II, 76). Chapitre profondément modifié ; l'emprunt, très discret, se limite au remaniement de quelques phrases dans la première partie (avant l'Acteur), et au plagiat de la traduction en vers faite par Simon du distique d'Ovide « Donec eris felix... » :

S. — Tant que tu seras sans en- [combre,
aras des amis a grant nombre,
Mais quant ton temps se trou- [blera
Pour voir chascun te *laissera*.

A. — Tant que tu seras sans en- [combre,
Auras des amys a grant nombre ;
Mais quant ton tamps se trou- [blera,
Pour voir chascun *t'encombrera*.

Pitié, chapitre I (S., B. N. fr. 282, f° 236 v° = V. M., V, VI, ext. 1, 2, 3, 4 = A., II, 99-101). Chapitre remanié. — Les éléments de ce chapitre ont une quadruple source ; il faut se reporter chez Simon aux « lettres » suivantes :

1) — *Rex Atheniensium* (V. M., V, VI, ext. 1). Assure chez Antoine l'élément initial du chapitre, de « Il convient... » à «... le tuassent ».

2) — *Ab eodem fonte* (V. M., V, VI, 1 [1], ext. 2). Fournit la suite du développement, de « Item de Thirasibulus... » à « de tirannie ».

3) — *Themistocles* (V. M., V, VI, ext. 3.), de « Item aussi... » à « saccrefice de pitié ».

4) — *Sequitur ejusdem* (V. M., V, VI, ext. 4.), depuis « Item aussi de la grant amour... » à la fin.

---

1. Erreur de référence chez Antoine qui renvoie « au premier chappitre de son IVe livre ». F. D., II, p. 100.

Chapitre II, *Quanto nostrae* (S., B. N. fr. 9749, f° 13 = V. M., I, I, 15 = A., II, 102). Chapitre remanié et fâcheusement transformé. — Ici se revèle combien superficiel est le travail de compilation d'Antoine. Il semble ignorer qu'il s'agit d'un décret du Sénat rendu après la bataille de Cannes, — pourtant le texte de Valère-Maxime et le commentaire de Simon au début de la « lettre » « Quanto nostrae » le précisent, — décret par lequel défense fut faite aux mères et épouses de prolonger leur deuil au-delà de trente jours afin de pouvoir célébrer les fêtes de Cérès. Négligeant ce détail, Antoine passe du cas particulier, désastre de Cannes, au cas général, rites du deuil chez les Romains, et apporte de ce fait une traduction qui dénature le texte de Valère-Maxime et s'écarte de la traduction fidèle de Simon.

Chapitre III, *Restat nunc* et *Brutus consul* (S., B. N. fr. 282, f° 283 v° = V. M., V, VI, préf. et chap. I = A., II, 102). Chapitre copié. — Le passage suivant : « Ainsi que dit Vallerius, il vient a point que je parle de la pitié de pays, a la magesté de laquelle l'auctorité des parens, egalle a la *divinyté*, (*des*) *a toute* sa force soubzmise », doit, — les textes de Valère-Maxime et de Simon l'autorisent — être rétabli ainsi : «... equale a la *divinité des dieux a toute* sa force soubzmise », — «... cujus majestati etiam illa quae deorum *numinibus* aequatur, auctoritas parentum vires suas subjicit » (Val. Max., V, VI, préf.).

Humanité, chapitre I, *Liberalitas* et *Restat* (S., B. N. fr. 282, f° 209 = V. M., V, prol. et I, 1 = A., II, 106-108). Chapitre copié. — Une courte conclusion morale, telle est, à la fin, la participation d'Antoine. On pourrait croire que les considérations sur les bienfaits de la vertu « Humanité » développées au début [1], ainsi que l'anecdote des prisonniers [2], représentent les réflexions personnelles ou une documentation de l'auteur : il n'en est rien ; c'est un mélange de Valère-Maxime (prologue) et de Simon (commentaire).

Simon, au cours de son commentaire [3], confie au lecteur son incertitude au sujet d'une source :

1. « Il convient savoir... » à « ... de pugnir ou de pardonner ».
2. « Ainsi que le senat... » à « ... vaillans chevaliers ».
3. « Lettre » : *Ante omnia*.

« Je n'ay pas a present memoire ou est contenu le fait de cestui exemple ou tant de prisonniers jonnes puissans et riches furent rendus pour neant a ceulz de Carthage, mais Titus Livius... ».

Le même aveu se trouve chez Antoine : probité de seconde main, aveu aggravé de cynisme :

« Et *je, translateur* (!), n'ay pas a present memoire ou est contenu le fait de cestui example ou tant de prisonniers, jeunes, puissans et riches furent rendus, mais Titus Livius, etc... » [1].

Chapitre II, *Illud quoque* (S., B. N. fr. 282, f° 209 v° = V. M., V, 1, 1 = A., II, 108). Chapitre copié. — A signaler quelques négligences de la part d'Antoine ; erreur de chapitre : I et non III ; au lieu de Titus, lire : Valerius. Un passage inintelligible que le texte de Simon permet de rectifier :

S. — Quant Siphax... fu pris et il fut mort a Tybur *ou on l'avoit laissie en garde* le senat ordenna que *ses* exeques fussent faites honorablement...	Quant Siphax fut pris et mené a Tibur ou il mourut *soyent la en garde*, le Senat ordonna que *six* obsecques fussent faites moult honorablement.

Chapitre III, *Ne Aegyptus* (S., B. N. fr. 282, f° 210 = V. M., V, 1, 1 = A., II, 109). Chapitre copié presque littéralement.

Chapitre IV, *Atque ut ab universis* (S., B. N. fr. 282, f° 210 v° = V. M., V, 1, 2 = A., II, 111). Chapitre remanié. — Erreur de référence : « Vallerius en son V^e^ livre ou VIII^e^ chappitre... ». Il s'agit encore du chapitre I.

Chapitre V, *Quid de Quintio* (S., B. N. fr. 282, f° 211 = V. M., V, 1, 3 = A., II, 111-114). Une transcription fautive chez Antoine : « Quant les Rommains furent *si vaillantment vaincus*... », lire : « ... *si villainement vaincus*... » ; il s'agit des Fourches Caudines (A., III, p. 111).

Encore une erreur de référence : « Ainsi que dit Valerius ou V^e^ livre et ou IX^e^ chappittre... » ; il s'agit toujours du chapitre I.

---

1. Cf. Söderhjelm, *Acta Societatis Scientiarum fennicae*, t. XXXIII, p. 81 : « Il (Antoine) est très modeste. Quand il a oublié quelque chose, il le dit : « Et je, translateur, n'ai pas a present mémoire, etc... ».

Chapitre VI, *Q. vero Metellus* (S., B. N. fr. 282, f° 210 v° = V. M., V, 1, 5 = A., II, 114). Chapitre remanié. — A nouveau, erreur de chapitre : « Vallerius récite en son V^e^ livre et el XI^e^ chappittre... », lire : chapitre I.

Sévérité, chapitre I, *L. Brutus* (S., B. N. fr. 282, f° 238 v° = V. M., V, VIII, 1 = A., II, 115-116). Chapitre remanié. — Le début et la fin sont inspirés directement du texte de Simon, accompagnés des mêmes références, sauf, au début, Solin substitué à Isidore ; le reste, adaptation très large, renfermant plusieurs erreurs que le texte de Simon permet de rectifier :

S. — ... des Petiliens y avoit deus...	A. — ... Desquelles Acquilleus en y avoit deux...
S. — Brutus qui fu pareil de gloire a Romulus...	A. — Bruttus, Brutus, telz fais sont pareilz de gloire a Romullus...

En fin de chapitre, Antoine attribue à Orose le texte de Valère-Maxime, texte qu'il modifie [1] du reste et enrichit d'un contresens [2] :

S. — ... *il osta* affeccion de pere pour faire fait de consule.	A. — ... *tu perdiz* l'affection de pere pour faire la droitte office de consule...

Chapitre IV, *L. Brutus gloria* (S., B. N. fr. 282, f° 239 = V. M., V, VIII, 1 = A., II, 118). Chapitre remanié. — Le passage suivant appelle chez Antoine une rectification que justifient les textes de Virgile et de Simon :

S. — ... (Saint Augustin) amene a ce le vers de Virgille ou VI^e^ livre de Enee ou il dit ainsi : « *Natosque pater* nova bella moventes ».	A. — Et pour ce dist saint Augustin que *Natosque le pouëte* [3] dist : « Pater nova bella moventes ad poenam *publicam* pro libertate *vocavit* ».

1. V. M., V, VIII, 1 : « exuit Brutus patrem ut consulem ageret ».

2. Impropriété de personne et sens de *exuere* mal rendu. « *Exuere*, se dépouiller, renoncer à, se défaire d'une qualité » ; donc interprétation de Simon plus proche du sens exact.

3. C'est, espérons-le, une interversion de mots due au copiste et qui aurait échappé à Antoine reviseur. Par ailleurs la citation est inexacte ; elle appelle la rectification suivante : « ad poenam *pulchra* pro libertate vocabit ». Aen., l. VI, v, 820. Même citation, fin du ch. I de Sévérité, présentée plus correctement.

MARIAGE, chapitre I, *Apud antiquos* (S., B. N. fr. 9749, f° 77 = V. M., II, 1, 1 = A., II, 126-129). Chapitre copié. — Brodant sur le texte de Simon et cependant ne citant comme sources que saint Jérôme et Théophraste, Antoine développe le thème des misères qui guettent l'homme pris dans les filets du mariage. Thème ancien, lieu commun dans la littérature médiévale; Simon le reprend, et Antoine puisera chez ce dernier les éléments de son chapitre comme le montre le rapprochement du début et de la fin, la partie centrale n'étant que l'amplification de la traduction faite par Simon du passage de saint Jérôme. La fin surtout est intéressante : elle nous montre Antoine, tantôt attribuant à Théophraste ou saint Jérôme les réflexions de Simon, tantôt faisant sienne la curieuse restriction apportée par Simon dans l'interprétation du texte de Théophraste, tantôt déformant et transformant en souvenir personnel — voyage à Rome — un passage de Valère-Maxime et le commentaire qui l'accompagne :

S. — Il est assavoir que plusieurs anciens sages de la science mondaine orent oppinion que ce estoit male chose de mariage. Et de ceste matiere parle saint Jherome ou premier livre contre Jovinien et dist ainsi : « Epicurus ja fust il *asserteur* de delis, c'est a dire ja fust il de opinion contre toutes les autres sectes des philosophes que delectacion corporele estoit souverain bien : toutefois disoit-il que sage homme ne se devoit point marier pour ce que en mariage a moult de dommages entremellés. Et puis dist ainsi saint Jerome : Theophrastus fist un livre de noces qui a nom Aureole ouquel il monstre que nul sage homme ne doit espouser femme. Premierement on ne puet es-

A. — Il convient savoir que pluiseurs philosophes furent de oppinion que nulz saiges hommes ne se devoient point marier. Et de ceste matere parle monseigneur saint Jherosme en son premier livre contre Jovenien et dist ainsi : que Epicturus, ja fust il *assavoir* de dillit, — c'est a dire, ja fust-il d'oppinion contraire aux aultres sectes [1] des philosophes qui disoient que delectacion corporelle estoit souverain bien, — toutes foys disoit il que sages homs ne se devoit point marier; car entre les plaisir de mariage avoit moult de maulx entremeslez. Et puis sur ce dist saint Jherosme que Theoffrastus fist sur ce ung livre de nopces qu'il appella « Aureole », ou il monstre que nul saige

1. Cf. F. Desonay, II, p. 126 et note critique 133, p. 275 : « Correction absolument heureuse », dit M. F. Desonay : simple retour à la fidélité du texte de Simon.

tudier, car on ne puet servir ensamble aus livres et a sa femme...

. . . . . .

Et n'est pas l'entente de saint Jerome ne la moye de blasmer mariage comme chose male ne deffendue car ce est une sainte vie a ceuls qui la maintiennent loyalment. Mais saint Jerome en parle ainsi pour enorter a virginité qui est plus grande perfection. Et aussi est a entendre que saint Jerome ne Theofrastus ne parlent que de mariage de communes gens et non pas de mariages de princes et de seigneurs [1] lesquelz ont grant seignouries a gouverner et lesquels doivent miex estre gouvernés par raison par hoirs natureuls que par estranges pour pluseurs raisons desquelles je me tais a present, car chascuns les puet asses considerer. Au revenir donques au propos quant il a ou puet avoir en mariage tant de inconveniens et par especial ou mariage des Romains lesquelz estoient lors payens. Ce n'estoit pas trop grant merveille que se ja fust il que il eussent laissies les auspices c'est a dire les divinations entre autres choses si les avoient retenus pour noces si comme Valerius met en la lectre qui dist en ceste maniere. Acteur. Nulle chose n'estoit anciennement faite en homme ne doit espouser femme. Par saige homme en son parler ils entent : pour hommes de sciences, disant que trop forte chose est de servir ensamble a femme et a livres... »

. . . . . .

Ains loue très grandement monseigneur saint Jerosme la très sainte ordre de mariage, que Nostre Seigneur premier establit ; disant que c'est très sainte vye a tous ceulz qui loyaulment la veullent maintenir. Mais il en parle ainsi cruellement pour enorter les gens a virginité, qui est plus grande perfection ; dont très peu s'en treuvent. Et dist ancore qu'ilz n'en parlent que pour le commune gent et non pas des princes ne des grans seigneurs qui ont seignouries a gouverner. Lesquelles seignouries par raison doivent estre gouvernees par leurs hoirs natureulx et non pas par estranges. Et sur ce dit et allegue pluiseurs bonnes raisons contre les philosophes et ceulx qui tenoient leurs oppinions contraires ; desquelles je me tays a present, car qui les vauldra savoir audit livre les trouvera. Mais doncques pour revenir a mon propos, sieuvant le dit de Saint Jerosme et de Theoffratus qui disent : « Quant il y a ou poeut avoir en mariage tant de inconveniens et tribulacions, ce n'est pas merveilles, quant les Rommains eurent habandonnés tous les auspisses, se ilz retindrent ceulx des nopces ». Ainsi

1. L'interprétation personnelle apportée ici par Simon a été bien vue par Coville : *Recherches sur quelques écrivains du XV^e s.*, p. 159-60, qui fait remarquer que Simon, se plaçant dans le même milieu social que l'auteur des *Quinze Joyes de Mariage*, reporte « sur les épouses bourgeoises toutes les critiques et le ridicule imputés depuis saint Jérôme aux femmes mariées en général ».

publique ne en privé que on n'eust aincois pris auspice. Glose. C'est a dire que on n'eust aincois pris garde au vol des oiseaux se ce estoit ou bon ou mal a faire. Acteur. Pour quoy la coustume est encores que on fait venir aus noces tels devineurs et comment que on ne leur demande rien le fait on pour l'ancienne coustume. Glose. Combien que il samble que Valerius veulle dire que on ne faisoit ce fors que par la coustume ancienne, Toutefois a la verité il samble que il y avoit autre cause pourquoi on gardoit celle coustume aus noces et non pas en autres choses car au mains faisoit on venir aus noces les devineurs. Et croy que non obstant que la coustume feust faillie de demander en publique de la bonne ou male fortune pource par adventure que les mariages en estoient aucune fois empeeschiez. Toutefois puet il estre que on en demandoit en privé et secretement pour le grant peril lequel est en celi estat que nul sage homme ne emprent sans grant deliberacion.

que Valerius escript que les Rommain ne faisoient nulles choses en publicque ne en prive que, premier, n'eussent pris les auspisses par les volz des oyseaux : s'il en devoit bien ou mal venir. Laquelle coustume, si comme j'ay ancores auy dire a Romme, se maintient secretement entre aulcuns Rommains, qui est encontre nostre très sainte foy; et croy bien que qui le sairoit, qu'ilz en seroient pugnis.

Chapitre II, *Quotiens vero inter* (S., B. N. fr. 9749, f° 80 = V. M., II, 1, 6 = A., II, 129). Chapitre remanié. — Ici le remaniement se montre particulièrement maladroit. La réflexion personnelle d'Antoine sur l'enfer des ménages désunis semble bien banale à côté des deux remarques ironiques et plaisamment amenées qui encadrent le texte de Simon. Antoine les a négligées, mais a reproduit le contresens dû au texte fautif que Simon avait sous les yeux. Voici les deux rédactions :

S. — En ceste partie Valerius met une grant merveille *laquelle selon mon oppinion eust miex son lieu ou premier livre ou chapitre des miracles que yci.* Et est la sentence que a Rome avoit

A. — Il convient savoir, ainsi que Valerius récite, que quant il avenoit que aulcuns mariages d'omme et de femme estoit mal ensamble par quelque maniere que ce fust, ilz

un temple d'une dieuesse laquelle estoit nommee Viriplaca. Et quant un homme et une femmes maries estoient courrouciez ensamble et il voloient parler l'un a l'autre en celi temple la pais estoit tantost faite. Valerius donques dit en ceste maniere. *Texte* : « Toutes fois que entre le mari et la femme avoit eu aucune tenchon il aloient en un petit temple lequel estoit ou palais et estoit a une dieuesse laquelle avoit nom Viriplaca. Et si tost comme il avoient dit ensamble ce que il vouloient la contention de leur corage estoit ostee et s'en revenoient d'accort ensamble. Celle dieuesse avoit nom Viriplaca pource que elle aplacoit les hommes, laquelle estoit moult a honnorer et ne say se on la doit des plus nobles et plus exquis sacrefices servir comme celle laquelle est garde de la cotidienne pais de la maison en tant que par pareille charité elle rent aus hommes ce qui est deu a leur majesté et aus femmes aussi leur honneur [1] ». *Glose. Je voldroie qu'il eust un tel temple a Paris ; je cuyde que il y aroit plus grant pelerinage que a saint Mor.* aloient au temple qui estoit au paloys de la deesse Veriplaca et la disoient, devant le simulacre de la deesse, l'un a l'aultre tout ce que ilz vouloient : c'est la contencion de leurs coraiges. Et quant ilz avoient l'un a l'aultre bien leurs cœurs descomflez, par la vertu de la deesse, ilz estoient du tout en tout passifiez ; et amiablement a leurs mesons s'en retournoyent. Celle deesse avoit a nom Veriplaca pour ce qu'elle aplaquoit les cœurs des mariez. Laquelle estoit moult reveree et honnouree : comme celle qui estoit garde de la cotidienne paix et celle que souvent on l'empleoyt. Et, vrayement, on le devoit bien faire ; car j'ay souvent auy dire que très malle chose est la guerre en son pays, mais ancore est pire celle du lieu ou l'en demeure ; mais sans comparison est assez pire celle de sa maison : c'est assavoir, celle du mary a sa femme ou de la femme a son mary. Dont par ainsi celle desse faisoit moult a louer, quant elle rendoit par charité aux hommes ce qui estoit deu a leur magesté et aux femmes la paix du cœur et leur honneur.

Chapitre III, *Verum quid* (S., B. N. fr. 9749, f° 207 v° = V. M., IV, VI, ext. 3 = A., II, 129-131). Chapitre copié. — Après un début personnel, Antoine fait le récit de la preuve d'amour que les femmes des Myniens donnèrent à leurs maris : même développement que chez Simon, mêmes références, même documentation mythologique prise aux mêmes sources,

1. La leçon fautive des mss est la suivante : « ... virorum majestati debitum ac (en place de a) feminis reddens honorem ». Ce qui a conduit Simon à modifier le texte et à construire ainsi : « ... reddens honorem debitum majestati virorum *ac* feminis reddens honorem », au lieu de : « reddens honorem debitum *a* feminis majestati virorum ».

mêmes conjectures fausses pour l'explication de « nef pegasee ». La fin suit moins fidèlement le texte de Simon.

A relever les erreurs suivantes :

S. — Lacedemone... est cler et *expers* demonstrement...

A. — Lacedemone... est cler *espech* demonstrement...

S. — ... liex tapis et *muciés*.

A. — ... lieux *massiez* et tappis.

S. — ... Taygetta laquelle est en *Lycaonie*.

A. — ... Taygetta laquelle est en *Lucanye*.

Chapitre IV, V, *O te Thessaliae rex* (S., B. N. fr. 9749, f° 205 v° = V. M., IV, VI, 1 = A., II, 131-132). Chapitres copiés. — Ces deux chapitres représentent la contribution levée sur la « lettre » de Simon : *O te, Thessaliae rex...* ; Thissila, lire Alceste.

Chapitre VI, *Gentis Cariae* (S., B. N. fr. 9749, f° 207 = V. M., IV, VI, ext. 1 = A., II, 132). Chapitre copié. — Une erreur de référence commune (Lucain, l. VIII et non VII) ; un contresens de Simon aggravé chez Antoine [1].

S. — Lucan dont en complaignant dist : « Les corps de l'ordre et ville lignie des Ptholomees seront enclos en pyramides et les rivages, indignes manseolus, encloent Pompee duquel le tronc est dejeté ja parmi les undes de la mer. »

A. — Et c'est ce que Lucain... dist en complaignant ce très noble corps de Pompee sans chief qui vait sur les rivages de la mer indignes et manseocles debatant : et celle très ordre et ville lignee des Pthollomés est enclose ens les Piramites precieulx.

Chapitre VII, *Consimilis* (S., B. N. fr. 9749, f° 206 v° = V. M., IV, VI, 4 = A., II, 134). Chapitre copié. — La dernière phrase peint moralement les deux écrivains et leur conscience professionnelle :

S. — Quelle force on fist lors a Pompee, ne pour quoy ses draps

A. — De la matiere pourquoy les draps de Pompee furent plains de sang,

1. Contresens chez Simon qui fait de « indigna Mausolea » une apposition à « litora ». Passage inintelligible chez Antoine. Voici le texte de Lucain : « Cum Ptolomaeorum manes seriemque pudendam || Pyramides claudant indignaque Mausolea || Litora Pompeium feriunt truncusque vadosis || Huc illuc jactatur aquis ! ».

estoient sanglans, *je n'ay pas memoire d'avoir leu* [1]. Que c'est de ediles il est dit souvent especialment ou premier livre ou secont chapitre. et ossi que est de odilles, *je me desslaisse a parler jusques ad ce que il vendra a point*, pour revenir a mon propos.

Chez Simon probité qui n'hésite pas à reconnaître l'insuffisance de sa documentation ; chez Antoine, faux-fuyant pour ne pas avouer son ignorance.

Chapitre XII, *Quae uno contentae* (S., B. N. fr. 9749, f° 78 = V. M., II, 1, 3 = A., II, 138-140). Chapitre copié. — Il traite de la fidélité que doit une veuve à la mémoire de son mari et se termine par la plaisante anecdote du mariage et du triomphe de l'homme qui s'étant marié pour la vingt-et-unième fois enterra sa vingt-et-unième femme, veuve elle-même de vingt-deux maris. La reproduction presque littérale de ce morceau se retrouve au chapitre II du *Petit Jehan de Saintré*. Il y aura lieu de revenir sur ce passage, lorsqu'il sera traité des emprunts relevés dans le *Petit Jehan de Saintré*.

Chapitre XIV, *Restat nunc* (S., B. N. fr. 282, f° 233 v° = V. M., V, VI, préf. = A., II, 141). Chapitre remanié. — A l'exception d'un bref emprunt au début : « mais pour venir... » à « ... les aultres biens... », passage où Antoine attribue à Aristote les paroles de Valère-Maxime, et d'un second emprunt de quelques lignes à la fin, tout le reste est personnel. Cette anecdote, dévouement de Marcus Curcius [2], est reprise et modifiée dans le détail au chapitre XIX, où Marcus Curtius devient Marco Ticio [3].

Chapitre XVI, *Genucio Cipo* (S., B. N. fr. 282, f° 234 v° = V. M., V, VI, 3 = A., II, 143). Chapitre copié. — A relever une erreur commise par Antoine dans la chronologie des rois de Rome.

---

1. Simon ne connaissant pas le grec ignorait la source de cet incident rapporté par Plutarque, *Vie de Pompée* (LV) et Dion Cassius, XXXIX, 64.

2. Selon Orose, l. III, ch. IV, l'événement eut lieu en 384 av. J.-C. ; Antoine assigne à l'événement deux dates différentes, à quelques pages près : année 388 (Amour XIV) et 365 (Amour XIX).

3. Il serait intéressant, grâce à ces deux textes, d'étudier les modifications que l'imagination d'Antoine apporte à un fait sur lequel les historiens ont fourni toute précision : intervention, par exemple, d'Eyvenefie [?] le « grant indevineur », but du sacrifice qui n'est plus le même, etc...

Chapitre XVII, *P. Decius* (S., B. N. fr. 282, f° 235 = V. M., V, VI, 5 = A., II, 144). Chapitre copié. — Le texte de Simon permet d'apporter quelques rectifications de détail : A. «... il vousa »..., lire : « il voua »; A. : « ... la bataille contre *Lacius*... », lire : « la bataille des *Latins* contre les Romains [1] ».

Chapitre XVIII, *Genucius* (S., B. N. fr. 282, f° 234 v° = V. M., V, VI, 4 = A., II, 145). Chapitre copié. — On retrouve chez Simon et Antoine les mêmes lacunes dans la traduction du texte : le rappel de la bataille de Cannes (cannensi proelio) omis, ainsi que la relative du début « qua major vix excogitari potest ». Le texte latin « Aelio praetori » et la traduction de Simon : « Aelius qui estoit preteur-*Translateur*-Preteur est aussi que prevost ou bailli », ne laissent aucun doute sur la fonction de cet Aelius; « fusseur » d'Antoine doit être corrigé en « préteur » et non « censeur », comme le propose M. F. Desonay [2].

Chapitre XXI, *Age ut a singulis* (S., B. N. fr. 282, f° 235 v° = V. M., V, VI, 8 = A., II, 148). La première partie remaniée; la partie centrale plus près du texte de Simon; la fin copiée.

Chapitre XXII, *Similiter* (S., B. N. fr. 282, f° 236 = V. M., V, VI, 8 = A., II, 149). Chapitre remanié. — Le début jusqu'à « si comme il appert », c'est-à-dire les deux tiers du chapitre, n'est qu'une reprise du chapitre XXI, avec, cette fois, astreinte plus fidèle au texte de Simon. Le texte de la lettre « similiter », dernier tiers, est tantôt suivi d'assez près, références surtout, tantôt modifié. Deux références déformées : « Urbe a Galia » lire « Urbe a Gallis capta », V. M., I, I, 10, et « ou chappittre de *omnibus* » lire « de *ominibus* ».

Rétablir d'après le texte de Simon le passage suivant :

S. — ... Toute la *matière* de la *prise* de Romme par les galx est declairee...

A. — ... Toute la *maniere* de la *presse* de Romme est declairee...

Chapitre XXIII, *Eadem pietas* (S., B. N. fr. 282, f° 229 = V. M., V, IV, 2 = A., II, 150). Chapitre copié. — A relever chez Antoine une erreur assez curieuse dont Simon est le res-

1. Version du ms. 289; le ms. 282 porte : « il donna son chief », et « la bataille de Lacius contre les Rommains ».

2. F. Desonay, *La Sale*, t. II, note critique 151, p. 276.

ponsable. Le nom de l'historien « Malinus », mauvaise traduction d'un passage de Tite-Live, est né d'un texte corrompu : « Malimus » au lieu de « Malim ». Tite-Live dit : « Malim equidem de filio verum esse quod et plures tradidere auctores et fama obtinuit » (livre XXI, ch. XLVI). En voici la traduction chez Simon : « Mais toutefoiz *Malimus* un autre historiographe dit que ce fut Scipio son filz et ainsi le tint commune renommée ». Antoine, lui, condense le détail et écrit : « Et aussi le tesmongne *Malinus,* ung aultre ystoriographe ».

Chapitre XXVI (S., B. N. fr. 282, f° 230 = V. M., V, IV, 7 et ext. 1 = A., II, 152). Chapitre copié. — Le commentaire initial relatif aux Vestales ainsi que l'apostrophe de Valère-Maxime à Vesta sont empruntés à Simon ; la partie centrale est remaniée : développement fantaisiste d'éléments fournis par deux « lettres » de Simon [1] renfermant chacune un exemple d'amour d'enfant pour des parents, mais chez Antoine il y a contamination des deux anecdotes et la femme du premier exemple devient l'homme, personnage principal du second exemple. Type d'emprunt incohérent.

S. — Les yeux des hommes *s'esbaïssent quant ilz voient paint* devant eulx les ymaiges de ceste chose et renouvellant *par présent regart* la condicion de l'ancienne aventure, car ilz veoient en la pourlignie [2] des *membres* les choses aussi que toutes vives et aspirans [3].

A. — Les yeulx des hommes *abayssent quant ilz ne voient point* devant eulz les examples des choses passees qui renouvellent *de present asgart* les condicions des anchiennes aventures car ilz voyent en la poliginité des *pointures* ainsi que les choses toutes vives et espirans.

Le texte de Simon : « (Les Vestales) servoient Jupiter et les *dieux* selon la maniere de lors et especialment Veste. », confirme l'exactitude de la correction « lieux » en « dieux » proposée par M. F. Desonay, II, p. 277, note critique 171.

1. Lettres *Sanguinis ingenui* et *Idem praedicatum.*

2. Leçon du ms. 289 et de la plupart des textes, et non *poliginnie*, leçon du ms. 282.

3. V. M., V, IV, ext. I : « Haerent ac stupent hominum oculi cum hujus facti imaginem vident casusque antiqui condicionem praesentis spectaculi admiratione renovant, in illis muris membrorum lineamentis viva ac spirantia corpora intueri credentes ».

Chapitre XXVII, *Captis a Cyro* (S., B. N. fr. 282, f° 232 = V. M., V, IV, ext. 6 = A., II, 154). Chapitre copié. — C'est l'anecdote où Atys, fils de Crésus, recouvre la parole devant le danger de mort qui menace son père vaincu par Cyrus.

Chapitre XXIX, *Sed omnis* (S., B. N. fr. 282, f° 233 v° = V. M., V, v, 4 = A., II, 155). Chapitre copié. — Le commentaire est emprunté à Simon. Quant à la traduction, Antoine la transforme parfois en un récit auquel il apporte une forme personnelle. A signaler, commune aux deux textes, une allusion à un même événement historique ; événement contemporain pour Simon, rappel d'un passé déjà lointain pour Antoine :

S. — ... et estoit le frere contre le frere et le filz contre le pere si comme il a este en nostre temps en la guerre du roy de France et de Navarre.

A. — ... car le filz estoit contre le pere, et le frere contre l'aultre frere, et par consequent tout le sourplus. Si comme il a esté en ce royaulme de France.

et aussi chez Antoine la déformation d'un nom de lieu : « Pompee fust a la fin descomfit devant *Monne* ; selong que Orose dist en son livre [1] ». Il s'agit de Lauron, ville de Tarraconnaise, présentée dans les mss sous des formes diverses [2].

Chapitre XXX, *Contemplemur* (S., B. N. fr. 9749, f° 208-209 v° = V. M., IV, VII, prol. = A., II, 156-159). Chapitre remanié. — Au début, considérations morales dont Simon fournit les éléments ; cette partie renferme un passage rendu plus intelligible par la traduction de Simon, fidèle au texte latin :

S. — ... et ce peut on savoir certainement parce que lignaige vient par *adventure* de naissance et est *œuvre* de fortune [3].

A. — Et ce poeut on savoir plus certainement parce que amour de lignagé vient par *nature* de naissance et de sang et est *heur* de fortune.

S. — ... *si* necessaire ayde comme

A. — *Tu*, necessaire ou necessi-

1. « Pompeius Lauronem frustra conatus defendere aufugit ». L. V, ch. XXIII.

2. Les leçons des mss présentent tantôt « Laurone » (B. N. fr. 289), tantôt « la Monee ou Lamonne » (B. N. fr. 282, 6445, etc...).

3. V. M. : « sors nascendi », « opus fortuitum ».

amistie ne doit pas estre entreprise folement[60].

teux de l'ayde de amistié, ne dois pas estre entrepris ou entreprise follement [1].

Deux anecdotes terminent le chapitre : 1° La mort de Sardanapale : Antoine élargit le développement et s'éloigne du texte de Simon. 2° Le dévouement de Pomponius et de Letorius : le remaniement laisse transparaître l'emprunt. « Horacius Accides », lire : « Horatius Cocles ».

Chapitre XXXI, *Lucius autem* (S., B. N. fr. 9749, f° 210 = V. M., IV, VII, 3 = A., II, 159). Chapitre copié.

Chapitre XXXIII, *Admirabile* (S., B. N. fr. 9749, f° 210 v° = V. M., IV, VII, 4 = A., II, 162). Chapitre copié. — Reproduction assez fidèle du commentaire, mais les modifications apportées à la traduction sont peu heureuses et nuisent à la clarté d'un passage difficile dont Simon s'était honorablement tiré.

Chapitre XXXIV, *Loquatur Graecia* (S., B. N. fr. 9749, f° 211 = V. M., IV, VII, 4 = A., II, 163). Chapitre copié.

Chapitre XXXVI, *Jungendus* (S., B. N. fr. 9749, f° 211 = V. M., IV, VII, 6 = A., II, 165). Chapitre copié. — Deux rectifications s'imposent : A. «.. *ja ne fust il esté nourry de son amy*.. » ; lire avec Simon : « ... *ja ne peust il morir pour son ami*... » (V. M. : « pro amico suo perire... ») et A. « Dont ainsi le serf *vaincqui sa vye* malgré lui », lire avec Simon : « Et ainst *vesqui* il malgré li » (V. M. : « sic invitus vixit »).

Félicité. Chapitre I (S., B. N. fr. 282, f° 267 = V. M., VII, 1, prol. et 1 = A., II, 166). Chapitre copié. — Deux « lettres » de Simon en fournissent les éléments : *Volubilis fortunae* et *Videamus ergo*. On y voit Antoine se substituer à V. M. et introduire le « je » en place du « nous » de l'auteur latin [2].

Un passage appelle une rectification :

S. — Félicité... qui est *effect* de fortune *en* biens temporelz...

A. — Félicité... qui est *effort* de fortune que biens temporeulx...

Chapitre II, *Clara felicitas* (S., B. N. fr. 282, f° 268 =

1. V. M. : « Tam necessarium subsidium temere adsumi non debet ».
2. « Volubilis fortunae complura exempla retulimus... ».

V. M., VII, 1, 2 = A., II, 167-169). Chapitre copié. — A signaler la variante qui accompagne l'allusion aux combats entre Turcs et Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Asie Mineure, variante qui provoque une erreur historique, la ville de Smyrne ayant été prise par les Turcs en 1422 :

S. — Lide est une province d'Aise le Meneur laquelle tiennent a present les Turcs et tient d'une part a *Surie* que on dit maintenant Lisennaire [1] que tient et garde a grant paine *nostre religion* contre eulz [2].

A. — Lide est une province d'Aise la Meneur, laquelle tiennent maintenant les Turcs, et tient d'une part a *Sunine* qu'on dist maintenant Lismittre que *ores tienne(nen)t et gardent a grant dangier et poine la religion de Saint Jehan.*

(*A suivre*). Marcel LECOURT.

---

1. Il s'agit de Smyrne dont les mss adoptent les formes *Lisennere* ou *Lisennaire.* A signaler comme variante de ce passage la leçon du ms. B. N. fr. 289 : «... et tient d'une part *à une terre qu'on dit maintenant Femmere* ».

2. Smyrne fut reprise par les Hospitaliers et les troupes du Saint-Siège en 1341 sur les Turcs qui occupaient la ville depuis 1322 ; ceux-ci, malgré la résistance désespérée à laquelle Simon de Hesdin fait déjà allusion en 1380, finirent par la conquérir définitivement en 1422. Donc erreur historique de la part d'A. de La Sale, plagiaire étourdi.

MÉLANGES

ÉTENDARD

A mon avis le dernier mot n'a pas encore été dit sur l'étymologie du fr. *étendard*. La dérivation de *étendre*, proposée par Diez et soutenue par Bloch-von Wartburg [1] et Dauzat, a été rejetée par G. Paris, *Rom.*, XXXI, 417, en raison des graphies conséquentes dans les textes a. fr. (particulièrement ceux qui distinguent *en* et *an*) par *an*, et de la difficulté présentée par le suffixe *-ard*, qui, d'après l'opinion commune, ne se trouvait pas encore en a. fr. dans des désignations d'objets inanimés. Les textes médiévaux (bas-latins et a. fr.) cités par M. Brüch, *ZRPh.*, XXXVIII, 682, semblent indiquer que l'étendard était un *vexillum statorium*, une bannière remarquable par sa position verticale (on pense à l'*étendard levé* de la *Marseillaise*), de sorte que l'étymon germ. *stand* ' position droite ', indiqué par G. Paris et M. Brüch, semble s'imposer au point de vue sémantique. Cette explication est corroborée par la découverte par Antoine Thomas, d'un reflet a. fr. du germanique *stand* (*estande* dans des écrits judéo-français, *Rom.*, XLII, 402), et aussi par plusieurs textes qui nous sont devenus accessibles par l'article *estandart* du dictionnaire Tobler-Lommatzsch, et par lesquels la survie du noyau sémantique « être debout, élevé » dans le mot a. fr. semble assurée :

Et estoient il [sic] Sarrazin tuit asamblé en un mont et enmi euls avoit un char... et avoit sus un lonc fust et sur ce fust une lance et une vermeille

1. M. von Wartburg, il est vrai, n'inclut pas *étendard* dans son article *extendere* du *FEW* — ce qui n'est pas d'ailleurs le seul exemple de différences d'opinion entre le Wartburg du Bloch-von Wartburg et celui du *FEW*.

enseigne. Tele coustume avoient il pour ce que nus ne s'en foïst de la bataille *tant comme cil estendarz fust droiz* (*Turpin*; suit un passage similaire de Mousket)

A bout de renc [un personnage] *se tint tout droit / et fait de son cors estandart* (*R Ham*).

Ainsi l'étendard élevé était le point de ralliement autour duquel une troupe se regroupait dans les cas d'un revers dans une bataille :

li pennons messire Eustasse, qui estoit li *estandars et li ralloiance* des Englès (Froissart)

A lui s'asenent et *ralïent*,
Quar c'est lor *estandart*, ce dïent.
C'est cil qui du champ ne se meut.

Au contraire, comme le dit Schultz, *Das höfische Leben*, II, 216, quand l'étendard d'une troupe était baissé, la troupe était prête à capituler ; si le porte-étendard était tué ou si l'ennemi s'emparait de l'étendard et le baissait, les troupes, ayant perdu leur appui moral, fuyaient [1]. Ainsi l'étendard élevé (droit, *dressé*) était le signe visible dans la bataille, le symbole de la résistance continuée d'une troupe. Dans les langues germaniques qui ont emprunté le mot a. fr. nous voyons la persistance du concept « être debout ». Les étymologistes admettent dans ces cas un rapprochement *secondaire*, par étymologie populaire, avec le *stand* germanique, mais rien ne nous empêche de penser à un héritage sémantique : ainsi un m. h. all. *stêt faste als ein standhart* « il reste debout, ferme comme un étendard », cité par Kluge-Goetze (bien que transformé par l'étymologie populaire, comme on le voit par *-hart* « dur ») est proche de l'a. fr. *et fait de son cors estandart* cité plus haut. De même, plusieurs acceptions du mot anglais *standard* se rattachent à l'idée « être debout, stable » : le sens « standard, étalon », déjà

1. Cf. la situation dans *Ch. de Rol.*, 3548 *seq.* : [Ogier le Danois] *Si vait ferir celui ki le dragun teneit, / Qu'Ambure cravente... / E le dragon et l'enseigne le rei. / Baligant veit sun gunfanum cadeir / E l'estandart Mahumet remaneir* [Bédier traduit ce dernier mot par ' avili ', le glossaire de Foulet admet aussi une interprétation *enz el champ remaneir*, suggérée par P]. / *Li amiralz alques s'en aperceit / Que il ad tort et Carlemagnes dreit. / Paien d'Arabe s'en turnent...*

apparaissant en a. fr. (Du Cange, Godefroy) s'explique à partir de *the king's standard, the standard of the Exchequer*, l'étendard de ces autorités étant le symbole de l'autorité *bien établie*; de là le sens « d'étalon », « taux » (de mesures, de la monnaie, etc.); ensuite, il y a nombre d'emplois techniques modernes du mot anglais qui s'expliquent par l'idée « chose debout » (support, poteau), p. ex. *standard for a vase*; 'an upright support, as either of the end supports of a lathe, a stand for a lamp, an upright rod for carrying overhead electric wires, etc.', Webster) qui, d'ailleurs, apparaît déjà au moyen âge : Baxter-Johnson dans leur *Medieval Word-list* donnent *standardus* (*-um*) « piece of upright timber », « water-pipe ».

Le tort de Brüch était peut-être de ne pas offrir, avec son explication à partir de *stand*, de justification également plausible du suffixe *-ard*. En faisant appel à l'emploi du suffixe dans l'argot des malfaiteurs allemands (le *Rotwelsch*) : p. ex. *Rauschert* « un objet qui *rauscht*, fait du bruit » (et ainsi *standart* « quelque chose qui est debout »), il s'exposait à l'objection valide de M. Gamillscheg : « usage trop peu fondé en germanique » — les textes du *Rotwelsch* sont relativement récents et, un peu partout, les argots de malfaiteurs violentent en général les lois normales de la langue, particulièrement celles qui président à la formation de mots.

M. Gamillscheg lui-même, dans une note *ZRPh*,, XLI, 529 et dans son *EWFS*, s. v. *étendard*, a eu recours à une idée ingénieuse à laquelle s'est rallié le *REW* dans sa 3e édition : si d'une part, le radical germ. *stand* semble être assuré, si d'autre part le suffixe *-ard* ne figure pas, à l'époque de l'apparition d'*étendard* (dans le *Roland* d'Oxford), dans des mots désignant des objets, pourquoi ne pas admettre un composé germanique avec *stand*, qui, d'une façon secondaire, aurait échangé sa fin avec le suffixe *-ard* usité à cette époque-là seulement dans des désignations de personnes ? Il propose donc un germanique *stand-ort* qui aurait d'abord signifié « poste, station d'une troupe » (« Aufstellungsplatz » dans l'article de *ZRPh.*, « Sammelplatz » dans le *EWFS*), puis 'étendard'. Un a. fr. **estando(u)rt*, avec sa fin inaccoutumée aurait été nivelé en *estandart*. Pourtant il existe en français des mots comme *bouhourt*, *balourd*, *estambourne* (< *stigbort* d'après Gamillscheg,

dans *Homenaje a Fritz Krüger*, p. 39), qui ne montrent pas le nivellement en *-art*.

Mais plus importante me semble la difficulté sémantique. C'est que *étendard* ne signifie jamais ' situation, position des troupes', mais, comme se corrige M. Gamillscheg lui-même, seulement « point de ralliement ». Le parallèle de l'all. *Fähnlein*, invoqué par M. Gamillscheg, me semble se retourner contre lui-même : ce mot signifie d'abord « drapeau », ensuite « point de ralliement de la troupe, la troupe elle-même » (cf. fr. *drapeau* au sens secondaire d'« armée », Littré). La priorité de l'acception « étendard, enseigne, drapeau » ne peut pas être niée dans nos exemples a. fr. (v. les passages du *Roland* : v. 3267 *l'estandart Tervagant e Mahum*, v. 3330 *le dragon, l'enseigne et l'estandart* [de l'*amiraill*], v. 3552 *l'estandard Mahumet*).

Nous revenons donc à l'explication de M. Brüch, quittes à justifier le suffixe *-ard*. Mais d'abord, je ferai remarquer que ce suffixe n'est pas le seul à s'ajouter au radical germanique *stand*. Aucun des étymologistes qui se sont occupés de notre mot (y inclus moi-même, *ZRPh.*, XLII, qui me suis rangé trop facilement du côté de M. Brüch) n'a considéré les formes du type **stand-alis*, pourtant bien attestées en bas-latin, en a. français et en italien (jusqu'à l'époque de la Renaissance).

Du Cange donne le neutre *standale* (a. 1190 : *desuper corpora Sanctorum duo standalia decentes insignita pro memoria SS. Martyrum*) et le masculin *standalis* dans un texte provenant de la Sicile (*vexillum hostium, quod vulgo standalem vocant*); dans le *Dizionario di Marina* de l'Académie italienne (1937), s. v. *stendale*, on trouve un texte de 1307 contenant *stentale* (*magnum vexillum... quod vocatur stentale*). Godefroy cite deux passages des *Chroniques de Saint-Denis : .II. stantales et .II. ensengnes d'or croisetees de desus* et *deux estandeilles* (« Lat., *duo standalia* », ajoute Godefroy au second exemple). L'italien est particulièrement riche en attestations littéraires : Dante Giovanni et Matteo Villani, le traducteur de Tacite Davanzati et un auteur cité par Tommaseo-Bellini que je ne peux pas identifier avec certitude (peut-être Guido Giudice delle Colonne ?), ont accueilli la forme *stendale*. Dante l'emploie dans le passage mémorable (*Purg.*, XXIX, 79), où il décrit la procession mystique de

l'Église : il nous présente sept candélabres fulgurants qui s'avancent et qui figurent les sept dons du Saint-Esprit nécessaires pour la compréhension de la Bible ; ces candélabres laissent derrière eux, se perdant dans l'atmosphère, des traînées lumineuses en forme de rubans (*liste*) comme « dessinées par un pinceau », dont chacune montre une des sept couleurs du spectre — ces rubans sont précisément appelés *stendali*, c'est-à-dire ' étendards ' :

Questi stendali dietro eran maggiori
Che la mia vista...

Scartazzini a mis dans son texte une forme que je n'ai pas trouvée ailleurs : *ostendali*, et il cite l'ancien commentaire de Benvenuto da Imola : « *Ostendalia* enim appellantur in mundo signa imperatoris, quae *ostenduntur* quando vadit in expeditionem, et ista sunt signa summi imperatoris qui veniebat cum suo exercitu » — ces ' étendards du Saint-Esprit ' (*vexilla dei*, comme disait Venantius Fortunatus) en symbolisent donc l'action infinie et permanente (se perdant dans l'air) sur l'Église. Pour un moment j'ai été tenté de voir dans le *ostendalia* de Benvenuto da Imola l'étymologie des mots du type *stendale* (et, en dernier lieu, de *étendard*), mais la difficulté phonétique du *-en-* au lieu de *-an-* en français, subsisterait ; même si cette formation n'est pas impossible en bas-latin (cf. les formations déverbales en *-alis* en latin classique : *vapularis*, *ovalis*, *intercalaris* < **intercal-alis*), elle ne sera, après tout, qu'une paraétymologie ou étymologie populaire dans le goût des étymologistes médiévaux, toujours enclins à « expliquer » par des homonymes des mots dont l'origine véritable devait leur échapper, et la forme variante *ostendali* du texte de Dante est due sans doute à un rapprochement similaire.

Je proposerais donc de considérer la forme *standale* comme la plus rapprochée de l'origine : un (*vexillum*) *standale* était un « étendard en position droite » (= *statorium* dans un des textes bas-latins cités par Brüch) et nous y reconnaîtrons un dérivé, par le moyen du suffixe *-alis*, du subst. germ. *stand* « position droite ». La forme du suffixe français *-al* décèle une origine semi-savante (cf. *oriflamme* < a. fr. *orie flame* = *aurea flamma*,

avec développement phonétique savant [1]). La forme en *-ard* serait alors une altération postérieure du type en *-al*, variante qui faisait ressortir l'individualité (la position « droite » ou « debout ») de l'étendard. Un développement parallèle est le remplacement du nom de l'épée du *Roland* d'Oxford, *Durendal* (ingénieusement expliqué par M. Dauzat, *Le français moderne*, VII, 375, comme *Durant* + notre suffixe [savant] *-al*) par *Durendart* dans les versions ultérieures. Que si l'on objectait que *Durendart* est un nom propre comme on en donnait aux épées considérées comme des amis ou serviteurs fidèles du guerrier, l'étendard lui aussi, pour les guerriers groupés autour de lui, devait avoir une certaine personnalité (les chariots portant l'étendard portaient, au moins en Italie, des noms en *-ard* : cf. les *Blancardum* et *Ganyardus* que cite Schultz, *loc. cit.*, p. 232). Mais, d'une façon générale, il n'est pas du tout vrai, ce qu'impliquent les commentaires des étymologistes, que le suffixe *-ard* n'ait jamais été employé en anc. fr. pour désigner des objets : témoin le mot *fauçard*, *fauchard*, *faussard* (de *falx* : **falc-ard* [2]) « dard en forme de faux », qui se trouve selon Tobler-Lommatzsch dans des textes aussi anciens qu'*Aliscans*, *Chanson d'Antioche*, *Moniage Guillaume*, etc. Il est vrai que je ne puis produire nul exemple parallèle dans le *Roland* d'Oxford. Toutefois une formation **stand-ard* > *étendard* (particulièrement si variante de **standale* > *estandal*) ne me semble plus aussi isolée qu'elle paraissait à mes devanciers.

Leo Spitzer.

ENCORE UN FRAGMENT DE MANUSCRIT DU *BREVIARI D'AMOR*

L'encyclopédie en vers de huit syllabes que composa vers 1292 le frère mineur de Béziers, Matfré Ermengau, à s'en rap-

---

1. Cf. aussi des cas comme *journel* — (*livre*) *journal*, *poignal* (XIVe s., remplacé plus tard par *poignard*), etc.

2. Dans le *FEW* nous trouvons ce mot anc. fr. s. v. *falcastrum*, mais il y est expliqué comme dérivé de *falx* ; pourtant dans ce dernier article on ne mentionne que des formes modernes du type *fauçard* (attestées à partir du Dict. de Trévoux).

porter au nombre des manuscrits qui l'ont transmise, apparaît comme l'œuvre la plus goûtée de la littérature du Midi de la France. On ne connaît pas moins de douze manuscrits [1] qui l'offrent, souvent avec de riches miniatures [2], dans son intégrité de plus de 30.000 vers. Les restes de manuscrits dépecés conservent en outre divers passages. Huit de ces épaves ont été déjà signalées [3], voici qu'une autre s'y ajoute, grâce à la découverte d'un parchemin isolé ayant servi à relier un registre d'état civil (GG 16) de la commune de Vacqueyras. J'en dois la communication à l'obligeance de M. Joseph de Font-Réaulx, archiviste en chef du département de Vaucluse.

Il s'agit d'un double feuillet aujourd'hui rogné sur les bords (300 sur 220 mm.), le dernier du cahier dont il faisait partie. Il est écrit d'une écriture du XIV^e^ s. bien formée, sans autre ornement que la couleur rouge employée pour les titres de chapitres. Le texte est réparti sur deux colonnes distantes de 110 mm., contenant chacune quarante-six vers, et délimitées à la pointe sèche. Le copiste était négligent, si c'est bien à lui qu'il faut attribuer l'intercalation des vers 25440-25482 après

1. C. Brunel, *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal* (Paris, 1935).

2. Pour le ms. *L*, table des miniatures dans G. Warner et J.-P. Gilson, *Catalogue of the western manuscripts in the Old Royal and King's collections*, t. II (Londres, 1921), p. 331. Pour le ms. *M*, cf. J. Dominguez Bordona, *Manoscrittos con pitturas*, t. II (Madrid, 1933), pl. 512, et P. Garcia de la Fuente, *Le monastère de l'Escorial* (Madrid, 1934), p. 89. Pour le ms. *H*, cf. V. Leroquais, *Bibliothèque de la ville de Lyon. Exposition de mss à peintures du VI^e^ au XIII^e^ s. Catalogue descriptif* (Lyon, 1920), pl. XXIX et XXX. Pour le ms. *N*, cf. comte A. de Laborde, *Les principaux mss à peintures... de Saint-Pétersbourg* (Paris, 1936), p. 20 et O.-A. Dobiache Rojdestvenskaia dans son ouvrage (en russe), paru dans les *Publications de l'Académie des Sciences de l'U. R. S. S.* (année 1940), p. 267. Pour le ms. *F*, D. Zorzi, *Valori religiosi nella letteratura provenzale. La spiritualita trinitaria* (Milan, 1954), p. 214.

3. Ajouter aux notices de notre bibliographie le fragment signalé par nous-même, dans *Romania*, t. LXII (1936), p. 385, le fragment des archives du château de Labarthe-Bleys (Tarn) publ. par P. Breillat, dans *Romania*, t. LXVIII (1944-1945), p. 376, et un fragment découvert à Aix que publie M. Ch. Rostaing, dans *Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel. Mémoires et documents publ. par la Société de l'École des chartes*, t. XII (1955).

26070 et quelques leçons évidemment fautives. La langue est, dans l'ensemble, de caractère commun, mais la rencontre de l'article masculin *le* laisse entendre que notre fragment, dont est maintenant indiqué le contenu, a été copié dans la région de Toulouse. Il sera aisé d'en tirer un plein parti pour l'érudit [1] qui entreprendra une nouvelle publication du poème si mal présenté dans l'édition donnée par Gabriel Azaïs [2].

1 *a*

25794 cum le sanh esperit del cel
per mostrar que s. esperit
cels quez a dels seus be complit
e conogutz de lui dignes
fai humils simples benignes
acompanhon la simpleza
ab lur qu'en lui a meza
quar dieus ardor de caritat
no grazis ses humilitat
ni humilitat ses amor...
25841 [*vers effacé*]

b

25842 per sos drechuriers jutgamen
esgardatz los meritz de nos
partis sas gracias e sos dos
25845 als us dona saber e sen
25847 als autres dona piatat
et als autres gran sanetat...
25888 sofren gran persecussios

c

25889 diz mais devem obediens
esser a dieu que a la gen
qui pot celar de jhesu cris
so qu'en avem auzit e vis
e on mais los perseguian
malas gens mais s'esgauzian...
25935 ni coratges non pot pessar

1. Cf. J. Bousquet, *Le* Breviari d'Amor *de Matfré Ermengau*, dans *École nationale des chartes. Positions des thèses* (Paris, 1948), p. 29-34.

2. *Le Breviari d'Amor...* publ. par la Soc. archéologique... de Béziers (Béziers et Paris, 1862).

d

queus diray plus del seu donar
quez el se mezeis nos dona
e franquamen s'abandona
a totz cels quel volon aver
ab ben azordenat voler
e donans se mezeis entier
no meitat ni ters ni cartier...
e per so deu totz hons lials

2 *a*

uzar dels .v. cens corporals
e de tot l'us que dieus lh'a dat
ad onor de la deitat
totas sas operatios
e ditz e cogitacios
adordenan dreg a l'amor
del omnipoten creator...
que sabon la drecha via

b

e li sego nueg e dia
vay auzir dels amix de dieu
so que preziquo del be sieu
e del sieu s. filh gracios
lo qual nos es verais guizos
en amar dieu e complida
via veritatz e vida...
dieus le paires per sa merce

c

la vida dels apostols

can lh'apostol foron complit
de gracia del s. esperit
que receubro veziblamen
en semblansa de fuoc arden
quels fetz ardens en caritat
ilh foron tan fort afamat...
on mais hom los turmentava

d

qez elz de ginolhs gonho las mas
per los malvatz vils e trefas
preguavo jhesu crist soven

en aytal manieyra dizen
est peccat non lur tenga tan
25482 senher que no sabo ques fan
de sant andrieu
26071 en la vida de s. andrieu
l'apostol et amic de dieu
ganres miracles trobaretz
losquals anan per terra fetz
en et luocs on prezicava
car el los mortz suscitava...
26098 ac a la riba totz gitatz

C. Brunel

SUR AUCASSIN ET NICOLETTE, IV, 8.

Lorsque le comte Garin de Beaucaire, lassé de voir son fils Aucassin entièrement pris par son amour pour Nicolette, veut remédier à cette situation, il se rend auprès du vicomte de la ville, parrain de la jeune fille, et lui demande expressément de la faire disparaître (*Aucassin et Nicolette*, IV, 4) : *Sire quens, car ostés Nicolete vostre filole!* Il ponctue sa demande des pires menaces (IV, 7-9) : *...et saciés bien que, se je le puis avoir, que je l'arderai en un fu, et vous meismes porés avoir de vos tote peor.*

Tel est, du moins, le texte que proposent les éditeurs. Le manuscrit porte : *se je le puis 7 avoir* (7 = et), ce qui ne peut avoir aucun sens. Le manuscrit est ici évidemment fautif. Les éditeurs ont corrigé en supprimant *et*. Mais c'est là une solution de facilité. Car on ne s'explique guère alors pourquoi le scribe aurait ajouté ce 7 et on aboutit à une leçon peu satisfaisante. M. Roques le dit fort bien dans les *Notes Critiques* de son édition, p. 43 : « ... en admettant même que le comte Garin ne puisse dès ce moment se saisir de Nicolette, pourquoi le vicomte ne sera-t-il à son tour en danger que si sa filleule est prise ? »

Sans prétendre rétablir à coup sûr le texte original, on peut chercher les solutions qui, tout en expliquant une faute évidente, donnent un texte logiquement admissible. M. Roques (*ibid.*) a proposé une de ces solutions : « Le comte ne veut-il pas dire : « ... si j'apprends qu'Aucassin voit encore Nicolette ? »

Le rapprochement avec VI, 41 : *se vos i parlés et vos peres le savoit* et avec XII, 9-10 : *s'ele estoit acusee et li quens Garins le savoit* suggérerait la correction *se je le puis savoir*. Cette correction explique le 7 du manuscrit : il ne serait qu'un *s* mal lu. Le sens est satisfaisant, si l'on veut bien admettre que le pronom *le* signifie « qu'Aucassin voit encore Nicolete ». Or rien dans le contexte ne suggère explicitement cette idée : il faut supposer dans le discours du comte une ellipse assez forte.

Je proposerais de lire : *se je le puis ja veir*, c'est-à-dire « si je peux désormais voir Nicolette ». *Veir* est la forme d'infinitif normalement employée dans *Aucassin et Nicolette* (cf. VIII, 35 et X, 49); le *e* peut facilement être confondu avec un *o*. Il suffit que dans le modèle recopié par le scribe le *a* ait été un peu distant du *i* pour que le scribe ait lu *avoir* et ait pris *i* pour un 7 mal tracé. Le sens, dans cette hypothèse, est très bon : « Faites disparaître Nicolette, qu'on ne la voie plus. Si je la vois encore, je la ferai brûler. » De fait, le vicomte réplique qu'il éloignera sa filleule et l'enverra si loin qu'Aucassin (ni son père, à plus forte raison) ne la verra plus.

On remarquera que l'auteur d'*Aucassin et Nicolette* emploie volontiers *ja* (dans le sens de « maintenant » plus souvent que de « désormais », il est vrai) après un verbe à un mode personnel : cf. XVIII, 36 : *nos ne l'irons ja quere*, XXVI, 19 : *il ne vos tenront ja*, X, 67 : *ne me sarés ja demander*; et, dans une proposition hypothétique avec *se*, X, 74 *se je ne vous fac ja ceste teste voler*. L'exemple le plus convaincant me semble être la phrase (X, 53) où le comte reprend justement sa menace : *et s'ele estoit ja ci, je l'arderoie en un fu.*

Y. Lefèvre.

ANCIEN FRANÇAIS *A MOUCHE MUE*

M. K. Sneyders de Vogel a publié dans le t. XXXVI, 1952, p. 185, du *Neophilologus* une ingénieuse explication de l'expression *a mouche mue*, qui se rencontre dans un miracle de Gautier de Coinci, récemment édité par M. V. Väänänen[1]. Cette

1. V. Väänänen, *D'une femme de Laon qui estoit jugié a ardoir que Nostre Dame delivra, miracle versifié par Gautier de Coinci*, Helsinki, 1951, p. 49 (*Ann. acad. sc. Fennicae*, B, LXVIII, 2).

hypothèse a été commodément résumée ici même, t. LXXV, 1954, p. 136, par M. M. Roques, dont nous reprenons les termes : « il s'agit d'une femme, d'abord douce, qui est amenée à changer de manière d'être : de *tourterele*, elle devient *fresaie* et fait tuer son gendre, qu'elle fait ensuite reporter dans son lit « a mouche mue », ce qu'on a traduit sans façon par « coiement ». M. Sn. de V. croit plus simple de continuer la métamorphose : de *fresaie*, elle devient *mouchet*, c'est-à-dire « épervier mâle », capable d'emporter sa proie; donc *a mouchet mue* « se change en mouchet ». Voici le passage où se trouve l'expression en question :

Ne li ont fait ne sanc ne plaie.
La tourterele qui fresaie
En poi de tans est devenue
Tout coiement, a mouche mue
En sen lit reporter leur fait.
Por mieux couvrir ce grant mesfait...

Il semble avoir échappé, tant à M. Väänänen qu'à M. Sn. de Vogel que Gautier a employé une autre fois au moins : *a mouche mue*. Le texte où ces mots se trouvent a été publié en 1937 par M. A. Långfors. C'est une sorte de discours où Gautier parle de la mort :

Mors a. I. glaive qui tout tue
Mors fait jouer a mouche mue
Les miex vaillanz, les miex apris,
Mors tel tornoi a nous a pris
Ou il n'a point de raençon [1].

L'expression n'est malheureusement pas relevée au glossaire; nous devons à Godefroy, qui cite le texte que nous venons de copier, un autre exemple de *a mouche mue* [2]. Il est tiré du *Mys-*

1. A. Långfors, *Miracles de Gautier de Coinci, extraits du manuscrit de l'Ermitage*, Helsinki, 1937, p. 273 (*Ann. Acad. sc. Fennicae*, B, XXXIV). M. Långfors, dans son commentaire, a suggéré la bonne traduction, v. p. XXXIII.

2. Godefroy, V, 429, *s. v.* MOUSQUEMUE, *mouchemue*, *s. f.*, maladie qui fait tomber la moustache ?

tère de la Passion du manuscrit de sainte Geneviève, publié autrefois par Jubinal [1] ; cette œuvre a du être composée à Paris, dans les dernières années du XIV^e^ siècle ou dans les premières du XV^e^, d'après les plus récentes recherches [2]. Jésus est devant le tribunal. Pilate vient de se laver les mains et de remettre le prisonnier au grand prêtre. Caïphe donne ses ordres :

Malquin ! pren-le par la main destre
Es tu, Haquin, par celle chape,

Mors a le glaive qui tout tue
Mors fait juer a *mousque mue*
(*G. de Coinci, Mir.* ap. Duc., MUCCATUS).
Jhesu, tu es a *mouche mue*
Ou tu as l'oreille ainssy sourde
(*Passion Nostre seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 228). Impr. *Monthe mue.*

Le premier exemple, celui dont M. Långfors a imprimé le texte, a été fourni à Godefroy par Du Cange, IV, 564, *s. v.* MUCCATUS [il s'agit d'une addition de Dom Carpentier]. Après avoir cité un exemple tiré de la loi des Francs Ripuaires où *muccatus* signifie « nez », ou plus exactement « faculté de se moucher », D. Carpentier continue : « Hinc *mousque* pro *moustache*, barba », avec un renvoi à Robert le Diable, v. 3247 [il s'agit probablement de *mousque*, « trait, flèche » ; cf. Gay, *Gloss. archéol.*, *s. v.*, II, 148 ; v. cependant Lôseth, *Robert le Diable* (SATF), p. 237. *Tout entor lui oste les muches*, à propos d'un personnage qui fait tournoyer son épée, peut signifier : fait des mouvements tels qu'on en fait pour éloigner de soi des mouches], et à l'exemple tiré de Gautier de Coinci : « unde in *Mirac. mss. B. M. V.*, lib. 3. »

Mors a le glaive... [etc.] »

Lacurne de Sainte-Palaye, s. v. MOUSQUEMUE cite le même passage de Gautier de Coinci, sans proposer de traduction, mais s. v. MOUSQUE traduit correctement la citation de *Robert le Diable* en renvoyant aussi à l'article MOUCHE, *flèche*, ou se trouve un exemple tiré de G. Guiart, *La Branche des royaux lignages*.

On voit très bien que la traduction bizarre de Godefroy provient des explications erronées de D. Carpentier, et d'un rattachement intempestif de *mue* à *muer* « changer de pelage » et par conséquent « perdre l'ancien ».

1. A. Jubinal, *Mystères inédits du XV^e^ siècle... d'après le ms. unique de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, t. II, Paris, 1837, p. 220. Le texte imprimé est : *tu es a monthe mue*. La correction de Godefroy est excellente. Un examen du manuscrit la confirme entièrement.

2. R. Whittredge, *La nativité et le Jeu des trois Roys, Two plays from manuscript 1131 of the Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris*. Bryn Mawr, Pensylvania, 1944, p. 25.

Et gardez qu'il ne vous eschape !
Roy, tu sera ja bien vestu !
Que tu soies le mal venu :
Tu as regné trop longuement.
Car desvés tost appertement
La robe rouge que as vestue !
— Jhesu, tu es a mouche mue,
Ou tu as l'oreille ainssy sourde ?
Bien est rabatue ta bourde !
Roy, devestir tu ne te daignes !
— Malquin ! Gardez que bien te teignes.
Cette robe du dos ly sache
Et puis tout droit a celle estache
Le me va maintenant lier.

Le rapprochement de ces trois passages nous conduit à rejeter l'hypothèse proposée par M. Sneyders de Vogel. Si, dans le premier, son interprétation est vraisemblable, elle n'a plus aucun sens dans le second ni dans le troisième. Or il est bien probable que dans les trois cas, il faut traduire de la même manière.

Si dans l'exemple tiré du *Miracle de la femme de Laon*, le contexte laisse une grande marge à la diversité des explications, le sens général, dans les deux autres est assez clair.

Dans la *Passion*, Jésus, au cours de la scène où il est livré à Hérode, puis à Caïphe et à ses acolytes s'abstient de répondre et d'exécuter les ordres de ses bourreaux. Il est comme absent : ce silence, qu'il ne rompt qu'en faveur de Véronique d'abord, puis des Saintes femmes, est voulu et à l'occasion souligné :

S'il parlast, .I. pou m'esjoist,
Et sy en fusse .I. pou plus aise (p. 214)
Jhesu, entens-tu bien latin ?
Es tu encor desennyvré ? (p. 234).

Il contribue à marquer sur la scène la majesté du Fils de Dieu.

Caïphe lui ordonne de se dévêtir; Jésus n'en fait rien : c'est à ce moment qu'il lui dit,

Jesus, tu es *a mouche mue ?*
Ou as tu l'oreille ainsi sourde ?

Nous voyons immédiatement qu'un personnage qui est *a mouche mue* ne bouge pas, ne parle pas, ou éventuellement n'entend pas.

Lorsqu'il parle de la mort, Gautier de Coinci veut marquer que sa toute-puissance n'épargne ni les plus forts, ni les plus sages : elle les fait *jouer a mouche mue* : le sens général paraît être qu'elle les réduit au silence, ou à l'immobilité. La présence du mot *jouer* nous autorise à penser qu'il s'agit, dans les trois cas, d'une allusion à un jeu dont les règles précises nous échappent, où un joueur doit garder le silence, faire le mort. Il existe plusieurs jeux où le nom de la mouche intervient, mais aucun de ceux que nous avons pu connaître ne comporte une situation qui conviendrait exactement à l'expression en question.

Quoi qu'il en soit, *a mouche mue*, dans le *Miracle*, paraît bien être une simplification de l'expression : *jouer à mouche mue* : il ne faut pas y voir autre chose qu'un équivalent plus ou moins imagé de *coiement*, équivalent dont le sens général est « silencieusement ».

J. Monfrin.

POUR *AUCASSIN ET NICOLETTE*

Complément à *Romania*, LXXV, 522.

En imprimant au précédent volume de la *Romania*, p. 522, une notule ancienne de mon dossier Aucassin et Nicolette, je ne me suis pas rappelé, et je m'en excuse, que M. F. Lecoy avait déjà relevé (*Romania*, LXX, 1948-49, p. 332-333) les deux exemples d'ellipse de *denier* signalés par le lexique du Tobler-Lommatzsch, s. v. DENIER, mais il en avait produit deux autres, et dans une lettre récente il veut bien m'en signaler un cinquième, qui se trouve dans *Eustache le Moine*, éd. Francisque Michel, v. 964.

M. R.

CORRECTIONS

Aucassin et Nicolette, édition Mario Roques (*CFMA*, 43), 1925, 1929, 1936.

Dans ses tirages successifs, l'édition donnée, il y a trente ans, de la chantefable a été revue, un peu corrigée, puis, en 1936, tant bien que mal mise à jour; il serait aujourd'hui nécessaire de la refondre et je souhaite pouvoir sans tarder procéder à ce travail. Mais les nécessités des examens universitaires, qui ont sans cesse devancé la réalisation de ce devoir d'amélioration, pèsent sur nous cette année encore et, pour donner à nos étudiants quelque aide provisoire, et urgente, je me vois forcé d'insérer dans la *Romania* les additions et corrections les plus utiles, sous une forme analogue à celle de la *Note additionnelle* à la seconde édition qui avait été jointe au tirage de 1936 : ce nouveau supplément s'ajoutera à cette *Note additionnelle* de 1936 sans rendre celle-ci inutile ,

1° Corrections et additions.

au tirage et au supplément de 1936.

Introduction.

P. x, note 1, ajouter : Épisode analogue dans *Ysaÿe le Triste*, cf. Zeidler, *Zs. f. rom. Phil.*, XXV, 175-214.

— xiv, au début des ll. 6-7, restituer : reste *et* ce.

— xv, l. 6, aj. : et de *la Fille du comte* de Ponthieu, éd. Cl. Brunel (*CFMA*), l. 328.

— xxxii, l. 1, noter que *On n'aime plus*, etc., est le refrain d'une ballade de Mme Deshoulières reprise par La Fontaine, cf. le La Fontaine des *Grands Écrivains*, t. IX, p. 36-38.

— xxxiii, l. 6-8, au milieu, restituer : commença — dont la — introduction du.

— xxxvi, fin de la l. 1, restituer : être froidement.

— fin de la l. 3, restituer : de la première édition.

— l. 29, après la référence à Barbastre, aj. : *Renart*, ms. B, 1256-57, et cf. Bernard de Ventadour, 34, 37.

— xxxvii, dernière ligne, restituer : *Randglossen* de.

TEXTE.

P. 17, XVI, l. 1, restituer : l'ame de ten.

NOTES CRITIQUES.

P. 43, x, aj. : 26 autresi con li senglers, *comparaison semblable dans* Perlesvaus, 897-98 : Le roi Artus... faisoit cerne autresi environ lui comme fet li sanglers entre les chiens.

GLOSSAIRE.

P. 81, li *pron. 3 p. rég.*, l. 8, supprimer : XXXVIII, 1.
— *f. at.* aj. XXXVIII, 1.
— l. 13, après 5, remplacer 9, par : XXXVIII, 1.
— 86, nimpole, l. 2, aj. : *cf. Murray.*
— 93, quel, lire : *adj. interr.*

2° ADDITIONS A LA BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE
(publications postérieures à 1936).

ÉDITIONS.

Aucassin et Nicolette, texte intégral imprimé par Albert PAUPHILET dans *Poètes et romanciers du moyen âge*; bibliothèque de la Pléiade, 1939.

D'après l'édition de 1925 des *CFMA*, la nouvelle édition de ce recueil en 1952 reproduit sans amélioration le texte de 1939.

Aucassin et Nicolette, chantefable du XIII^e siècle... éd. par Thomas S. THOMOV (Publications de l'Université de Sofia, fasc. 317); Sofia, 1946.

Texte avec traduction bulgare en regard, deux fac-similés, notes, glossaire et index des noms propres de personnes et de lieux.

TRADUCTIONS.

Traduction bulgare jointe à l'édition Thomov de 1946.

Traduction portugaise : Elza PAXECO, *Aucassin et Nicolette, romance dramático do seculo XII*; Lisbonne, 1946.

Une traduction en français moderne, que l'auteur a voulu très littérale, et qui est charmante, a été publiée par M. Marcel COULON ; Nîmes, 1933.

ARTICLES ET ÉTUDES.

F. BAR, *Sur un épisode* d'Aucassin et Nicolette, *Romania*, LXVII (1942-43), 369-70.

Rapprochement du passage sur les *escargaites* (XIV, 23) avec le *Cantique des Cantiques* (V, 6-7), qui fait allusion à une ronde de soldats maltraitant une jeune femme ; E. Renan avait déjà noté cette ressemblance (cf. K.Rogger, *Étude*, 2^e article, p. 16).

F. LECOY, *L'ellipse de « denier »*, Romania, LXX (1949), 332.

Y. Lefèvre, *Sur* Aucassin et Nicolette, IV, 8, *Romania*, LXXVI (1955), 93, propose de lire *puis ja voir* au lieu de *puis 7 avoir* du manuscrit.

J. Murray, *Mediaeval game of Tables. Medium Aevum*, X (1941), 61 ; cf. *Romania*, LXIX (1946-47).

Le ms. H 279 de Montpellier indique la *limpole* comme une condition de gain dans un jeu, peut-être nom d'un jeu où cette condition était de règle, et qui pourrait être la *nimpole* de XXXIII, 9 (cf. *trente et quarante, passe dix*, etc.)

K. Rogger, *Étude descriptive de la Chantefable* « Aucassin et Nicolette ». *Zs. f. rom. Phil.*, LXVII (1951), 409-457, et LXX (1954), 2-58.

Étude de la composition, de la langue, du mélange de la prose et des laisses chantées, et des éléments du récit. Observations utiles sur les procédés stylistiques, mais très douteuses sur l'accompagnement mélodique, et assez singulières sur les éléments mythologiques et folkloriques supposés dans le récit ; cf. le compte rendu par M. Roques dans *Romania*, LXXVI (1955), 113.

M. Roques, *Deux notules sur des passages contestés du manuscrit* d'Aucassin et Nicolette. *Romania*, LXXV (1954), 520 ; cf. LXXVI (1955), 98.

Il s'agit de *en son oeul* (XIV, 20) interprété comme *in suo*, malgré le voisinage d'autres *en son* équivalents à *in summo* ; et de l'ellipse de *sous* dans *vint que j'ai ci en me borse* (XXIV, 67).

G. E. Sansone, *Idillio e ironia in Aucassin e Nicolette* ; Bari, 1950.

La chantefable, œuvre d'une personnalité artistique robuste, unit à une merveilleuse histoire d'amour, la fantaisie du rêve et une ironie souriante pour les travaux humains.

O. Schultz-Gora, *Afrz. par que (coi). Zs. f. rom. Phil.*, LX (1940), 29.

Intéresse le commentaire de *par quoi il ne s'aperceuscent* (XIV, 31) ; cf. *Romania*, LXVII (1942-43), 407.

M. Schulze, *Zum Aucassin*, *Zs. f. franz. Spr.*, LXI (1947), 205-10.

Commentaire des v. 1 et 2 : *Qui* interprété comme interrogatif et non hypothétique ; *deport* signifierait « récit » — XIV, 5, *vos porroit* signifierait à peu près « serait maître de vous », mais ce sens de *pouvoir* paraît d'une familiarité bien moderne.

K. Urwin, *The setting of* Aucassin et Nicolette, *Modern Lang. Rev.*, XXXI (1936), 403-5.

La localisation à Beaucaire ne serait pas aussi fantaisiste qu'on le pense : tour et fossés s'y rencontrent ; la forêt a pu ne disparaître que par des déboisements récents, et la mer a pu être bien plus proche au XIIIe siècle que de nos jours, mais tout cela est sans portée ou très hypothétique.

E. Winkler, « Or dient et content et fabloient ». *Zs. f. franz. Spr.*, LXIV (1941), 184-202 ; cf. *Romania*, LXVII (1942-43), 274.

Ce mémoire témoigne de l'intérêt nouveau suscité par notre réimpression de 1936 ; le titre, qu'il emprunte à la formule initiale des morceaux en prose de la chantefable, symbolise ingénieusement la thèse originale qui est exposée par M. W., et à laquelle il serait difficile de se rallier, à savoir que l'auteur de la Chantefable n'avait conçu et présenté comme œuvre littéraire que les laisses chantées, les parties en prose n'offrant qu'un canevas laissé à la libre disposition de l'acteur. Cela n'est guère concevable pour la plus grande partie des morceaux en prose, qui paraissent au contraire très poussés jusque dans le détail ; l'allure plus rapide des dernières scènes peut s'expliquer autrement ; cf. sur ce dernier point le compte rendu par M. R. de l'*Étude* de M. Rogger, dans la *Romania*, LXXVI (1955), p. 113.

M. Roques.

DISCUSSIONS

I. *Roörs* (*Saint Léger*, v. 203).

Dans la discussion de l'étymologie de l'esp. *alrededor* (a. esp. *redor*) que vient de publier M. Lecoy (*Romania*, LXXV, p. 249 sqq.), la pierre angulaire de la construction de son étymon **in rotore* ' en forme de roue ' > ' autour ' est l'argument avancé par mon contradicteur en premier lieu, parce que le plus important, parce que constituant un fait selon lui indiscutable :

« Le *rotor* latin [hapax se trouvant dans une poésie satirique latine du VIIe siècle *buccas inflat in rotore*, interprété « il gonfle les joues en rond »] a beau être obscur, le *roors* français [hapax se trouvant dans le poème de de Saint-Léger, v. 203 [*e*]*si cum roörs in cel es grans*] inspire quelque inquiétude : en fait, c'est leur rencontre et, si je puis dire, leur convergence qui est significative. Pour nier l'existence de *rotor*, *roors*, il faut, je crois, apporter désormais des arguments positifs et non de simples considérations générales ou de gratuites corrections de texte [Gaston Paris avait, en effet, pour obtenir dans ce vers le nombre de syllabes correct, éliminé *roors*]... Où irons-nous, en effet, si, pour favoriser nos hypothèses, si séduisantes qu'elles puissent être, nous consentons à mettre en pièce les documents que nous possédons ? C'est qu'en effet le témoignage de *rotor* est gênant pour qui croit voir dans le *redor* espagnol un descendant du latin *retro* [c'est l'idée de M. Corominas] ou *retriore* [c'est la mienne]. Car enfin, s'il y a eu un latin *rotor*, je crois que l'on peut considérer le problème étymologique posé par *redor* comme à peu près résolu. Et il devient indifférent de savoir s'il faut préférer un simple *retro* à un comparatif *retrior*, indifférent également de savoir si un passage sémantique de ' derrière ' à ' autour ' est possible, réel, douteux, immédiat, évident, ou tout ce que l'on voudra [1]. »

Mon opinion avait été qu'une formation **in rotore* créée de *in rota* sous l'impulsion double de la série **in longore*, *in latore* et de séries comme *lux- lucor*, *laus- *laudor*, comme l'admet M. Lecoy, était impossible (je demanderai aujourd'hui s'il y a un **in gyrore* ou **in tornore*). D'ailleurs, si le *roors*

1. Sur ce développement voir l'article suivant.

= *lumen magnum quasi in rotae circulo* du texte latin d'Ursinus modèle du *Saint-Léger* représentait un **rotor*, il faudrait bel et bien admettre une formation (non dans la série **in longore*, **in latore*, mais d'un substantif abstrait en *-or* à partir d'un emploi *métaphorique* de *rota* ' chose circulaire ' (je répète qu'un **cunëitas* abstrait, formé à partir de *cŭneus* ' coin ', est impossible). Etant convaincu de l'impossibilité de cette formation, je considérais les deux attestations proposées de *rotor* comme factices. Pour le *rotor* latin du VII^e^ s. je proposais **ructor* « rot, renvoi », que M. Lecoy lui-même ne trouve pas impossible. Mais pour le *roörs* du *Saint-Léger* je ne m'appuyais que sur les doutes des éditeurs du texte. Aujourd'hui je crois pouvoir offrir une solution pour ce hapax anc. fr. susceptible de saper par la base l'argument principal de M. Lecoy qui consiste à dire, en effet, que *rotor* est une *réalité* (donnée par la convergence d'un *rotor* latin du VII^e^ s. et un *roörs* a. fr. du X^e^), vis-à-vis de laquelle l'attitude de « mettre en pièce les documents que nous possédons » serait comme une tentative d'iconoclasme.

C'est G. Paris (*Rom.*, I, 315), qui a fait intervenir dans la discussion du *roörs* du *Saint-Léger* le texte latin d'Ursinus : ' lumen magnum quasi in rotae circulo e coelo descendens ' pour pouvoir corriger *roörs* en *ruode* (< *rota*); G. Paris d'ailleurs se refusait à admettre un **rodors* < **rotor* parce qu'il n'était pas sûr de la possibilité de la chute du *-d-* intervocalique dans notre texte (et Linskill, le dernier éditeur n'a trouvé dans notre texte de *-d-* tombés que, a part notre *roörs*, dans *cruel* et *prëier* [à côté de *prediat* < *praedicare*], formes qu'il attribue au copiste provençal). C'est Boucherie, dont l'imagination avait été dirigée vers un étymon avec *-d-* par G. Paris, qui dans *RLR*, IX, 23 a comparé *roörs* avec le *rotor* des formules mérovingiennes et a expliqué les deux formes par un *rotor* bas-latin de *rotare* (donc différemment de M. Lecoy). Nous sommes donc en présence d'une prédisposition à faire intervenir le radical de *rota* dans le *roörs* énigmatique du *Saint-Léger*, parce que le modèle (Ursinus) contenait ce mot. Le dernier éditeur du poème, Linskill (1937), ainsi que M. Lecoy en 1954 font encore appel aux idées combinées de G. Paris (1872) et Boucherie (1876). Une fausse direction donnée par les grands initiateurs de nos études peut obstruer le chemin de beaucoup de chercheurs ultérieurs. N'est-ce pas en effet une fausse direction que celle qui veut que le poète du *Saint-Léger* ait reproduit *tous* les éléments de son modèle latin ? G. Paris lui-même n'a-t-il pas montré que quelquefois il s'en écarte, soit pour l'abréger, soit pour l'amplifier, soit pour le changer ? Ainsi je note que le détail du corps du saint se tenant debout « presque une heure » après la décapitation est remplacé dans notre poème, v. 231, *lonx dis*; d'autre part le détail de la torture qui consiste à faire marcher le saint pieds nus par une piscine remplie de pierres « aiguës comme des clous » devient méconnaissable sous la forme (v. 165) *super lis piez ne pod ester*; au v. 177 (*en Fescant in ciel moustier*) correspond en latin un texte plus ample : *caenobium qui vocatur Fiscamnus, ubi erat congregatio sanctimo-*

nalium ac virginum. Dans notre scène même, celle de l'apparition d'une lumière surnaturelle, au moment où Laudebert fait donner à boire à saint Léger, deux détails du texte latin sont supprimés : *antequam pincerna ei assisteret* et [lumen magnum] *super caput eius* [refulsit]. Comparons les deux textes afin de pouvoir mieux saisir les points de vues différents des auteurs :

Ursinus : Acceptum eum [Léger] cum ad suam domum deduceret [Chrodobertus = le *Laudebertz* du poème français], cernens eum ex itinere ac infirmitate defessum, jussit ei dari ad refocillandum potum. Antequam pincerna ei assisteret, lumen magnum, quasi in rotae circulo e caelo descendens, super caput ejus refulsit. Tunc trementes omnes, qui hoc signum viderunt... quasi in excessus mentis positi sunt. Tandem quidem resumpti, simul glorificantes Deum omnipotentem, conversi alter ad alterum dicebant : Vere hic Homo Dei servus est, et pollicebantur, se ad Deum totis virtutibus tendere.

Saint-Léger, éd. Linskill, strophe 34 sq. [Laudebert, à qui Évroins avait ordonné de ' faire du mal ' à Léger, était un ' buons om ', qui le conduisit à sa maison] :

Il li volt faire mult amet [= beaucoup de choses agréables]
Bewre li rova aporter.
Garda si vid grand claritet ;
De cel vindre, fud de par Deu.
(Et) si cum roörs in cel es granz,
Et si cum flammes clar ardanz.

Cil Laudeberz, qual hora·l vid,
Torne s'als altres, si lor dist :
' Ciest omne tiel mult aima Deus,
Por cui tels causa vin de ciel '.
Por ciels signes que vidrent tels,
Deu presdrent mult a conlauder.

Il est évident que l'auteur latin est préoccupé davantage par l'apparition miraculeuse de la grande lumière qui incite « tous » a reconnaître le miracle, tandis que le poète français a plus d'intérêt pour la *vision de Laudebert* : c'est lui qui est au fond le protagoniste de la scène : caractérisé dès le commencement comme « homme bon », il veut rendre service à Léger (*li vol faire mult amet*) en lui faisant apporter à boire. Ainsi il s'est rendu digne de voir la vision (cet acte est décomposé en deux parties : il vit la grande « claritet » et il comprit qu'elle venait de Dieu ; et chaque partie elle-même est subdivisée : il « regarda » et « vit »[1] ; la lumière « venait du ciel » et « était de

1. On connaît cette « décomposition d'un acte en ses phases » par la *Chanson de Roland* :

487 *Guardat* a bref, *vit* la raisun escrite
2235-7 *Guardet* aval e si *guardet* amunt :
Sur l'erbe verte, ultre ses cumpaignuns,
La *veit* gesir le nobilie barun.

Dieu » — peinture au ralenti typique en a. fr. quand il s'agit d'événements pleins de signification); et c'est lui qui expliquera sa vision aux ' autres ', qui, ayant eu la même vision, le rejoignent dans la foi. On comprend que le *pincerna* du texte latin ne pouvait ici usurper de place, notre attention devant se concentrer sur l'homme qui a su reconnaître le vrai serviteur de Dieu (et ainsi Dieu lui-même dans son action). Dans la vision même, ce qui semble intéresser l'auteur, c'est que la ' grande clarté ' fut un miracle ' venu du ciel ', produit par Dieu (*de cel vindre, fud de par Deus*, répété 207-8 : *Deus, por cui tels causa vin de ciel*). Et dans ce miracle, deux choses seules sont importantes : la « grandeur » et la « clarté ardente » de la lumière (203 *si cum rôors in cel es granz*, 204 *et si cum flammes clar ardanz*), non la position (*super caput ejus* — comme une auréole de saint ? —) ni la forme (*quasi in rotae circulo*). Laudebert, dans ce mouvement visionnaire l'instrument de Dieu, doit ' voir grand et ardent ', rien de plus. Illuminé par la grâce, il n'a pas besoin, pour reconnaître l'Homme de Dieu, de l'auréole descendant du ciel et se posant complaisamment sur la tête de Léger.

Retenons donc que l'énigmatique *roörs*, le parallèle de *flammes* (qui sont *clar ardanz*), est la comparaison choisie par l'auteur pour rendre la ' grandeur ' de l'apparition lumineuse. Puisque rien ne nous oblige plus à chercher du côté de *rota*, **rotor*, etc., revenons à une remarque de G. Paris, qui, dans la liberté entière de son esprit (il n'était pas encore *fixé* dans le sens de *rota* comme ses disciples), avait aussi songé à d'autres possibilités (*Rom.*, I, 315) avant de recourir à *rota* et à la correction *ruodre* :

> *Ruborem* a donné en v. fr. *rovor*..., mais ce mot n'a pas plus perdu son *v*, au moyen âge, que *rouvent* ou *rouvelant*. Puis la comparaison serait assez singulière : « cette clarté est grande *comme* une rougeur » ; elle est plutôt une véritable rougeur.

Toujours est-il que nous savons aujourd'hui que le *-v-* intervocalique, qui reste devant voyelle claire, tombe souvent en a. fr. devant *-ó- -ú-* : Meyer-Lübke, *Hist. Gr. d. frz. Spr.*, I, 126 cite *tabŏne* > *taon*, *pavōre* > *paour*, *sa[m]bucu* > *sëu*, *tribūtu* > *trëu*, alors que devant voyelle claire le *v* se main-

---

2532-4 Carles *guardat* amunt envers le ciel,
Veit les tuneires et les venz e les giels,
E les orez, les merveillus tempez

— ce dernier exemple, contenant une vision miraculeuse, est le plus proche du texte de *Saint-Léger* (je prends ces exemples dans l'article de Mlle Hatcher, *Tense-usage in the Roland*, *Studien in Philology*, XXXIX, pp. 611 sqq.). — Je crois que la scène de Laudebert que nous avons analysée témoigne en faveur des dons poétiques de l'auteur du *Saint-Léger*. Telle n'est pas l'opinion de G. Paris, qui remarque au sujet de la str. 27 (je crois qu'il visait les strophes 27-29, bien qu'apparemment en désordre, v. Linskill) : « c'est le seul endroit du poème où il y ait une apparence de poésie » (*Rom.*, I, 301).

tient : *ovèille*, *movoir*, *sovent*. Ainsi si *rubeus rubellu* donnent *rouvent rouvelent*, il n'est pas dit qu'un *rubŏre* ne pourrait pas expliquer notre hapax *roör*. Linskill, il est vrai, n'a comme exemple de la disparition de *-v-* dans son texte que le nom propre *Lisos*, v. 99 (= *Lusos* < *Luxov(i)os*); au v. 76 se trouve *pavor* dont il dit qu'il « pourrait être une forme provençale [attribuable au scribe] ... mais il existe aussi en francais à côté des formes sans *v*, et [*pavor*] a pu se trouver par conséquent dans le texte primitif. » Si notre *roörs* était < *rŭbor*, *pavor* pourrait en effet être une forme provençale attribuable au scribe, et la forme primitive de *pavor* dans notre texte pourrait aussi bien être *paor*.

Mais il existe un a. fr. *rovor*, comme G. Paris l'a bien vu : *roveur* « rougeur » (*rovur*, *roveour*) est attesté cinq fois par Godefroy, *rouveur* « rouille de blé » une fois (dans un glossaire). Ces formes doivent être des représentants authentiques de *rŭbor* au même titre que l'esp. *arrebol* « rougeur des nuages frappés par le soleil levant et couchant », formation latine devant avoir précédé le type *rougeur* formé d'après *rouge* < *rŭbeu*, cf. *REW*, 7413, qui ne cite que l'a. fr. *rouveur* « rouille de blé ». En revanche, le dictionnaire étymologique de Meyer-Lübke nous renvoie aussi à un article de Gauchat (*Bull. d. gloss. des patois de la Suisse romande*, VII, 56) qui nous informe sur les produits modernes de cet a. fr. *ro(u)veur*, influencé quelquefois, nous dit Gauchat, dans sa forme phonétique par *chaleur* ou *ardeur* (*rovor* > *ravor*). Je ne cite ici que les données sémantiques qui nous intéressent :

> 1) d'après Bridel, *ravau* signifie ' éclat d'une flamme éloignée, reflet d'un incendie, grande rougeur au ciel, ardeur du ciel ';
> en Valais, *ravœu*, *ravou*, etc. « désigne habituellement une lueur dans le ciel ou à l'horizon, produite par le soleil levant ou couchant, un grand feu, etc. » (cf. esp. *arrebol*);
> 3) en Vaud, « reflet de lumière », « réverbération de chaleur », « se dit de cette espèce de tremblement que l'œil croit voir dans la couche inférieure de l'atmosphère, au moment des grandes chaleurs » (Moratel);
> 4) dans le val d'Anniviers, le fameux « Alpenglühen » s'appelle *rovòrèy*, s. m., ce qui n'est qu'une dérivation de notre mot au moyen du suffixe *-ellus*. Ailleurs, le même mot signifie « un grand feu »;

Pierrehumbert dans son *Dict. hist. du parler neuchâtelois et suisse romand* résume ainsi les sens cités par Gauchat :

> « Reflet, réverbération, grande lueur à l'horizon, comme celle du soleil levant ou couchant ou d'un incendie; 'alpenglühn' ».

Il est entendu que toutes les formes normandes reflètent l'anc. fr. *roveur* avec *-v-*, mais qui peut nier que le sens des mots suisses romands cadre on ne peut mieux avec le vers (*e*) *si cum roörs in ciel es granz* ?

Il faut en effet admettre pour notre passage un sens spécialisé dans le genre des sens attestés en suisse romand ' grande lueur à l'horizon comme

celle du soleil levant ou couchant ou d'un incendie ' et ainsi l'objection de G. Paris contre *rŭbor* tombe : « la comparaison serait assez singulière : cette clarté est *grande* comme une rougeur; elle est plutôt une véritable rougeur. » Nous pouvons admettre désormais un sens : ' cette clarté est grande comme la rougeur du ciel au moment du lever ou coucher du soleil '.

Si j'ai donc le choix, pour notre hapax *roörs* entre un **rotor* (*in rotore*) suggéré par une comparaison fausse du texte a. fr. avec le modèle latin, impossible comme formation bas-latine, nullement corroboré par un *rotor* du VII^e^ siècle (qui peut aussi être **rŭctor*) et un latin authentique *rŭbor* attesté en espagnol et en suisse romand dans le sens nécessaire dans le passage a. fr. (' grande lueur '...), dont le développement phonétique est en harmonie avec le sort ordinaire de *-v-* devant *ó ú* (*pavor* < *paor*), je saisis des deux mains la possibilité *rŭbor* > *roörs*. Mais même si mon interprétation de *roörs* n'était pas ce qu'elle me semble, l'évidence même, mais une simple possibilité, l'équation de base dans la construction de M. Lecoy : a. fr. *roörs* = bas-lat. *rotor* croule, puisque les deux termes en sont ambigus : *roörs peut* être *rŭbor*, *rotor peut* être **ructor*[1]. Aucune « convergence significative », deux hapax dont chacun est susceptible d'une interprétation qui ne leur laisse rien en commun, aucun « document ». Le problème de *redor* n'est pas résolu par **rotor*. Au lecteur de juger si, vétéran de l'étymologie romane, j'ai consenti « à mettre en pièces les documents que nous possédons »[2].

II. *Le sémantisme de l'a. esp. redor ' derrière ' < ' autour '.*

Une mise au point du problème sémantique ' derrière ' > ' autour ' que j'admets pour *redor* (<*retrior*) est devenue nécessaire après les objections de M. Le-

---

1. En corrigeant les épreuves, je tiens à noter que M. Corominas, dans un article récent de *Romance Philology*, VII, propose aussi pour le *roörs* a. fr. l'étymologie *rnbor* et exprime son manque de confiance dans l'authenticité de *rotore* du texte bas-latin, vu que la rime exigerait *-one*.]

2. Notre collaborateur M. Lecoy, à qui nous avons communiqué les nouvelles observations de M. Spitzer, nous a adressé les remarques que nous imprimons ci-dessous :

Il me paraît inutile de prolonger cette discussion concernant l'étymologie de l'esp. *redor*. On m'accordera seulement d'ajouter ici que je n'ai jamais déclaré que l'existence de **in rotore* était un fait « indiscutable », loin de là ; j'ai dit que c'était un élément « préalable » de la discussion, et que, pour qui l'admettait, l'examen des mérites possibles de *retro*, *retriore* perdait tout intérêt. Je n'ai pas dit non plus que la correction *in *ructore* (pour le *buccas inflat in rotore* des invectives mérovingiennes) proposées par M. Spitzer me paraissait possible ; j'ai dit que, comparée à celle de Zeumer, *in rudore*, elle était « astucieuse » ; mais, puisqu'il faut tout avouer, pour le fond je la trouve mauvaise, et, surtout, d'une méthode inquiétante, puisque l'opération consiste à remplacer un mot, difficile peut-être, mais réel, par une forme conjecturale !

coy : il prouve que 1) le suisse romand *une vigne située rière Neuchâtel* ne signifie point ' autour de ', mais ' à quelque distance de ', ' (lieu) topographiquement ou administrativement subordonné ' ; 2) que dans le *Cronicón Villarense* aragonais du commencement du XIIIe siècle le mot *redor* dans une phrase comme *Jherusalem redor monte ion era poblada* ne signifie pas « à côté », comme avait pensé M. Corominas, mais « autour » ; 3) que la notion « autour » exige « un sémantème fort et expressif » (lat. *circum -a* de *circus* ' cercle ', *per gyrum* de *gyrus* ' cercle ', fr. *autour* de *tornus, environ* de *virer*, etc.).

Je ne puis qu'applaudir M. Lecoy en ce qui concerne le point 2. Déjà dans le *Poema de Mio Cid*, str. 27, nous voyons le sens clair « autour », développé : il s'agit d'un fossé entourant une colline et protégeant les troupes du Cid :

> El buen Canpeador...
> *derredor del otero*, bien cerca del agua,
> a todos sos varones mandó fazer una cárcava,
> que de día nin de noch non les diessen arrebata,

comme d'ailleurs aussi dans un texte des *Siete Partidas* cité par Menéndez Pidal dans son glossaire, s. v. *cárcava* (*carcavear debe el cabdiello la hueste en derredor*). D'autre part, M. Corominas a établi d'une façon incontestable un sens affaibli de « près de » dans un inventaire aragonais de 1331 : *unas tenaças para derredor del fuego*. Mais ce développement peut être secondaire (comme dans *aux environs de*, cité par M. Lecoy [1]).

Il en est de même du rubore qu'on nous invite à reconnaître sous le *roor* du texte français (*si cum roors in cel es granz*). *Roor* ne saurait être, nous dit-on, le latin rota, parce qu'il n'y a que deux exemples de la chute du *-d-* intervocalique dans le *Saint-Léger*, mais il pourrait être rubor, bien qu'il n'y ait qu'un exemple (d'ailleurs de type différent) de la chute du *-v-* et que le représentant certain de rubor, *rouveur*, ait conservé la consonne dans le français postérieur !

Enfin, sous prétexte que l'auteur du *Saint-Léger* s'éloigne à l'occasion de son modèle latin Ursinus, on *doit* admettre dans notre passage que ce modèle latin a été abandonné, et qu'il a été abandonné dans des conditions telles que le mot *roor*, destiné à exprimer la pensée nouvelle de l'auteur français, a tout l'air, de quelque manière qu'on se retourne, de traduire le rota latin rejeté ! « Ces choses-là sont rudes », comme disait le poète ; on en conviendra je pense.

On notera, de plus, que M. Spitzer, qui objectait à M. Corominas les obstacles phonétiques de l'étymologie par retro, semble trouver tout simple le passage du latin retriore à l'esp. *redor*, passage qui n'est tout de même pas sans soulever, lui aussi, quelques difficultés, dont il ne souffle mot. — Félix Lecoy.]

1. Je noterai ici, détail que ne mentionne aucun des dictionnaires de synonymes consultés par moi, que l'esp. mod. *alrededor* ne couvre pas l'aire sémantique entière du fr. *autour*. L'entourage *immédiat* (en forme de cercle) semble être exprimé soit par un *á* plus vague (' mets ton bras autour de mon cou ! ' est rendu par *echa tu brazo á mi cuello*, ' nouer une corde autour du

Quant au point 3, c'est peut-être en creusant l'histoire de ce suisse romand *rière* si bien défini par M. Lecoy par « lieu topographiquement ou administrativement subordonné » que nous pourrons arriver à trouver « le sémantème fort et expressif » qui explique un *retro* (*retrior*) > *redor* « autour ». En étudiant les articles *rière* du dictionnaire neuchâtelois de Pierrehumbert et de Godefroy, nous trouvons que le sens originel de *riere* était « sous la la juridiction de », « par devers quelqu'un, en son pouvoir » (de là 'dans le territoire de, aux environs de, chez') : cf. 1263 *les queles* (lettres) *non havons* rere nos *selees du seel au dit Loys*; 1493 *Ceux qui viennent d'Issoldun demeurer* riere mon dit seigneur le duc; 1499 *Les biens et heriteiges que je ay, puis et doyve avoir* reyre et par devers *laz chastellenie de Thele*; 1589 *la moitié du bourg est* riere le roy des Espagnes..., *l'autre moitié* riere le duc de Savoye; Cotgrave 1611 : *Ils ont esté captifs* riere les Espagnols, Among the Spaniards, or in Spain. Évidemment, *rière* avait d'abord sa place devant des personnes (*rière un juge, rière nous*, ensuite, devant des abstraits ayant aussi un sens local (*rière la châtellenie, une seigneurie, une paroisse, une église*), enfin devant des localités (*rière des prés, une montagne*, tous exemples de Pierrehumbert)[1].

---

cou ' par *atar una cuerda al cuello*), soit par *en torno*, plus expressif et plus littéraire : cp. dans Palacio Valdés, *Sinfonía pastoral* (je cite l'édition scolaire American Book Company 1933) :

P. 14 [Angelina a essayé une robe qui lui semble « une horreur » — elle appelle les servantes de la maison] « En un instante se pobló la habitación. *Todas se agruparon en torno de la señorita*... sorprendidas y apenadas ante aquella catástrofe » — les servantes « font couronne » autour de la señorita.

P. 116 [Angelina] « Comía con apetito, dormía con profundo sueño, se encontraba más ágil y fuerte, *le interesaba lo que en torno tenía*, y sobre todo se veía no sólo querida, sino agasajada por aquella bondadosa familia » — elle est « entourée » et choyée par un milieu sympathique. Au contraire, p. 119, nous voyons un personnage appelé Faz : « Faz era sacristán y algo ganaba *alrededor de la iglesia*, pero además era gaitero y con la gaita ganaba mucho más » — il gagne un petit peu « à l'ombre de l'église ». Qu'on compare de même les exemples du *Dicc. de autoridades* pour *en torno* :

> « Dió [el perro] *en torno* mil volteretas... y después de voltejear *a la redonda* se tendió á los pies de su ciego » (R. José de Crespo) ; « La arcada descansa sobre un firme antepecho *corrido en torno* » (Jovellanos);

et *alrededor* :

> « Por fin ya respiro el aire fresco y embarazado de la calle; ya no hay necios, ya no hay castellanos viejos *á mi alrededor* » (Larra).

Dans le *Don Quijote* :

> « los luengos y rubios cabellos no solo le cubrieron las espaldas, mas *toda en torno* la escondieron debaxo de ellos » (Cejador y Frauca, qui ne donne pour *alrededor* que l'exemple au pluriel [*por diversas partes de todos aquellos alrededores*] signifiant ' les environs ').

C'est par le sens vague de *alrededor* qu'on comprend l'évolution de sens ' à peu près ' que ne connaît pas, que je sache, *en torno* (*alrededor de doscientas pesetas*).

1. L'anc. prov. *per lo sebelir reire nos* ' pour l'enterrer près de nous ' que j'avais cité trouve ici sa place.

On peut inférer cette succession d'emplois du fait qu'en allemand nous trouvons des locutions parallèles avec *hinter* seulement quand il s'agit de personnes : *Deutsches Wörterbuch*, s. v. *hinter* II, 1, d (« *hinter* geht auf ein Schutzverhältnis » :

> Ayrer (XVI[e] s.) : drumb haben wir uns herbegeben, begern *hinter euch* zu leben, ob ir uns wolt zu gnad aufnemen ; ' c'est pourquoi nous nous sommes rendus ici, nous désirons vivre *derrière vous* (= sous votre protection), si vous voulez nous accepter en bonne grâce' ;
>
> dialecte bavarois : *hinter einem stehn, sein* ' im untertanenverhältnis ' (= ' à l'état de sujet '); de là en bavarois *du bist gewenedeiet hinter den weibern* (= *unter den weibern*) ' [Marie] bénie parmi les femmes ', litt. ' derrière ' (II, 1, i) ;
>
> II, 2, e : *hinter einem ziehn* ' ihm untertan werden ' (litt. ' aller derrière qqn ' = ' devenir son sujet ', de là (II, 2, i) bavarois *hinter de leut gên* ' unter die leute gehen ' (' aller derrière (= parmi) les gens '[1]).

L'idée sous-jacente à ces *riere, hinter* avec des personnes se comprend aisément dans un système féodal, dans lequel le faible se réfugiait sous la protection d'un plus fort : « être derrière » était équivalent à « être sous sa protection ». C'est cette idée morale « forte et expressive », de la « protection » dont s'est enrichie la préposition locale « derrière » au moyen âge, qui justifie l'extension de sens « chez, parmi » et peut-être « autour ». Je n'hésite pas à reconnaître la même situation de base dans le passage des *Milagros* (str. 3194), de Berceo, cité par M. Corominas;

> Estava la imagen [de la Vierge] en su trono posada.
> So fijo en sus brazos, cosa es costumnada,
> *Los reys redor ella*, sedié bien compannada.

M. Corominas a suggéré pour ce passage la possibilité d'une traduction par « derrière » — en effet, la Vierge pourrait être représentée ici dans sa position hiératique sur le trône au premier rang et « derrière elle » seraient postés les Rois Mages, ses protégés. Mais du moment que le sens moral « sous la protection » (en dépendance de quelqu'un, en son pouvoir) s'était glissé dans « derrière », cette préposition devait perdre son sens local précis : c'est ce qui est arrivé quand *rière, hinter* acquièrent le sens ' chez, parmi, près de '. Nous ne sommes évidemment pas sûrs du tout si dans le passage de Berceo il ne faut pas déjà traduire *redor* par « parmi », voire par « autour » (le poète ajoute que Marie était « bien accompagnée » par les Rois Mages) — les protégés peuvent aussi bien se ranger autour que derrière leur

---

1. De là le mot *Hintersasse* ' sujet, client, contribuable de qqn ' litt. ' qqn qui s'est assis derrière (= sous la protection de) qqn ' (« der hinter einem herrn in dessen schutze angesessen ist », *Deutsches Wb.*) et, probablement, aussi le mot moderne *hinterland* (= ' terre sous la juridiction d'une autre ').

protecteur, ils forment sa ' suite ' aussi bien que son ' entourage '. Au moment où la préposition autochtone *cerca* perdait son sens originel d'' autour ' (circonstance caractéristique de l'esp. [1]), la préposition nouvelle *redor* pouvait faire d'énormes progrès, jusqu'au point de perdre entièrement la nuance « sous la protection » et de devenir l'équivalent de « autour » local (employé avec des objets, des lieux, etc.).

J'ai donc eu tort d'admettre un transfert de sens *redor* « près de » > « autour » (ce faisant, je m'exposais à la critique nº 3 de M. Lecoy). *Redor* doit avoir passé d'un sens local « derrière » à un sens moral « sous la protection », et seulement ensuite à un sens local nouveau « autour ». Je rejette l'étymologie de M. Lecoy **rotor*, mais sa discussion m'a aidé à voir plus claire l'évolution de mon *retrior*.

The Johns Hopkins University. Leo Spitzer.

1. Le fr. *rière* (remplacé par *derrière*, *arrière*) a conservé son caractère « administratif et notarial » (le mot suisse romand *est* en effet un mot français, d'après Pierrehumbert). Je dois donc admettre qu'en Espagne *retrior* a eu un développement moins limité et qui doit avoir eu lieu dans la période prélittéraire.

COMPTES RENDUS

K. Rogger, **Étude descriptive de la chantefable « Aucassin et Nicolette »** (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XLVII (1951) p. 409-457, et LXX (1954), p. 1-58).

La *Zeitschrift für romanische Philologie* a publié en deux parties à peu près égales (49 à 58), mais à assez long intervalle (fasc. 6 du tome LXVII, 1951, et fasc. 1 du t. LXX, 1954) ce mémoire de M. K. Rogger, qui semble être une dissertation universitaire, avec sa Bibliographie un peu mêlée et ses remerciements liminaires, mais dont nous ignorons s'il a fait l'objet d'un tirage à part ou d'une publication séparée ; nous n'avons en tout cas reçu ni, l'un ni l'autre. Nous avions annoncé, dans notre t. LXXV, p. 277, la première partie en renvoyant un examen plus précis à l'apparition de la seconde ; il nous paraît préférable d'examiner ensemble dès maintenant ces deux moitiés de mémoire, sans attendre le dépouillement de tout le tome LXX de la *Zeitschrift*, qui risque de tarder encore un peu.

Il y a dans ce mémoire des qualités d'analyse attentive et d'ingéniosité fort estimables, mais qui ne gagnent rien à être entourées de jugement d'esthétique formelle assez vaine et de préoccupations folkloriques qui, pour être à la mode, n'en sont pas moins ici fort peu pertinents, pour ne pas dire plus.

Laissons de côté les positions prises sur des points déjà très débattus et pour lesquels M. R. n'apporte pas d'éléments nouveaux ou décisifs ; ainsi le sens de *dient*, *content*, et *fabloient* dans la formule initiale des morceaux en prose, ou la valeur d'indicatif ou de subjonctif de ces verbes, ou encore le genre littéraire auquel appartient la chantefable et le droit que l'on a de la dénommer « mime ». Pour ce dernier mot, il est bien évident qu'il désigne moins un genre qu'un mode d'exécution, mais il est non moins certain que, ce mode d'exécution une fois imaginé ou adopté par l'auteur, il commandera toute la composition de l'œuvre : si celle-ci doit être présentée sans le secours de costumes et de décors et par un seul acteur, il sera nécessaire de donner de chaque personnage mis en avant un portrait physique, et de même de décrire le décor et de rapporter les mouvements des personnages lorsqu'ils

dépasseront les gestes moyens qu'impliquent les paroles qui leur sont prêtées, et il faudra de même que les timbres de voix, les tons et les tours soient modifiés selon les divers rôles que l'unique acteur entreprendra de faire vivre dans l'imagination de l'auditeur, puisqu'il ne peut pas les imposer à ses yeux. Cela revient à dire que le pittoresque certain d'*Aucassin et Nicolette,* au moins dans la première présentation des personnages qui ne sont pas de simples comparses, est une nécessité du genre d'exécution que nous avons proposé de reconnaître.

L'un des points auxquels tient M. K. R. et qui fait l'objet de son premier chapitre, *Les deux parties de la chantefable*, est que la chantefable ne serait pas une composition homogène : on y distinguerait, selon lui « à l'évidence », deux parties qui diffèrent entre elles par l'intérêt, l'allure, le ton et la forme, etc... La première partie irait jusqu'aux morceaux XXVI-XXVII, c'est-à-dire jusqu'à la réunion des deux amants fugitifs dans la forêt et leur départ à l'aventure pour se soustraire aux recherches. La deuxième partie irait ainsi de l'arrivée à Torelore jusqu'à la réunion définitive des deux amants de nouveau séparés en des pays étranges. J'avais, pour ma part, dans l'Introduction à mon édition, indiqué que, par la nature et la marche des événements, il y a en effet une coupe autour de la laisse XXVII, mais j'en avais reconnu une autre entre les morceaux XV et XVI divisant ainsi l'ensemble de l'œuvre en trois parties : les amours contrariées, la fuite, les errances et le retour ; M. R. était parfaitement fondé à ne pas retenir cette division, claire mais arbitraire, et il se trouve d'accord contre moi, avec Gaston Paris et Joseph Bédier, et d'autres encore, pour penser que la seconde partie (ce qui était pour moi la troisième) est de qualité moindre et d'intérêt plus médiocre que la première (pour moi, la première et la deuxième), alors que, spectateur sans doute moins délicat, j'estimais que l'intérêt changeait peut-être de valeur, mais ne faiblissait pas d'un bout à l'autre de la Chantefable... M. K. R. met d'ailleurs au même rang, plutôt inférieur, les jugements contradictoires de mes vieux maîtres et de moi-même, qui, tous, « reposent moins sur des examens détaillés que sur l'interprétation immédiate et le goût personnel du critique », et il pense pouvoir arriver à « *prouver*... que la première partie... représente une œuvre d'art littéraire complète... caractérisée par l'unité de structure et la soumission à une idée fondamentale ». Suit une minutieuse autopsie avec mensurations chiffrées, dont je ne saurais dégager aucun fait probant par lui-même, ce qui m'ôte tout moyen de discuter la « preuve » annoncée par M. R. J'y trouve au contraire des épithètes dont il m'est difficile de penser qu'il s'y reflète autre chose que « l'interprétation immédiate et le goût personnel du critique » : ainsi, dans la suite (p. 621) « stupide et barbare... au-dessous du comique et du burlesque », ou « univers mystico-épique ». Et quel peut bien être le principe suprapersonnel d'un jugement tel que celui-ci : « Aucun lecteur attentif n'oserait proposer à Nicolette I [c'est-à-dire à la Nicolette de la 1re partie, si je comprends bien ce numéro qui pourrait figu-

rer à la tête du box d'une pouliche chez un éleveur de chevaux] ce rôle d'opérette que nous lui voyons jouer vers la fin de la chantefable. » J'ajoute que, « goût personnel » ou non, il faudrait encore que ces jugements comparatifs fussent fondés sur une analyse exacte des faits et une intelligence suffisamment précise des mots. Il se peut que la guerre inoffensive de Torelore soit « comique et burlesque », mais quand Aucassin, dans un combat plus sérieux, saisissait son adversaire désarçonné, par le nasal du heaume enfoncé sur sa tête, et le traînait ainsi à l'allure de son cheval jusqu'auprès du comte Garin, cela n'était-il pas aussi comique et burlesque ? Si Aucassin fond d'une façon « stupide et barbare sur ses innocents adversaires du combat de Torelore, n'était-il pas aussi « stupide et barbare » quand il exigeait du comte Borgart, son prisonnier, la promesse de faire au comte Garin tout le mal qu'il pourrait, oubliant dans sa fureur de vengeance que c'était son propre père et son propre héritage qu'il vouait ainsi au malheur et à la ruine. Nicolette est *grêle parmi les flancs* dans la première partie, et M. R. traduit « Nicolette aux flancs grêles » : c'est un véritable contresens ; il ne s'agit pas d'un corps grêle, mais d'une taille fine *qu'en vos dex mains le peusciés enclore*, et qui n'empêche pas des formes pleines et fermes, comme ces *mamelettes dures qui li souslevoient sa vesteure* ; si, à Torelore, elle se réjouit de savoir que son ami, en l'accolant, la sent *grasse et mole*, cela ne signifie pas qu'elle a en quelques jours acquis cette « molle plenitude », dont parle en se gaussant M. K. R. mais quelle n'est ni maigre, ni sèche. M. R. n'a-t-il jamais ouï parler de fausses maigres ou de la finesse dodue de jeunes corps ?

Mais, pour prouver le désaccord entre la fin et le début de la chantefable, M. K. R. tient en réserve d'autres comparaisons et d'autres arguments : son chapitre II est consacré à *La langue dans les deux parties de la chantefable*. Et nous voilà dans la statistique comparative, dont le jeu n'est pas ici très facilité par le fait que, la seconde partie n'étant, en étendue, que le tiers de la première, il faut affecter du coefficient 3 les chiffres relatifs à celle-ci. Et comme M. K. R. n'a pas voulu donner (et on le comprend bien) le détail de ses exemples dans son article de revue, la vérification de ses interprétations grammaticales n'est pas facile. Mais les nombres sont là et d'assez gros nombres : dans la 1re partie : 102 relatives, 60 causales, 25 discours... directs et dans la seconde (avec le coefficient 3) 54 relatives, 10 causales, mais 75 discours indirects. Le vocabulaire est beaucoup plus étendu et les procédés stylistiques plus variés dans la première partie que dans la seconde, etc. Allons-nous donc conclure : deux auteurs qui se trahiraient par la différence de leurs moyens d'expression ; deux auteurs indépendants ou deux collaborateurs ? Il ne semble pas cependant que M. K. R. ait voulu donner à ces questions des réponses précises ; mais dans la suite de son mémoire, il ne s'occupera que de la première partie de la chantefable, comme si la seconde n'avait jamais appartenu à l'œuvre ; cela ressemble fort à une pétition de principe, et n'est peut-être pas le meilleur moyen de juger de l'ensemble.

Est-il donc si évident que cette seconde partie soit une addition inutile au récit ? Comment ! Voici deux enfants fugitifs et qui ont toute raison de penser qu'ils seront poursuivis, comment se garderont-ils, si ce n'est en partant au loin en quelque pays où la prouesse d'Aucassin puisse assurer leur subsistance. Les voilà donc sur le chemin de l'aventure avec tous les incidents, toutes les traverses qu'il comporte ; jusqu'au jour où Aucassin pourra retourner en son comté de Beaucaire, c'est-à-dire jusqu'à la mort de ses parents, qui auraient peut-être admis le retour de l'enfant prodigue, mais non pas en la compagnie de Nicolette. Et à qui donc, en fin de compte, les événements donneront-ils raison en droit comme en fait, aux parents qui repoussaient cette esclave étrangère, ou à Aucassin prêt à la mettre au-dessus de tout ?

Comment M. K. R., si soucieux de l'« idée fondamentale » qui assure l'homogénéité d'une œuvre, a-t-il pu négliger la justification que la certitude instinctive d'Aucassin : *Nicolete est de bon aire* (III, 19), trouve dans la formule plusieurs fois répétée des morceaux XXXVI-XL, *fille au roi de Cartage*, que Nicolette répète elle-même à Aucassin (XXXIX, 24-25), et qui aboutit à la conclusion nécessaire et légitime : *dame de Beaucaire en feit*. M. K. R. aurait pu être averti par la lecture de mes *Études de littérature française* (p. 51).

L'auditeur, qui se souvient du marivaudage des deux amants sur la qualité de l'amour chez l'homme et la femme, à la crevasse de la prison d'Aucassin (XII), a besoin de savoir comment les amants ont pu passer les trois ans du séjour à Torelore (XXXIV, 14) et ailleurs, et ce qui s'est produit dans leur cœur ; c'est la séparation et le retour qui le révéleront : Nicolette à Torelore a méprisé l'alliance avec le fils du roi, à Carthage c'est un roi païen qu'elle dédaigne, renonçant à toute union, *s'elle n'a son ameor que tant desire*, et là-dessus elle se déguise, elle se grime au risque d'altérer sa beauté, et elle part en jongleur errant pour retrouver Aucassin.

Quant à Aucassin, si peu riche qu'il soit de volonté personnelle, si désemparé qu'ait pu le laisser l'absence de son amie, il n'a pas voulu lui non plus, pour l'amour de Nicolette, *prendre femme tant soit de haut parage*, et il attend toujours l'amie perdue. Était-il vraiment possible de laisser l'auditeur sans apaisement ?

Cette seconde partie qu'élimine M. K. R. a pour évidente utilité de bien terminer matériellement, mais aussi d'achever moralement et socialement de façon satisfaisante le roman des *deux biaux enfants petis*. Que cette fin n'ait pas la même allure que les deux autres parties (puisque j'en comptais deux), cela se comprend assez si l'on veut admettre que nous avons affaire à une construction dramatique : les personnages étant représentés, démontés, expliqués dans le détail, pendant deux actes, ils n'ont plus guère dans la troisième qu'à subir les conséquences de leurs sentiments et de leurs actions précédentes, agis plus qu'agissants. Faut-il rappeler à M. K. R tant de troi-

sièmes actes de comédies, trépidants et rapides, où les incidents se succèdent sans nous plus rien dévoiler des caractères et des situations ? Que, dans *Aucassin et Nicolette*, il y ait à la fin plus de récit, moins de pittoresque descriptif ou psychologique, moins de dialogues et plus de discours indirects, cela se comprend et se légitime de soi; qu'il y ait aussi un style plus plat et de syntaxe moins compliquée, cela peut tenir au fait que l'auteur ne cherche plus à faire sentir dans la parole de ses personnages des hésitations ou des reprises affectives ou logiques comme j'en ai signalé plusieurs dans les notes critiques de mon édition (p. 42-43) pour justifier le maintien du texte du manuscrit, précisément dans la première partie de l'œuvre.

Je tiens donc que la fin d'*Aucassin et Nicolette* est du même auteur et de la même veine que le début; menée seulement avec plus de rapidité et moins d'insistance sur le comportement de personnages déjà bien connus ou sur des situations plus fantaisistes mais de moindre importance pour les sentiments des individus.

M. K. R. a procédé dans le troisième chapitre à la comparaison de la prose et des laisses d'*Aucassin et Nicolette*: l'extrême minutie de ses observations n'est nullement négligeable; elle aide à sentir les mérites de l'auteur et peut-être la subtilité de ses intentions et de ses procédés; je ne suivrais cependant pas volontiers M. R. dans ses conclusions sur les règles que se serait proposées le poète pour la composition de ses laisses, et dans les « appréciations esthétiques » qu'il porte sur tel ou tel passage. Ce qu'il dit (p. 456) de la laisse I est très caractéristique à cet égard : il trouve cette laisse d'une grande beauté et il tient à la reproduire textuellement dans son mémoire — ce qui n'était vraiment pas indispensable, car tout lecteur d'*Aucassin et Nicolette* connaît bien cette laisse-prologue — mais il estime que « cependant le premier quatrain ne répond pas à la règle que suit généralement l'auteur, l'élément distinctif se trouvant à la fin du groupe, tandis qu'il y faudrait l'élément de résonance »; voilà bien du verbalisme et un grand jeu de formules; et j'ajoute que, si un quatrain fait quatre vers, quatre vers ne font pas nécessairement un quatrain; le plus grave est qu'en l'honneur de ces formules, M. K. R. se croit en droit de proposer des corrections du texte par modification de l'ordre des vers, 1-2-3-4 devenant 1-2-4-3, moyennant une petite altération syntactique; et cela ressemble beaucoup aux variations de Molière sur le *Belle marquise, vos beaux yeux*, etc.; ou bien M. K. R. pense que les choses iraient bien mieux s'il se débarrassait du v. 4, *Nicholete et Aucassin*, qui le gêne, encore qu'il ait le mérite de faire connaître dès l'exposition les noms des principaux personnages, et s'il le remplaçait par un vers de remplissage, *dox et cortois et gentil*, où figure l'adjectif *gentil* qui (faisons, nous aussi, un peu de statistique) est en effet *six* fois dans *Aucassin et Nicolette*; mais *cinq* fois dans la deuxième partie réprouvée, et *une* fois seulement dans la première partie, seule tenue pour œuvre authentique de l'auteur. M. K. R. m'excusera de penser que ses savantes et pénétrantes observations sont assez souvent jeux d'esprit sans attache à la réalité.

Je regrette d'être obligé d'insister sur une autre observation que M. K. R. a inséré dans une remarque complémentaire à son premier article. Il s'agit de la mélodie des laisses, « mélodie à deux phrases », ce qui est exact, mais M. K. R. ajoute avec assurance : « destinée d'une manière évidente à des couplets de vers. » « Or, non seulement la moitié des laisses comprennent un nombre impair de vers, mais encore les groupes de vers, unités naturelles qui ne sauraient être coupées, sont souvent de trois lignes ». De quoi, M. K. R. conclut, après un mot peu aimable pour les gens qui cherchent « toute sorte de biais » pour adapter la mélodie au texte : « Il s'ensuit donc que ni l'auteur, ni personne n'a jamais chanté ces vers et, conséquence fatale, la chantefable n'a jamais été interprétée. » Que penser alors de G. Paris, qui imaginait que la chantefable pouvait être « l'unique spécimen conservé d'un genre florissant », et du copiste « qui a répété vingt fois une mélodie qui n'est pas adaptable au texte » ?

Si M. K. R. avait pris la peine de lire la note que M. Th. Gérold a bien voulu me donner pour mon Introduction à l'édition d'*Aucassin et Nicolette*, il y aurait vu, avec exemple à l'appui, que la répétition du 2e élément d'une mélodie à deux timbres est toujours possible (*ab, ab, abba*, etc.), et son expérience propre, s'il voulait y revenir, plus qu'à des constructions théoriques, lui démontrerait que le procédé est constant dans les improvisations mélodiques des enfants ou des chanteurs des rues.

Dans son second article M. K. R. s'arrête d'abord *Sur les éléments du récit*. Après des considérations assez banales sur la fantaisie ou les invraisemblances de certains traits, il s'efforce de montrer que « beaucoup de détails paraissent être tirés de croyances mythologiques ou folkloriques ». Il en arrive à se demander si Nicolette n'a pas quelque chose de la fée ou de la sainte, ce qui est assez inattendu. Mais surtout il insiste sur l'histoire du pèlerin limousin *malade de l'esvertin* qui, véritable miraculé, fut soudain guéri, put quitter son lit et retourner en son pays, pour avoir seulement vu, sous la traîne, soulevée dans la marche, et sous le peliçon et la longue chemise, la *jambette* de Nicolette. On a tant parlé jadis, au temps des jupes longues et des robes traînantes, du charme de ces visions fugitives d'un blanc jupon et d'un bas de jambe bien fait, et les *Ingénus* de Verlaine en témoignent encore si bien, que nous serions portés à croire le pèlerin rendu à la vie et à la santé morale (car l'*esvertin* est un désordre de l'esprit) par la vue de cette merveille de grâce et d'élégance naturelle : erreur, semble-t-il à M. K. R. Pour celui-ci, ce n'est sans doute pas mouvement naturel de coquetterie soigneuse, si Nicolette relève sa traîne en passant devant le lit du malade, comme elle le fera (XII, 36) en marchant dans la rosée, et ce n'est pas effet psychique si le malade en reprend goût à la vie, mais c'est (p. 5) « que l'auteur puise ici dans des conceptions folkloriques disparues depuis lors, et qui adjugeaient [*entendez* : attribuaient] aux parties secrètes (surtout des femmes) des vertus magiques, si bien que leur révélation écartait la foudre, etc. » ; à défaut

d'« exhibition » [M. K. R. *dixit*] on pouvait « remplacer les parties mêmes par la chemise imprégnée de leurs émanations » [*id.*]. M. K. R. ne dit pas clairement s'il pense que l'auteur d'*Aucassin et Nicolette* avait lui-même cette conception, ni comment elle trouvait son application dans la vision fugitive accordée au pèlerin. Le lecteur jugera si de tels commentaires folkloriques peuvent ajouter quelque chose au charme de Nicolette.

La forme, en général correcte, de l'exposé de M. K. R. est déparée par quelques fautes de graphie, telles que *l'hideuse* ou *mise à nul*, par des erreurs de lexique : *pourboire* employé pour le don fait aux petits pâtres qui gardent leurs brebis entre le bois et la rivière, et encore les mots que nous avons soulignés plus haut.

Enfin si l'on juge à propos d'ajouter à la fin d'une étude sur *Aucassin et Nicolette* la reproduction de *l'Harmonie du soir* de Beaudelaire, il vaudrait mieux ne pas la terminer sur un vers déséquilibré de onze syllabes.

Mario Roques.

Le Jargon de Maistre François Villon *interprété par* Armand Ziwès *en collaboration avec* Anne de Bercy (1877-1954); Paris, Marcel Puget, 1954; 2 vol. pet. in-8 de 324 et 314 pages.

Pierre Levet a imprimé, dans son édition des œuvres de Villon, sous le titre de *Le Jargon et Jobelin dudit Villon*, six ballades composées en un argot d'interprétation très difficile; le manuscrit de Villon et de poètes de son temps qui fut jadis la propriété de Fauchet et qui est le ms. français LIII de Stockholm nous a gardé cinq ballades de même style, qui peuvent être, non de Villon, du moins d'imitateurs du temps et dont l'une même porte en acrostiche le nom de Villon, ce qui en garantit, sinon l'authenticité, du moins, la volonté d'imitation; une autre est une manière de version ou de contrefaçon de la première ballade publiée par Levet.

Ces divers poèmes ne sont pas de nature à ajouter beaucoup à la gloire de Villon et de son école : le contenu, autant qu'on peut les pénétrer, est assez monotone, et les conseils de prudence et de précaution contre la police qu'ils répètent à de mauvais garçons que le poète donne pour ses amis, ont des rapports visibles, mais ne pourraient rivaliser avec la ballade des Pendus ou même la ballade de l'Appel, etc. La difficulté même d'interpréter ces pièces est un puissant aiguillon pour la curiosité des amateurs de mystère, de raretés et de sociétés secrètes et, surtout depuis les dernières années du XIXe siècle, il a été publié un certain nombre d'essais, de traductions ou de commentaires de ces ballades. Un pas avait été marqué lorsque Marcel Schwob eut tiré en 1892 du dossier du procès des Coquillards de Dijon en 1455, connu depuis cinquante ans déjà mais non encore exploité, d'une part un certain nombre de mots de jargon qui figuraient dans les ballades de Villon, et d'autre part la preuve que certains personnages nommés par Villon faisaient partie de cette association de malfaiteurs qu'étaient

les Coquillards, et dont, par conséquent, Villon devait connaître le langage.

Le mystère du *Jargon* de Villon n'a pas pour autant été fort éclairci, et malheureusement on n'a pas vu se renouveler, comme on le voudrait, une trouvaille comme celle du procès de 1455. Il en est résulté que les recherches des fervents du jargon de Villon se sont orientés dans deux sens presque contraires. Les uns, les plus sages peut-être, se sont résignés à ne pas comprendre, peut-être pour longtemps, le contenu de ces œuvrettes, mais se sont attachés a identifier les mots du jargon, à en établir les parentés, sinon l'origine, et de ce côté un progrès notable de débrouillement et de mise en ordre à été réalisé par l'étude de L. Sainéan sur les *Sources de l'argot ancien* publiée en 1912 ; on cherchait en même temps à marquer ce que le français moderne avait gardé de cet argot médiéval, sans d'ailleurs parfois marquer suffisamment qu'il ne s'agissait pas toujours d'une véritable conservation de tradition vivante, mais plutôt d'une reprise littéraire, et peut-être éphémère, par les écrivains « argotisants » à la manière de Jean Richepin, de Jehan Rictus, etc. D'autres, tout en se préoccupant aussi, et volontiers sans prudence, d'origines étymologiques et d'apparentements, l'ont fait avant tout pour aider à l'interprétation des compositions mystérieuses de Villon ou de ses émules et pour aboutir, en fin de compte, à une traduction en même temps qu'ils pensaient pouvoir ainsi mettre en lumière les procédés d'invention lexicale et sémantique de l'argot, aspect partiel des possibilités ou des lois créatrices du langage.

La publication de M. Z. appartient à ce second groupe. Elle rassemble d'ailleurs les résultats de l'activité de toute une équipe de villonistes ou d'argotisants divers et tenaces. Dès 1897, Léon de Bercy avait commencé un fichier de commentaires sur le jargon de Villon ; Yves Plessis, bibliographe notoire de l'argot, avait entrepris de le continuer ; et après la mort trop rapide de celui-ci, Mme Anne de Bercy voulut poursuivre la tâche ; mais elle a succombé à son tour cette année même, et toute la charge de présenter au public, après les avoir complétés, les résultats de cette œuvre commune est échue à l'amitié de M. Z.

L'œuvre de celui-ci a des caractères assez particuliers. Elle se limite aux six ballades qui constituent le *Jargon et Jobelin* de Levet et c'est en ce sens qu'il faut en interpréter le titre, qui pourrait faire penser à une étude complète de tout l'argot villonesque ; les ballades du ms. de Stockholm sont systématiquement laissées de côté comme n'étant pas authentiquement de Villon, ce qui se comprend si l'on s'intéresse seulement à la pensée et à l'art de Villon, mais a l'inconvénient de laisser de côté des exemples de mots qui sont aussi dans les ballades authentiques, et d'autres qui sont bien, semble-t-il, de son temps et de son milieu. Des 189 vers qui constituent les six ballades de Levet, il nous est fourni ici un commentaire continu, vers par vers, dans l'ordre même de l'impression, ce qui amène nécessairement à des redites, ne dégage pas les traits communs et ne favorise un examen d'ensemble ni des six ballades, ni de chacune d'elles en particulier.

En fait, il s'agit uniquement de la reproduction, dans l'ordre du texte, d'une collection de fiches très diverses, empruntées parfois à des ouvrages bien connus comme les dictionnaires de Godefroy ou de Littré, dont il était assez inutile pour des travailleurs spécialisés de voir reproduire des extraits trop longs, mais qui peuvent avoir quelque utilité pour le lecteur mal outillé. Malheureusement la copie de ces extraits n'est pas sans difficulté, ni leur reproduction sans erreur, faute d'une connaissance assez sûre du français ancien. D'autre part, ces fiches sont coupées de dissertations qui ne sont pas toujours à leur place et qui sont un peu perdues dans ce commentaire continu. Peut-être aurait-on pu négliger les discussions sans objet d'opinions ou d'inventions relevées chez des commentateurs aussi peu qualifiés et éclairés que Génin ou Vitu.

Le commentaire continûment fragmentaire est accompagné pour chaque ballade d'une traduction qui pourrait valoir explication précise; malheureusement c'est la partie la plus décevante de ces deux volumes, moins encore par l'incertitude où était le traducteur et dont il administre largement la preuve à grand renfort de parenthèses et de points d'interrogation, mais surtout parce que ces traductions sont par elles-mêmes fort peu intelligibles et dépourvues d'intérêt aussi bien que d'art.

Quant à l'exécution matérielle, il y a vraiment plus de fautes d'impression qu'on ne le voudrait, notamment dans les noms propres (p. ex. *Schövb* ou *Schône*), ou dans l'ancien français.

Ces deux volumes n'en constituent pas moins une collection d'éléments de commentaire qui pourra être utile pour les amateurs de curiosités, mais aussi pour les travailleurs qui sauront s'en servir avec prudence. Les linguistes y trouveront en outre des indications suggestives sur les modifications d'emploi sémantique par calembours ou par successions d'équivalences en chaîne; les philologues s'arrêteront à quelques essais d'identification : par exemple *soe* (VI, 26 : *por escheuer de la soe*) que Sainéant n'a pas traduit, ni Thuasne même enregistré, et où M. Z. reconnaît le dialectal *soue*, désignant l'étable à porcs, le toit à cochons, qui a pu servir à nommer en argot le marché aux Pourceaux de Paris, proche de la porte Saint-Honoré, où étaient bouillis vifs, *eschaudez* dit Villon (*Test.* 1695), les faux monnayeurs. — Il est un peu étonnant qu'en commentant les v. *Qui desvoye|Vostre proye* (III, 28-29) M. Z. ait pu imprimer : « Nous n'avons jamais rencontré *proye* antérieurement au *Jargon* de Villon. » En effet ce mot, qui sera aussi *proais* ou *prouas*, etc. (Sainéan n'a pas enregistré le *proye* de Villon) nous est attesté, avec son sens constant de « derrière », avant même les Coquillards; dans le *Jeu de la Feuillée* d'Adam le Bossu, il faut bien interpréter par « pet », comme le fait E. Langlois au v. 1091, le *noïse du prois* du « derbe ».

Les recherches seraient plus faciles dans ce commentaire continu, si l'on y avait joint un index alphabétique des mots commentés, mots de Villon ou mots cités comme termes de comparaison.

M. R.

PÉRIODIQUES

Bulletin bibliographique de la Société internationale Arthurienne, 6 (1954). — P. 63-73. Paul Imbs, *Enygeus*. C'est, dans Robert de Boron, le nom de la sœur de Joseph d'Arimathie, épouse de Bron et mère de douze fils parmi lesquels Alain. M. Imbs propose d'y voir une adaptation par anagramme du grec εύγενίς (= εὐγενής), épithète de Joseph dans les *Acti Pilati*. — P. 75-79. Jean Frappier, *A propos du « Graal trestot descovert »*. Défense de son interprétation : *descovert* = « bien apparent ». — P. 79-84. Édith Brayer, *Manuscrits des « romans bretons » photographiés à l'Institut de recherche et d'histoire des textes*. Bon exemple de ces catalogues de photographies et de fac-similés qu'on désirerait voir multiplier pour dispenser de reproductions nouvelles. — P. 95-111. Sommaire des communications présentées au Congrès Arthurien de Rennes de 1954.

M. R.

Neuphilologische Mitteilungen, XLVII (1946). — P. 1-13. Veikko Väänänen, *Observations sur l'accent tonique dans les langues romanes*. En face du français, langue oxytonique, l'italien et l'espagnol sont paroxytoniques ; M. V. examine des cas nombreux d'accentuation anormale dans ces deux dernières langues. — P. 13-45. J. Malkiel, *Probleme des spanischen Adjektivabstraktums* : suite. — P. 49-60. Léo Spitzer. *Zum 'Aufbau von Petrarcas Trionfi*. — P. 97-104. Veiko Väänänen, *Ancien français* arguer, *presser, harceler*. L'étymologie par lat. argutare « fouler », est inexistante, ce sens de argutare n'étant pas fondé ; l'a. fr. *arguer* provient peut-être du lat. argutare à moins que ce ne soit d'arguere même ; en tout cas le sens, primitif est bien « raisonner, accuser », et le sens de « presser, harceler » n'est qu'une extension du langage de la discussion. — P. 105-113. Veikko Väänänen, *Des fames, des dez et de la taverne, poème satirique du XIII^e siècle mêlant français et latin*. Notice et édition annotée. — P. 145-171. István Frank, *La chanson de croisade du troubadour Gavaudan*. Notice historique et édition critique. — P. 180-187. C. r. par A. Långfors de Ellebaut, *Anticlaudien*, ed. A. J. Creighton. — P. 187-190. C. r. par A. Långfors de la

Vie de saint Dominique en vers français du XIIIe siècle, éd. par W. Fr. Manning.

XLVIII (1947). — P. 3-36. V. Väänänen, *Le « fabliau » de Cocagne.* Après une étude sur *Le motif du pays d'abondance dans le folklore occidental*, M. V. analyse le texte qu'il attribue au dernier tiers du XIIIe siècle et au Nord-Ouest de la France, peut-être dans la région côtière, et publie les 188 vers de ce petit poème avec glossaire, et le fait suivre d'un appendice sur le poème néerlandais correspondant. — P. 44-47. V. Kiparsky, C. r. de A. Rosetti, *Istoria limbii române* (éloges). — P. 85-90. V. Väänänen, *Essai de synthèse de philologie et d'histoire.* — P. 90-93. Gr. Dobrinescu, C. r. de I. Iordan, *Stilistica limbii române.* — P. 141-143. C. r. par A. Långfors des *Contes pieux en vers du XIVe siècle tirés du Tombel de Chartrouse*, éd. par E. Walberg. — P. 169-171. W. O. Renkonen, *L'espagnol* emperrarse *et quelques expressions analogues.* — P. 171-175. C. R. par A. Långfors de *The Didot Perceval*, éd. par W. Roach. — P. 175-181. C. r. par A. Långfors de *Floriant et Florete* éd. par H. F. Williams. — P. 182-188. C. r. par N. Dupire de H. Tjerneld, *Moamin et Ghatrif.*

IL (1948). — P. 18-37. Kurt Lewent, *Studies in old Provençal*; 1. *Endrech*; 2. *contrast*; 3. *lencar, emesclar*; 4. *bescoire, enquera.* — P. 49-53. A. Långfors, *A propos de Rutebeuf. Les cerfs de la forêt de Bierre ou de Fontainebleau*, Explication de deux passages de Rutebeuf (*Marquet*, 61 et *Voie de Turres*, 116) ou *serf* de *brere* ou *serf en Brere* doit être lu *cerf* de ou en *Biere*; Bierra est, en effet, le nom médiéval de la forêt de Fontainebleau. — P. 53-55. A. L., *« La Katone », non « Lakatoué » dans le roman de Floriant et Florete.* Rectification à une transcription de M. H. F. Williams dans son édition du roman. Il s'agit de *(la) Catona* à quelques kilomètres de Reggio de Calabre, en face du cap du Faro à la pointe nord-est de la Sicile. — P. 75-78. V. Väänänen, C. r. de R. L. Wagner, *Introduction à la linguistique française* (éloges), — P. 79-84. K. Michaëlsson, C. r. de G. Ahlborn, *Le patois de Ruffieu-en-Valromey.* — P. 84-88. Ilmari Lahti, C. r. de G. Straka et P. Nauton, *Le polymorphisme de l'r dans la Haute-Loire.* — P. 97-123. A. Långfors, *Notice et extraits du manuscrit Additional 44949 du Musée Britannique.* Manuscrit anglo-normand non antérieur à la deuxième moitié du XIVe siècle; recueil de caractère exclusivement pieux destiné à l'usage privé. — P. 135-141. C. r. par A. Långfors de la *Traduction en vers français du XIIIe siècle de l'épitre de saint Jérôme à Eustochium*, éd. par T. Nurmela : assez nombreuses rectifications.

L (1949). — P. 23-43. Aimo Sakari, *Azalais de Porcairagues, le joglar de Raimbaut d'Orange* (à suivre). — P. 49-56. L. L. Hamerich, *Altfranzösisch* joste : *Fragen eines Germanisten an die Romanisten.* Il s'agit de *joste* « joute » et du verbe *jouter*, et de leurs rapports avec *ajuster*; de la possibilité d'un étymon justare au lieu du juxtare non attesté. — P. 56-87. Aimo Sakari, *Azalais de Porcairagues* (deuxième article, à suivre). — P. 97-98. A. L., *Un*

cinquantenaire. C'est celui de la Société néophilologique d'Helsinki, fondée le 15 mars 1887. — P. 125-129. A. Jeanroy, *Notes d'anthroponymie française*. 1. Noms de famille et sobriquets empruntés à des jurons et à des tics de langage. — P. 130-144. Noël Dupire, *Mots picards ou wallons difficiles et rares*. Ces mots proviennent des *Coutumes de l'ancien comté de Hainaut*, disparues dans l'incendie des Archives de Mons, en 1941. — P. 144-174. H. Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII^e^ et XIII^e^ siècles* ; XXV. Les précédents articles figurent dans diverses années des *Neuphilologische Mitteilungen* de 1935 à 1945. La présente notice est consacrée à Charles, comte d'Anjou et se complète par l'édition de ses deux chansons. — P. 174-198. Aimo Sakari, *Azalais de Porcairagues*. Troisième et dernier article avec l'édition critique de la chanson d'Azalais. — P. 200-220. A. S. C. Ross, *English in Nicole Bozon's* Contes Moralisés. — P. 240-241. C. r. par A. Långfors du *Roman de Renart*, I, éd. par M. Roques : note intéressante sur la mention de *Auchier et Lanfroi* au lieu de *Auchier et Landri*.

LI (1950). — P. 123-129. Noël Dupire, *Remarques complémentaires sur quelques mots* : *guerne* « jeune brebis » ; *lienequin* et *brouquin* « bières fortes » du néerl. *leeukijn* « petit lion » et *brouwerkijn* « petit brasseur » ; *winse* « genêt » qui était utilisé avant le houblon pour donner à la bière sa saveur amère, cf. wallon *guinse*, flamand *ghirist*. — P. 198-199. C. r. par A. Långfors de *La Folie Tristan de Berne*, éd. par E. Hœpffner.

LII (1951). — P. 1-6. Ilmari Lahti, *Sur la palatalisation spontanée de l's dans les parlers gallo-romans*. — P. 6-9. I. Lahti, *Le franco-provençal est-il un dialecte fictif ?* Critique de cette assertion de M. R. A. Hall jr. — P. 48-67. C. r. par V. Väänänen, T. Nurmela, A. Långfors et N. Dupire, de Gautier de Coinci, *Sainte Leocade*, éd. par Eva Vilamo-Pentti. L'importance de ces comptes rendus témoigne de l'intérêt de l'édition. — P. 95-98. T. F. Mustanoja, *A Note on Gautier de Coinci*. Il s'agit de l'expression *la bataille as jais*, qui s'explique par une fable d'Esope. — P. 125-135. C. r. par Eva Vilamo-Pentti de Georges Lote, *Histoire du vers français*, I. — P. 135-139. C. r. par A. Långfors de *The Continuations of the Old French Perceval* of Chretien de Troyes I et II, éd. W. Roach et H. Yvy. — P. 139-142. C. r. par T. Nurmela de Gautier de Coinci, *Du clerc qui fame espousa...*, éd. par E. v. Kraemer. — P. 158-165. A. Långfors, *Notes sur quelques manuscrits français de Bruxelles et un Livre d'heures d'Evora*. — P. 165-167. A. Långfors, *Le fragment de Mons d'un manuscrit du* Testament *de Jehan de Meung*. — P. 176-179. A. Långfors, c. r. de A. Henry, *L'œuvre poétique d'Henri III, duc de Brabant*. — P. 263-274. A. Långfors, c. r. de *Le segretain moine*, éd. par Veikko Väänänen : nombreuses observations.

LIII (1952). — P. 118-129. A. Långfors, *A propos de Rutebœuf ; critique de la* Vie de sainte Marie l'Égyptienne (éd. Bujila). Nombreuses rectifications. — P. 389-395. C. r. par V. Väänänen de publications relatives aux langues

romanes de MM. Wagner, Rohlfs et v. Wartburg. — P. 408-409. A. Långfors, C. r. de Henri Focillon, *Le peintre des Miracles de Nostre-Dame*. Il s'agit de miniatures qui ornent le Gautier de Coinci du ms. de Soissons aujourd'hui à la Bibl. nationale (n. acq. franç. 24.541) ; le titre ne le dit pas, mais cela est de quelque importance. Il y a des ressemblances avec la miniature du peintre Jehan Pucelle, mais aussi des différences sensibles. — P. 409-411. A. Långfors, C. r. de Fr. Gennrich, *Simon d'Authie, ein pikardischer Sänger des XIII. Jahrhunderts*. — P. 411-412. A. Långfors, C. r. de J. Boutière et A. H. Schutz, *Biographies des troubadours*. — P. 412-434. Kurt Lewent, très important c. r. de Martín de Riquer, *Obras completas del Trovador Cerveri de Girona*. — P. 471-473. A. Långfors, *Le pays du trouvère Jehan d'Esquiri*. Cet Esquiri est le moderne Ecurie, canton d'Arras-Nord. — P. 473-474. P. Ruelle, *Noël Dupire, in memoriam*. — P. 474-478. A. Långfors, C. r. de R. Bossuat, *Manuel bibliographique de la littérature française du moyen âge*. Additions.

LIV (1953). — P. 1-33. Ilmari Lahti, *La dénasalisation en français*. Limitée aux parlers modernes de l'Est et de l'extrême Nord. — P. 82-89. A. Långfors, C. r. de Henri d'Andeli, *Lai d'Aristote*, éd. par M. Delbouille. — P. 84-85. A. Långfors, C. r. de Geffroi de Paris, *Historical poems* éd. par W. H. Storer et Ch. A. Rochedieu. Réserves de différentes sortes. — P. 86-88. P. Ruelle, C. r. de A. Långfors, *Il cuide Dieu tenir par les piez*. L'expression vit encore en Belgique romane. — P. 102-134. Tauno Nurmela, *Manuscrits et éditions du* Corbaccio *de Boccace*. — P. 176-178. A Långfors, C. r. de F. Gennrich, *Troubadours, Trouvères, Minne- und Meistergesang. Das Musikwerk*. Important album avec des notes bibliographiques utiles. — P. 193-194. A. Långfors, *Alfred Jeanroy, in memoriam*. — P. 195-201. Baudoin de Gaiffier, *La source latine du miracle* Dou saint dent Nostre Seigneur, *attribué à Gautier de Coincy*. Cette source est dans une *narratio* d'un ms. du XIe siècle ou du début du XIIe, provenant de Soissons (Vatican Regina, 1864, 40-43). — P. 201-225. Osten Södergard, *Une manière de parler, ms. Cambridge, Bibl. de l'Université, Ii. 6. 17*. Manuscrit anglo-normand du XVIe siècle, copie d'un manuel de conversation du XVe siècle entre voyageur et tavernier ou maîtresse d'un hôtel, d'un français très influencé par l'anglais. — P. 284-285. A. Långfors, C. r. de *La Venjance Nostre Seigneur*, éd. par L. A. T. Gryting. — P. 357-359. A. Långfors, C. r. de Baudoin de Gaiffier, *Les sources latines d'un Miracle de Gautier de Coincy : sainte Léocade*. Insiste sur la riche documentation dont Gautier pouvait disposer à Soissons. — P. 359-361. A. Långfors, C. r. du miracle *D'une nonain ki issi de son abbeïe*, éd. par Robert Guiette. — P. 362-364. A. Långfors, C. r. de Ch. H. Livingston, *Le jongleur Gautier le Leu*. Compléments utiles. — P. 364-368. A. Långfors, C. r. de *Constant du Hamel*, éd. C. Rostaing. Critiques nombreuses et graves, même pour l'exactitude de la transcription. — P. 368-369. A. Långfors, C. r. de Cl. Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale*. Éloges : instrument de travail indispensable. — M. R.

Revue des études roumaines, I, 1953. — Cette revue a été fondée à Paris par les Roumains exilés de leur patrie, comme organe de l'Institut universitaire Charles-Ier, fondé à Bucarest en 1891, et qui a repris sur le sol français « une activité qui lui est interdite dans son propre pays ». Le domaine que le comité de rédaction souhaite pouvoir couvrir est très vaste, et les questions qui intéressent les lecteurs de la *Romania* y ont leur place comme le montrent dès le premier volume les trois articles que nous avons le plaisir de signaler ici, en exprimant à la nouvelle publication nos souhaits bien amicaux de succès et de durée. — P. 71-89. Alf Lombard *La flexion des verbes roumains forts en* -sca *et en* şca. Étudie les particularités d'alternance morphologique de *sk* ou *šk* devant *-i* qui en amène la tranformation en *št*. — P. 90-107. O. Nandris, *Nature, action et évolution de* i *en roumain*. Deux articulations de base différente ont distingué dans l'histoire du roumain un *i* ancien, capable de modifier les consonnes précédentes, puis un *i* plus moderne n'affectant pas ces consonnes, sauf à voir reparaître dans les dialectes un *i* du premier type pouvant avoir les mêmes effets que l'*i* le plus ancien. — P. 109-115. V. Buescu, *Survivances latines en roumain* : I. Dr. sâneca. Cette première note, que M. Buescu m'a fait l'amitié de me dédier, est consacrée au verbe roumain *sâneca*, verbe dont l'emploi est limité à des formules d'incantation et qui pourrait se traduire par « guérir, recouvrer la santé », ce qui en ferait un représentant de sanicare dérivé de sanus dont le maintien en roumain se trouverait ainsi confirmé.

M. R.

The Year's Work in Modern Language Studies... ed. for The Modern Humanities Research Association by S. C. Aston, vol. XV (1953), Cambridge University Press, 1955. — Les sections de ce répertoire bibliographique qui intéresseront spécialement nos lecteurs sont : I. *Medieval Latin Studies*, par R. R. Raymo; II. *French and Provençal*, a) *French language* par P. Rickard, b) *Medieval Literature* par B. Woledge; c) *Provençal Literature* par L. T. Topsfield; III. *Hispanic Studies*, a) *Spanish Language* par Ig. Gonzalez-Ilubera, b) *Medieval-Literature* par R. B. Tate, c) *Portuguese Studies* par N. J. Lamb, d) *Catalan Studies*, par Ig. Gonzalez-Ilubera; IV. Italian a) *Italian Language* par B. Migliorini, b) *Medieval Literature* par K. Foster. — Dans la liste des sujets de thèses agrées en 1953 par les Universités de Grande-Bretagne et d'Irlande, on remarquera des projets d'édition de la *Queste du Graal* d'après le ms. B. N. fr. 343 par miss Bogdanow (Manchester), de la première partie du *Tristan en prose* d'après tous les mss par miss Curtis (Londres), des *Dialogues de Salomon et Marcoul* par M. Johnson (Galles).

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, LXIX, 1953. — 1-2. P. 1-42. S. Heinimann, *Vom Kinderspielnamen zum Adverb*. Origine et développe-

ment des locutions adverbiales du type *à tâtons, à califourchon, à reculons*, etc..., dans les langues romanes, surtout en fr. et en it. — P. 43-122. Richard Glasser, *Abstractum agens und Allegorie im älteren Französisch.* — P. 129-131. Stefan Hofer, *Der Tristanroman und der Lai Chievrefueil der Marie de France.* — Comptes rendus : p. 132-143 par Olaf Deutschmann des *Mélanges... Ernest Hoepffner* ; — p. 146-154, par Hans-Erich Keller de Charles Theodore Gossen, *Petite grammaire de l'ancien picard* ; — p. 154-155, par W. v. Wartburg de Benoit, *Chronique des ducs de Normandie*, éd. Carin Fahlin, et de Reino Hakamies, *Étude sur l'origine et l'évolution du diminutif latin et sa survie dans les langues romanes* ; — p. 155-160, par Wilhelm Giese de *Los Fueros de la Novenera* éd. par Gunnar Tilander, de Guzmán Alvarez, *El habla de Babia y Laciana*, et de María Concepción Casado Lobato, *El habla de la Cabrera Alta.*

3-4. P. 161-194. Werner Bittinger, *Fünfzig Jahre Musikwissenschaft als Hilfswissenschaft der romanischen Philologie.* — P. 195-202. Paul Aebischer, *Le lat.* malleolus *« crossette de vigne » et ses développements dans les langues romanes.* Si *maillol* (ou *malhol*) a gardé le sens de « bouture, jeune plant de vigne » à l'Est du Rhône, il a pris en Languedoc le sens de « vigne nouvellement plantée » ; ce sens se retrouve en Catalogne (*mallol*) et en Espagne (des formes anciennes au moderne *majuelo*). La Provence utilise exclusivement pour ce dernier sens le mot *plantié* (*plantarium*) qui devait avoir à l'origine le sens très général de « terrain nouvellement planté ». — P. 203-235. Emilio Peruzzi, *Francese* réaliser. — P. 236-266. Jon Popinceanu, *Über die Begriffe « sagen » und « sprechen » im Rumänischen.* — P. 267-293. Johannes Hubschmid, *Mfr.* gasne *« étang » und bedeutungsverwandte Wörter mit ihren Entsprechungen in der Toponomastik.* Parmi les très nombreux mots étudiés ici, citons : fr. de l'Ouest *guener* « mouiller » et fr. *guenille* ; dauph. *gazilhàs* « lieu fangeux », mars. *garilhàs* ; it. *guazzare*, esp. *esguazar* « passer à gué », poit. *gasse* « boue » ; poit. *guache* « flaque d'eau bourbeuse » ; Yonne *être gaucé* « être mouillé », bourg. *gaugé* « salir de boue » ; norm. *varouiller* « agiter l'eau » ; fr. *fange* ; les radicaux *Ver-*, *Var-* dans les noms de rivière, Beaune *variner* « pleuvoir légèrement » ; fr. de l'Ouest *vézerée* « flaquée » et les radicaux *Vis-*, *Ves-* dans les noms de rivière ; poit. *veude* « ruisseau ». — Comptes rendus : p. 294-306, par L. F. Flutre de Jules Horrent, *La Chanson de Roland dans les littératures française et espagnole au moyen âge* et, du même, *Roncesvalles, Étude sur le fragment de cantar de gesta conservé à l'Archivo de Navarra* (*Pampelune*) ; — p. 306-322, par Manuel Alvar de Werner Beinhauer, *Das Tier in der spanischen Bildsprache.*

5-6. P. 323-346. Albert Junker, *Über den Gebrauch des Stilmittels der Annominatio bei Rutebeuf.* — P. 347-391. Max L. Wagner, *Etymologische Randbemerkungen zu neueren iberomanischen Dialektarbeiten und Wörterbüchern.* — P. 392-402. Paul Aebischer, *Le « seigle » dans le latin médiéval. Secale* ou *centenum* en latin classique, le seigle conserve dans la Romania orientale et

centrale le nom de *secale*, tandis qu'en Espagne seul demeure *centenum*. *Secale*, devenu *sigale*, passe à *sigile* par confusion avec *siligo* qui a dû désigner à l'origine un froment d'excellente qualité. — P. 402-405. Max L. Wagner, *Zu den iberoromanischen Benennungen der Radnabe*. — Comptes rendus : p. 432-439, par Kurt Baldinger de Harri Meier, *Ensaios de Filologia românica*; — p. 438-442, par W. v. Wartburg de G. de Poerck, *La draperie médiévale en Flandre et en Artois*, de Emil Stäheli, *Die Terminologie der Bauernmühle im Wallis und Savoyen* et de *Le droit coutumier de la ville de Metz au moyen âge*, t. I publ. par J. J. Salverda de Grave, E. M. Meijers et J. Schneider ; — p. 442-443, par Wilhelm Giese de *Trovadores y juglares, Antologia...* publ. par Gherardo Marone (Fac. de Philo. et Lettres de Buenos Ayres). — p. 445-452, par Heinrich Lausberg de Santiago Alonso Garrote, *El dialecto vulgar leonés hablado en Maragateria y tierra de Astorga*, des *Actas de la primera Reunión de Toponimia Pirenaica* (août 1948), de María Josefa Canellada, *El Bable de Cabranes*, et de Antonio Llorento Maldonado de Guevara, *Estudio sobre el habla de la Ribera* ; — p. 452-460, par L.-F. Flutre du *Lai d'Aristote* de Henri d'Andeli publ. par Maurice Delbouille, et de *Sir Gawain and the Carl of Carlisle*, étude et édition de Auvo Kurvinen ; — p. 460-464, par W. v. Wartburg de Italo Siciliano, *Les origines des Chansons de Geste* (trad. fr. de P. Antonetti).

LXX, 1954, 1-2. — P. 1-58. Kaspar Rogger, *Étude descriptive de la chantefable « Aucassin et Nicolette »*, II. Suite de l'article du t. LXVII, 1951, p. 409-457. Un c. r. de ces deux articles a été donné par M. Roques dans *Romania*, LXXVI, 1955, p. 113-119. — P. 59-72. Walther von Wartburg, *Zum Problem der Romanisierung Sardiniens*. — P. 73-85. Helmut Schmeck, *Zur historichen Phonetik des Korsischen : Konsonantismus*. Complément à l'*Historische Grammatik der italienischen Sprache* deG. Rohlfs. — P. 86-97. Th. Frings et W. v. Wartburg, *Germanisch-Romanisches, Französisch-Fränkisches*. Les mots étudiés sont gotique *sahrjô* « panier » (cf. prov. *sarrias* « malle à double compartiment mise à cheval sur le bât des mules », *ensarriat* « charge d'une bête de somme »), fr. *échasse*, germ. *skakjô-*; fr. *écharpe*; fr. *estaie, étai*. — Comptes rendus : p. 111-113, par Ruth Bietenhard-Lehmann de Eva Rodhe Lundquist, *La mode et son vocabulaire* (Diss. Göteborg, 1950) ; — p. 118-123, par Hans-Erich Keller de Jules Brocherel, *Le patois et la langue française en vallée d'Aoste* ; — p. 124-130, par Heinrich Lausberg de Manuel Alvar López, *Toponimia del alto valle del río Aragón*, de Manuel Alvar, *El habla del Campo de Jaca*, de Pedro Arnal Cavero, *Vocabulario del Alto-Aragonés*, de Antonio Badía Margarit, *Contribución al Vocabulario Aragonés moderno*, de Alonso Zamora Vicente, *El habla de Mérida y sus Cercanías*, et de María Concepción Casado Lobato, *El habla de la Cabrera Alta* ; — p. 130-141, par Manfred Sandmann de Emilio Alarcos Llorach, *Fonología española*, de Salvador Fernández, *Gramática española*, I, et de Samuel Gili Gaya, *Elementos*

de Fonética general ; — p. 144-146, par L.-F. Flutre de Raffaele de Cesare, *Glosse latine e antico-francesi all'« Alexandreis » di Gautier de Châtillon* ; — p. 146-153, par Alexandre Micha de John Howard Fox, *Robert de Blois, son œuvre didactique et narrative* et de Antoinette Fierz-Monnier, *Initiation und Wandlung. Zur Geschichte des altfranzösischen Romans im zwölften Jahrhundert von Chrétien de Troyes zu Renaut de Beaujeu* ; — p. 153-156, par Walter Lacher de Pierre de Ronsard, *Le Second Livre des Amours*, éd. par Alexandre Micha, et de Alain Chartier, *La Belle Dame sans Mercy et les poésies lyriques*, œuvres publ. par Arthur Piaget, lexique établi par R.-L. Wagner.

3-4. P. 161-203. Hans Scommodau, *Zum altfranzösischen Alexiuslied.* — P. 204-232. H. Kröll, *Zur volkstümlichen Negation im Portugiesischen.* — P. 233-248. Mario Wandruszka, *La Nuance.* — P. 249-256. Rudolf Hallig, *Zum Aufbau eines Ordnungsschemas für Wortschatzdarstellungen.* — P. 257-258. Albert Henry, *Anc. fr.* engit. Le mot serait hennuyer, des environs de 1250, et signifierait « coupable ». — P. 259. Albert Henry, *Anc. fr.* rape. Le sens serait « chancre » ; le mot est à rapprocher de *rappes* « crevasses au genou du cheval ». — P. 260-275. Max L. Wagner : (p. 260), *Zu den sardischen Etymologien von Giandomenico Serra in* ZrPh, LXVI, 360-362. Les mots étudiés sont *grivillosu, grighilliosu, innidu, traskia, straccia* ; — (p. 264), *Zu port.* amuar *schmollen* ; — (p. 265), *Port.* abibe, abecuinha *etc. Kiebitz* ; — (p. 267), *Span.* mangòn, mangonear ; *port.* mangar, mangão ; — (p. 269), *Judenspanisch* fendris, endris ; — (p. 270), *Zu den iberoromanischen Bezeichnungen für « Schimmel » (Pilzüberzug) u. ähnl.* — Comptes rendus, par W. v. Wartburg : p. 301-302, de C. A. Robson, *Maurice de Sully and the medieval vernacular Homily* et p. 303-304, de *l'Atlas linguistique de la Wallonie...* d'après l'enquête de Jean Haust ; t. I, par Louis Remacle.

5-6. — P. 305-340. Kurt Baldinger, *Der Begriff « während ».* Fr. *pendant, durant, constant,* étude de syntaxe. — P. 341-375. K. Rogger, *Langue-Parole und die Aktualisierung.* — P. 376-388. Ulrich Leo, *Das Sonett mit zwei Anfängen (Vita nuova,* c. XXXIV). — P. 389-390. W. v. Wartburg, *Nochmals die « gorgia toscana » und das etruskische Substrat.* — P. 391-394. Karl Maurer, vice *bei Dante,* Par. XXX, 18. — Comptes rendus : p. 423-425, par W. v. Wartburg, de Amado Alonso, *Estudios lingüisticos* ; — p. 428-434, par Alexandre Micha, de Jean Marx, *La légende arthurienne et le Graal* ; — p. 435-442, par L.-F. Flutre, de Martín de Riquer, *Los cantares de gesta franceses* et de J. P. H. Knops, *Étude sur la traduction française de la « Morale à Nicomache » d'Aristote par Nicole Oresme* ; — p. 442-443, par Albert Henry, de Walther Suchier, *Französische Verslehre auf historischer Grundlage.*

Pierre Cézard.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, CLXXXV (1948). — P. 26-35. W. Horn, *Der Name Shakespeare.* C'est un « nom-phrase »

(*Satzname*). — P. 52-61. F. Schürr, *Leitmotive und Lebensgefühl im Werk von Cervantes*. — P. 75-103. G. Rohlfs, *Italienische Strassennamen*. Étude importante à laquelle M. Roberto Wis a pu apporter quelques intéressantes additions et corrections dans les *Neuphilologische Mitteilungen*, t. LI, p. 40-45 et 201. — P. 128-30. G. Rohlfs, notice nécrologique de Karl Warnke, connu surtout comme éditeur des œuvres de Marie de France. — P. 130-35. Th. Heinermann, *Zu Wolframs Kyot*. — P. 136-84. En tête de bibliographie, une notice de W. Horn intitulée *Schweizerische Sprachforschung*, puis p. 150, par le même, un compte rendu du livre de Paul Leidig, *Französische Lehnwörter und Lehnbedeutungen im Englischen des 18. Jahrhunderts*. — P. 153-4. G. Rohlfs rend compte d'une note de Th. Heinermann intitulée *Eleonore* où celui-ci montre qu'il s'agit de la soudure (du type *Marianna*) de deux noms germaniques, *Ala* et *Aenor*, qui, grâce à la célèbre reine, a eu un succès extraordinaire. — P. 154 et suiv., compte rendu par G. Rohlfs de K. Huber, *Ueber die Histen- und Speichertypen des Zentralalpen-Gebietes* (servant au séchage des gerbes); puis, du même critique, une suite de brefs comptes rendus dont nous mentionnons ceux concernant (p. 156) F. Brunot, *Histoire de la langue française*, X ; A. Dauzat, *La géographie linguistique* ; (p. 160) K. Th. Gossen, *Die Pikardie als Sprachlandschaft* ; (p. 165) A. Rosenqvist, *Der französische Einfluss auf die mittelhochdeutsche Sprache* (*Mém. de la Société néophilologique de Helsinki*, XIV) ; (p. 166) L. Spitzer, *L'amour lointain de Jaufre Rudel et le sens de la poésie des troubadours* ; (p. 170) A. Zipfel, *Die Bezeichnungen des Gartens im Galloromanischen* ; (p. 172) H. Janner, *La glosa española, estudio histórico de su métrica y sus temas* ; (p. 174) *Dicziunari rumantsch grischun* ; (p. 176) E. R. Curtius, *Dante und das lateinische Mittelalter* ; (p. 182) W. v. Wartburg, *Raccolta di testi antichi italiani*.

CLXXXVI (1949). — P. 111-118. G. Rohlfs, *Die Weltgeltung der französischen Sprache*. — P. 129-36. J. Storost, nécrologie de Karl Voretzsch (décédé le 15 janvier 1947). — P. 136-43. S. Heinimann, *Die italienischen Imperativkomposita* (notes critiques sur le livre de F. Tollemache, *Le parole composte nella lingua italiana*, 1945). — P. 146-54. F. Schürr, *Die rumänische Diphtongierung*. — Bibliographie (p. 161 et suiv.), nombreux comptes rendus signés pour la grande majorité, comme ceux des fascicules qui suivent, de G. Rohlfs ; (p. 162) *Onomastica*, revue internationale de toponymie et d'anthroponymie ; (p. 162-63) W. Bruckener, *Schweizerische Ortsnamenkunde* ; (p. 163) H. Guiter, *Étude sur la sonorisation du* k *initial dans les langues romanes* ; (p. 164) B. Hasselrot, *L'origine des suffixes romans en* -tt- : « la plupart des noms à suff. *-tt-* attestés dans les inscriptions latines sont ou peuvent être celtiques » ; (p. 164) A. Lombard, *Remarques sur l'infinitif de narration* ; S. Almenberg ayant dans sa thèse (Uppsala, 1942) repris l'ancienne « théorie ellipse », M. Lombard plaide pour une « construction nominale affective » à laquelle M. Rohlfs lui aussi (dans son *Historische Grammatik des Italienischen*, § 708) a donné la préférence. — P. 177-78. Ch. Rostaing, *Les noms*

de lieux. Manuel servant d'introduction aux problèmes les plus importants de la toponomastique française et disposé d'après les couches historiques : les bases pré-indo-européennes, les couches préceltiques, la couche gauloise, etc. Un chapitre est réservé aux noms d'origine ecclésiastique, un autre aux noms de fleuves et de montagnes. Le choix est heureux et ce qui est dit sur la provenance des noms depuis l'époque gauloise est en général digne de foi. Mais dans le premier chapitre sont avancées des théories fort douteuses qui ne pourraient manquer d'inviter les débutants *in rebus toponomasticis* à des spéculations dangereuses. De même, la théorie non moins douteuse qui met le suffixe ligure *-ask*, *-osk* sur le même plan que *sk* dans *Smolensk*, *Sibirsk* et avec l'ibère *Osca* (Huesca), aurait dû être supprimée. Il est tout à fait invraisemblable qu'il faille faire remonter les noms de montagnes du type *La Penne* à un mot ligure ou pré-ibère, puisque, pour l'espagnol *peña* « rocher », provençal *pena*, de même, toscan *penna* « flanc de montagne », le latin pinna offre une base entièrement suffisante (Rohlfs)[1]. Autres comptes rendus par le même (p. 178) : G. Tilander, *Maître Aliboron* ; (p. 180) W. v. Wartburg, *Franz. etymologisches Wörterbuch*, fasc. 34-38 ; (p. 183) G. Bonfante, *El nombre de Cataluña*[2] ; (p. 190-92) R. R. Bezzola et R. O. Tönjachen, *Deutsch-romanisches Wörterbuch : Ladinisch* (*Diziunari tudaisch-rumantsch ladin*) ; R. Vieli, *Deutsch-romanisches Wörterbuch : Surselvisch* (*Vocabulari tudestg-romontsch sursilvan*).

CLXXXVII (1950). — P. 53-65. A. Kuhn, *Ramón Menéndez Pidal achtzigjährig*. — P. 66-70. H. Lausberg, *Détresse phonologique und Mehrlautphoneme*. — P. 76-83. E. v. Richthofen, *Gerhart Hauptmann und Dante*. — P. 83-6. W. Mönch, *Eduard Wechssler zum Gedächtnis* (1869-1949). — Dans la bibliographie, des comptes rendus de G. Rohlfs intéressant la philologie romane : (p. 137) *Romanistisches Jahrbuch*, I ; (p. 163) W. v. Wartburg, *Franz. etymologisches Wörterbuch*, fasc. 39-40 ; (p. 176) Eero K. Neuvonen, *Los arabismos del español en el siglo XIII* ; (p. 180) C. Battisti et G. Alessio, *Dizionario etimologico italiano* ; (p. 188) *Dicziunari rumantsch grischun*, fasc. 12-17.

CLXXXVIII (1951). — P. 41-65. F. Neubert, *Ein Jahrtausend deutsch-französischer geistiger Beziehungen*. — P. 66-72. Helen Adolf, *Studien zur Gralssage, eine Zusammenfassung*. — P. 118-192. Bibliographie : (p. 131) B. Mergell, *Tristan und Isolde, Ursprung und Entwicklung der Tristansage des Mittelalters* (Fr. Maurer) ; (p. 156) E. Auerbach, *Mimesis, dargestellte Wirklichkeit in der abendländischen Literatur* (G. Rohlfs) ; R. Brummer, *Die erzählende Prosadichtung in den romanischen Literaturen des 13. Jahrhunderts* (H. Lausberg) ; (p. 156-57) Gianfranco Contini, *Teatro religioso del Medioevo fuori d'Italia*, anthologie de 555 pages, précédée d'une introduction substantielle, qui rend

1. Sur un autre ouvrage du même auteur, voir ci-dessous, t. CLXXXIX, p. 255.
2. Voir une note additionnelle, à propos du t. CLXXXIX, p. 397.

accessible de nombreux textes peu connus et permet de suivre l'apparition et l'évolution du drame liturgique en Europe considérées du point de vue de la Byzance grecque, de l'Europe occidentale, de l'Allemagne, de l'Angleterre jusqu'en Bohême et en Pologne; tous les drames choisis sont donnés in extenso en traduction italienne qui inspire la confiance (Rohlfs); (p. 158) B. Maler, *Synonymes romans de l'interrogatif* « qualis » (Rohlfs). Mlle Carin Fahlin, dans un long compte rendu publié dans les *Neuphilologische Mitteilungen*, LV, p. 200-13, a soumis la thèse de M. Maler à un examen minutieux; (p. 159-60) G. Rohlfs, *Romanische Philologie*, I : *Allgemeine Romanistik, französische und provenzalische Philologie* (A. Buck); (p. 166) J. Hubschmid, *Praeromanica, Studien zum vorromanischen Wortschatz der Romania mit besonderer Berücksichtigung der frankoprovenzalischen und provenzalischen Mundarten der Westalpen* (Rohlfs); (p. 174) W. v. Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, 41-44 (Rohlfs); (p. 184) C. Battisti et Giovanni Alessio, *Dizionario etimologico italiano*, I (Rohlfs); (p. 191) G. Rohlfs, *Historische Grammatik der italienischen Sprache und ihrer Mundarten* (Cl. Margueron).

CLXXXIX (1952-53). — En tête de ce tome 189, les directeurs MM. Fr. Maurer et G. Rohlfs annoncent que, grâce à une subvention du Fonds national de recherche, la revue pourra désormais paraître comme autrefois en quatre livraisons trimestrielles. La place réservée aux articles de fond sera réduite au profit de la bibliographie. On s'efforcera d'informer les intéressés aussi rapidement et aussi complètement que possible, et d'une manière systématique, de ce qui paraît dans le domaine de la philologie germanique et celui de la philologie romane. A l'ancien titre de la revue on a ajouté en sous-titre « mit Literaturblatt und Bibliographie ». Des comptes rendus figurant dans la Bibliographie nous mentionnons surtout ceux qui sont d'une certaine étendue ou contiennent des additions et des corrections.

Fasc. 1. — P. 25-27. W. Giese, *Zum Verwandlungsmotiv im Magali-Lied*. Le troisième chant du *Mirèio* avait servi à M. G. Rohlfs de point de départ d'un article paru dans cette même revue (t. CLXVIII, 1935, p. 69-75) sous la rubrique *Zum Verwandlungsmotiv im Volkslied* (une jeune fille se change en animal, en plante, etc., pour échapper à un amoureux). M. Giese en a trouvé des variantes non encore signalées, notamment une finnoise, elle figure dans le chant 38 du *Kalevala*. (Au tome 190, p. 67-69 de l'*Archiv*, M. Hans Fromm apporte une nouvelle contribution où il s'occupe surtout de l'âge des chants du *Kalevala*). — P. 27-29. H. Janner, *Der Name Góngora*. Cette note ne semble pas aboutir à un résultat précis. — Bibliographie, p. 76. G. Rohlfs rend compte de l'étude de O. Deutschmann (*Romanistiches Jahrbuch*, I), *Französisch* « aveugle ». On trouvera t. CXC, p. 70, *Zur Wortgeschichte*, une critique de Rohlfs suscitée par l'étude de Deutschmann. — P. 75. J. Boutière et A.-H. Schutz, *Biographies des troubadours* (Martín de Riquer). — P. 80. G. Lote, *Histoire du vers français*, I : « ce n'est pas une véritable étude historique, l'opinion de l'auteur étant, de parti pris, que le

vers français ancien correspond au vers liturgique latin. Les autres théories ne sont même pas examinées sérieusement. Ce qui est plus inquiétant encore est que dans son analyse du vers et de la césure l'auteur émet des idées qui doivent être catégoriquement rejetées. » (Rohlfs). D'autres critiques sont formulées par W. Suchier dans *Romanistisches Jahrbuch*, III, 596. — P. 83. W. P. Shepard et F. M. Chambers, *The Poems of Aimeric de Peguilhan* (J. Storost). — P. 91. R. Menéndez Pidal, *Orígenes del español* (Rohlfs).

Fasc. 2-3. — P. 179-84. G. Rohlfs, *Sprichwörter aus Sardinien*. Locutions proverbiales recueillies dans les provinces de Nuoro, de Sassari et de Cagliari, renvois au livre de W. Gottschalk, *Die bildhaften Sprichwörter der Romanen*. — P. 240. M. de Paiva Boleo, *Os estudos de linguistica romanica na Europa e na América desde 1939 a 1948*, Suplemento bibliográfico da Revista portuguesa de filologia (Rohlfs). M. C. Diaz y Diaz, *Antología del latín vulgar* (H. Schmeck). — P. 244. K. Vossler, *Die Dichtungsformen der Romanen* (K. Wais). — P. 255-6. Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie de la Provence*. Sur les méthodes douteuses de l'auteur voir ci-dessus (t. CLXXXVI, p. 177) à propos d'une autre de ses publications. Dans le premier chapitre il opère avec des « racines » entièrement arbitraires ; l'impression en est pénible (Rohlfs).

P. 257. Ö. Södergård, éd. de *La vie d'Édouard le Confesseur*, poème anglo-normand (Dorothee Grokenberger). — P. 264. M. Martins, *Laudes e Cantigas Espirituais de Mestre André Dias*, ms. de la Bibl. Nationale de Lisbonne du XVe siècle (J. do Prado Coelho). — P. 264-5. R. Menéndez Pidal, *El Imperio Hispánico y los Ciconco Reinos. Dos épocas en la estructura política de España* (Eva Seifert). — P. 268-9. J. Simón Díaz, *Bibliografía Hispánica*, Dirrección y Prólogo de J. de Entrambasaguas, I-II (H. Bihler). — P. 271-2. G. Alessio, *Sulla latinità della Sicilia*. — P. 272. C. Battisti et G. Alessio, *Dizionario etimologico italiano*, II-III (Rohlfs, avec rectifications et additions). — P. 278. Anna Lichtenhahn, *La storia di* ove, dove, onde, donde, di dove, da dove (Rohlfs, éloges; dans une note additionnelle Mme L. prend part au débat sur l'origine de la prép. *da* que des savants italiens ont rattachée à *unde*, hypothèse qu'elle rejette en invoquant des preuves convaincantes en faveur de *de-ab*, resp. *de-ad*. — P. 278. E. Lommatzsch, *Beiträge zur älteren italienischen Volksdichtung*, I-III (Rohlfs, travail très méritoire). — P. 280. L. Olschki, *The Myth of felt* (Th. Ostermann : c'est une monographie sur un seul vers (Inf. I, 105) : *E sua nazion sarà tra feltro e feltro*. — P. 282. G. Rohlfs, *Historische Grammatik der italienischen Sprache und ihrer Mundarten* (Cl. Margueron). — P. 286. M. L. Wagner, *La lingua sarda, storia, spirito e forma* (Rohlfs). Ce volume de 419 pages est une magnifique synthèse de l'œuvre du célèbre linguiste; les chapitres les plus précieux sont intitulés *Il fondo latino del lessico sardo*, *L'elemento punico*, *L'elemento indigeno*.

Fasc. 4. — P. 331-33. K. Hüber, *Jakob Jud in memoriam* (12 janv. 1882-15 juin 1952). — P. 335-36. G. Rohlfs, *Neap.* mesesca « sonnengedörrtes

Fleisch ». Ce mot qui, avec ses variantes, apparaît dans les Abbruzzes, en Corse, etc., indique une manière primitive de conserver la viande : « carne di pecora, salata e disseccata, per lo più, al sole » (*Vocab. dell'uso abruzzese*, 1893). L'étymologie n'en était pas connue. M. R. constate que dans les Notes Tironiennes (éd. Schmitz) mesisula figure dans une longue énumération de sortes de viande et de mets de viande (*offella*, *mesisula*, *suericulum*...). — Bibliographie. — P. 381. J. Hubschmid, *Alpenwörter romanischen und vorromanischen Ursprungs* ; K. Jaberg, *Krankheitsnamen, Metaphorik und Dämonie* (Rohlfs). — P. 382-86, de Rohlfs, H. Fr. Rosenfeld, *Langobardisch* lama *piscina* ; L. Sorrento, *Sintassi romanza* ; A. Thierbach, *Untersuchungen zur Benennung der Kirchenfeste in den romanischen Sprachen* ; V. Väänänen, « *Il est venu comme ambassadeur* », « *il agit en soldat* » ; K. Wais, *Zur Berührung der altorientalischen und europäischen Erzählungsdichtung ; Glossaire des patois de la Suisse romande*, fasc. 24 ; Gace de la Buigne, *Le Roman des deduis*, éd. Å. Blomqvist. — P. 386. R. de Cesare, *Glosse latine e antico-francesi all'* « Alexandreis » *di Gautier de Châtillon* (A. Weidner, travail appréciable ; l'intérêt de l'auteur s'est porté surtout sur les gloses françaises. — P. 389-402, c. r. par Rohlfs de Ch. Th. Gossen, *Petite grammaire de l'ancien picard* (éloges) ; B. Hasselrot, *Le chassé-croisé phonétique des suffixes en* -tt- *dans le nord-est de la France* ; G. Lote, *Histoire du vers français*, première partie : Le moyen âge, tome II[1]. Ce volume est divisé en deux livres, *La déclamation* et *Art et versification*. Sont traités les différents types de vers, de mètres, de formes lyriques, etc. Malgré la grande érudition de l'auteur, l'étude de ces divers problèmes n'a pas avancé nos connaissances autant qu'on pouvait l'attendre. Ceci concerne, p. ex., le problème des origines, la poésie latine du moyen âge, l'histoire de la musique (Rohlfs). — P. 391. É. Œhmann, *Die mittelhochdeutsche Lehnprägung nach altfranzösischem Vorbild* (Rohlfs) ; *Le droit coutumier de la ville de Metz au moyen âge*, tome I : Jugements du maître échevin de Metz au XIVe siècle, publié par J. J. Salverda de Grave, E. M. Meijers et J. Schneider. Ce ne sont pas des procès-verbaux officiels in extenso, mais des jugements *au brief* ; la procédure orale étant pratiquée devant le tribunal, il en résulte que ces documents contiennent des traits curieux de « patois messin ». L'étude linguistique demande à être complétée (Rohlfs). — P. 392. J. Séguy, *Le suffixe toponymique en* -os *en Aquitaine*. Dans les caractéristiques noms de lieux gascons en *-òs* (type *Urdòs*), M. S. reconnaît le suffixe *-osso* qui apparaît dans les noms de personnes de l'ancienne Aquitaine. M. Rohlfs vient de publier un article sur le même sujet (*Revista de filología española*, t. XXXVI). — P. 393. I. Siciliano, *Les origines des chansons de geste*, théories et discussions. — P. 394. Tobler-Lommatzsch, *Altfranz. Wörterbuch*, fasc. 26-27 (*esrere-fautre*). W. v. Wartburg, *Franz. etym. Wörterbuch*, fasc. 45 (*hordeolus-Indes*) (Rohlfs). — P. 397. Paul Aebischer, *L'étymologie de Catalogne*. Addi-

1. Sur le premier tome, voir ci-dessus, t. CLXXXIX, p. 80.

tion à un article de l'auteur, qui confirme l'étymologie proposée dans un article de 1950 : il s'agit bien de *Mons Catanus* (près de Barcelone), en roman *Montcada*; dans un document de 1061 on lit Raimundus Guillelmi de *Montcatlan*. — P. 398. A. Alonso, *Estudios lingüísticos. Temas españoles.* Recueil de onze articles, dont le premier, *La subagrupación románica del catalán*, est une critique substantielle du livre de Meyer-Lübke (Rohlfs). — P. 398-99. M. Alvar López, *Toponimia del alto valle del río* Aragón (Rohlfs). — P. 402. J. Horrent, *Roncesvalles. Étude sur le fragment de* cantar de gesta *conservé à l'Archivo de Navarra.*

L'argumentation de M. H. paraît très solide. Il s'abstient de toute hypothèse apodictique. L'intérêt que présente le Fragment pour l'étude historique de l'ancienne poésie épique d'Espagne paraît, après le livre de M. H., moindre que l'on ne le pensait. C'est là que réside la valeur principale du livre. — P. 402. H. Janner, *Interpretación románica de* « catalán ». L'auteur voudrait tirer ce nom géographique de capitale « principal » (qualificatif qui serait dû à la situation dominante de Barcelone). Pour justifier cette étymologie, il a besoin de l'hypothèse qu'à côté de l'évolution normale (> *cabdal, caudal*) il y a eu anciennement syncope *captalis > *captal* > *catal*. Il est vrai qu'une telle évolution déjà ancienne de capitalis doit être supposée pour la France du Nord (cf. anc. fr. *chatel*); dans la Péninsule elle n'est cependant attestée nulle part. La nouvelle explication proposée n'éclaire d'ailleurs pas le nom de *Montecatano* (depuis 1061 *Montcatlan*) qui à coup sûr est lié à « catalán ». Voir ci-dessus, t. CLXXXIX, p. 397, une première note sur ce sujet. — P. 402-403. Y. Malkiel, *The hispanic suffix* -iego(-ego). *A morphological and lexical study based on historical and dialectal sources* (Rohlfs). — P. 404. F. Schürr, *La diptongación ibero-románica* (Rohlfs). — P. 407. P. Æbischer, *La préposition* da *dans les chartes latines italiennes du moyen âge* (Rohlfs. Sur *da*, voir aussi ci-dessus, t. CLXXXIX, p. 278). — P. 408-9. S. Battaglia et V. Pernicone, *La grammatica italiana* (R. Baehr, éloges : claire, digne de foi, complète, moderne, pédagogique). — P. 410. Gianfranco Folena, *La crisi linguistica del Quattrocento e l'« Arcadia » di J. Sannazaro* (W. Th. Elwert). — P. 412. Margrit Huber-Sauter, *Zur Syntax des Imperativs im Italienischen.* (A. Weidner, favorable). — P. 413-4. A. Prati, *Vocabolario etimologico italiano* (additions et corrections de Rohlfs).

A. Långfors.

CHRONIQUE

L'Instituto lombardo di scienze e lettere a fait paraître à part de son *Rendiconti* de 1954 l'éloge prononcé par M. Antonio Viscardi en l'honneur du regretté *Luigi Sorrento*.

— Les amis et collègues de M. Jean Bonnerot, conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque de la Sorbonne, ont offert à cet infatigable et obligeant travailleur un beau volume de *Mélanges d'Histoire littéraire et de Bibliographie*, 551 pages ; Paris, Nizet, 1954 ; consacré autant à la littérature française moderne comme il convient pour l'auteur de tant de notices modernes et l'éditeur de la *Correspondance de Sainte-Beuve*, mais auquel ont aussi pris part plusieurs collaborateurs de la *Romania*. Nous signalerons une note de M. L. Foulet sur *Le genre du mot* Noël *en français moderne*, et de très pertinentes *Réflexions* de M. J. Vendryes *sur les éditions de textes*, qui ont leur application aussi pour la tradition arabe des « textes oraux ». Dans la révision typographique du volume il y a quelques inadvertances, p. ex. dans les noms propres de la Table ou dans les titres courants : pour ne citer qu'une de ces dernières qui pourra mettre dans l'embarras les rédacteurs de bibliographies littéraires ou linguistiques, mon amicale contribution aux *Mélanges Bonnerot* n'a pas pour titre *Le Gallois de Guillaume Apollinaire*, comme l'affirme une succession de titres courants, mais *Le Perceval le Gallois de Guillaume Apollinaire*, ce qui intéresse par reflet l'histoire littéraire médiévale et n'accorde pas à Apollinaire des connaissances linguistiques qu'il n'a pas eu la vanité de s'attribuer. — M. R.

Collections et publications en cours.

— Nous avons reçu de la librairie E. J. Brill, à Leyde, l'annonce et le prospectus du premier fascicule, Ab.-berewicus, du *Mediae latinitatis Lexicon minus* composé par M. J. F. Niermeyer, professeur à l'Université d'Amsterdam. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle preuve de l'intérêt qui se manifeste pour les études du latin tardif ou médiéval : la préparation du nouveau Du Cange y trouvera sans doute quelque secours.

— Du *Thesaurus linguae latinae* a paru en 1954 le fascicule X du tome VII, 1 : INFIRMO-INHORRESCO.

— Des publications de la Société de publications romanes et françaises :

XLV. — *Mélanges de linguistique française* offerts à M. Charles Bruneau, 1954, 280 pages.

XLVI. — F. KAHN, *Système des temps de l'indicatif chez un Parisien et chez une Bâloise*, 1954.

XLVII. — R. L. WAGNER, *Supplément bibliographique à l'Introduction à la linguistique française*, 1955, 72 pages. — Il y a lieu d'apporter aux chiffres de l'*Index* utilement ajouté à ce *supplément*, une correction que je crois nécessaire, mais qui est facile : il suffit de diminuer chacun des nombres de deux unités.

— Des *Romanica Helvetica*, nous avons reçu en 1954 les numéros.

47. — Otto PFÄNDLER, *Wortschatz der Sportsprache Spaniens* ; 132 pages.

49. — Doris WASER-HOLZGANG, *Beitrag zur syntax der Präpositionen* par *und* pour *im modernen französisch* ; XI-92 pages.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Albert BLAISE, *Dictionnaire latin français des auteurs chrétiens*, revu spécialement pour le latin théologique par Henri CHIRAT ; Strasbourg, Latin chrétien, 1954 ; in-4°, 865 pages à 2 colonnes. — L'auteur a le mérite d'une infinie patience et d'une inlassable ténacité, et il faut le féliciter d'avoir réussi à faire imprimer cet ouvrage, dans les difficiles conditions matérielles et intellectuelles que nous traversons, presque autant que d'en avoir poursuivi pendant tant d'années la préparation et l'établissement. Ce dictionnaire embrasse en effet toute la latinité chrétienne de Tertullien à la fin de l'époque mérovingienne, et ce n'est pas un simple recueil de mots ; chacun des vocables enregistrés, chacun des sens qui lui sont reconnus et qui sont soigneusement distingués, est accompagné d'exemples suivis de références précises et détaillées. Ce sera pour les latinistes et les romanistes un précieux instrument de leurs recherches formelles ou sémantiques. — M. R.

Roger Sherman LOOMIS, *The* Pas Saladin *in Art and Heraldry* [*Studies in Art and Literature for Belle da Costa Greene*, ed. by Dorothy Miner ; Princeton, University Press, 1954 ; in-4°, p. 83-92]. — Avec une planche donnant les photographies de panneaux de coffres sculptés, M. L. fournit de nombreuses indications sur l'utilisation décorative des épisodes romanesques du *Pas Saladin*.

Laura Hibbard LOOMIS, *The Oriflamme of France and the War-Cry « Montjoie » in the Twelfth Century*. [*Studies in Art and Literature for Belle da*

Costa Greene, Princeton, University Press, 1954 ; in-4°, p. 67-82]. — Avec deux planches reproduisant des représentations médiévales de troupes de cavaliers dont certains portent une bannière ornée d'une croix, Mme L. présente une critique serrée des témoignages et des opinions relatifs à l'oriflamme de Charlemagne et à ses rapports possibles ou supposés avec la bannière de Saint-Denis ou avec celle de Saint-Pierre de Rome. La tradition du *Roland* d'Oxford qui nomme Saint-Pierre a été modifiée, particulièrement au temps de Suger, au bénéfice de Saint-Denis. — M. R.

Ovide moralisé en prose (texte du XVe siècle) ; édition critique avec introduction par C. DE BOER ; Amsterdam, 1954 ; in-4°, 407 pages [Publication de l'Académie royale néerlandaise, LXI, 2]. — En 1466-1467, un clerc d'Angers, travaillant pour René d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, a mis en prose française l'*Ovide moralisé*, en le réduisant quelque peu et en apportant un petit nombre de modifications. M. De Boer, à qui nous devons la belle édition en cinq volumes de l'*Ovide moralisé en vers*, était particulièrement qualifié pour nous faire connaître cette œuvre en prose, dont il a, dans son Introduction très précise, montré les qualités de style et la richesse de vocabulaire. — M. R.

Kurt LEWENT, *The « Dansa » of Cerveri, called « de Girona »* [Extrait de *Studies in Philology* (Chapell Hill, University of North Carolina), LI, 4 (1954), p. 516-538]. — Avec sa maîtrise habituelle, M. Lewent débrouille un texte extrêmement difficile, une poésie provençale du troubadour catalan Cerveri, dont maint passage avait été inexpliqué, ou avait été interprété d'une façon peu convaincante, par deux éditeurs antérieurs, A. Kolsen et M. Martín de Riquer. M. Lewent a découvert que le schéma métrique suivi par le troubadour était celui de la *dansa* et qu'il employait la rime « la plus riche possible » en trouvant des rimes d'homonymes et des rimes équivoquées s'ajoutant aux rimes intérieures reconnues par les éditeurs antérieurs. Nombre de passages sont, à la suite de rimes nouvellement reconnues, réinterprétés par M. Lewent. Je me limite ici à discuter quelques passages pour lesquels je crois pouvoir proposer un sens modifié.

V. 5 [Le troubadour aime sa dame mille fois plus que n'importe quelle autre ; de cette dame]

... don partira
si pogues, c'aley
m'amor, se·m part ira
don totz me desley

traduit par M. Lewent : «... with whom I would part, if I could, to whom (however) I vow my love, even though she causes me grief, through which I feel completely upset ». M. Lewent a eu, en effet, l'idée ingénieuse de remplacer *se·m partira*, leçon des devanciers au vers 7, par la rime équivo-

quée *se·m part ira*, interprétant *ira* par « chagrin ». Ce qui ne me convainc pas dans son interprétation, c'est le *que* (*c'*) du v. 6, qui serait « un accusatif avec la fonction d'un datif » (« to whom ») ; ce phénomène existe-t-il ? Je traduirais donc tout le passage : « de laquelle je me séparerais si je pouvais (idée équivalente à « de laquelle je ne puis me séparer »), car (que = « car ») j'affirme par serment mon amour, si la haine (*ira* au sens latin) me fend le cœur (*partir* = « couper en deux »), par suite de quoi je m'éloigne de la loi (de l'amour) ». Le poète manifeste, comme si souvent chez les troubadours les deux mouvements intérieurs contradictoires : désir de rupture et de fidélité. Le verbe *desleiar*, que M. L. croit identique à *esser menatz estra lei* « sortir de son sens, déraisonner » (« to feel completely upset »), pourrait ainsi avoir le sens usuel « sortir de la loi, devenir déloyal ».

V. 9 Que·l gens, jausens, plasens, valens
sas cors, qu'enamora·ls amans
e fay, ço sai, d'esmay ab jay
gaug e dona seinals a mans...

traduction : « For the noble, gay, pleasant, precious, perfect person, who enamors those who are susceptible to love and changes, I know it well, discouragement to joy in a jocund way and gives friendly signs to many... », M. Lewent a reconnu que *amans* (la leçon des devanciers) au v. 12 devait être remplacé par *a man(h)s* « à maints » pour donner une rime équivoque avec *amans* du v. 10. Dans v. 10 le ms. porte *ses cors*, dans v. 12 *sensals* (compris *sens als amans* par les devanciers ; « (elle donne) du sens aux amoureux », corrigé par M. L. en *seinals* = *senhals* « des signes d'amour »). Quant à *ses cors*, M. L. pense à une équivalence avec *sas cors* (*sa* « sain ») : mais tous les exemples de *e* pour *a* en catalan sont soit prétoniques (*mes cansos* = *mas cansos*, *ten* = *tan*), soit des formes contractées de *ai* (*fer* < *facere*, *mes* < *magis*). Un *sas* tonique ne pourrait jamais donner *ses* en catalan. Je crois qu'il faut corriger *ses cors* en *se(u)s cors* « son cors » > « elle en personne » (ieu mos cors « moi personnellement », Levy), et que les adjectifs précédents sont substantivés : « la gentille, la plaisante..., elle personnellement, qui enamoure... » Quant à la correction *seinals*, je préférerais maintenir la leçon du ms. en comprenant *sens als* = ital. *senz'altro*, all. *ohne weiteres* (avec *als* = *al* < *aliud*) : « (qui) donne sans réserves à beaucoup de personnes ».

V. 10. Ja volgra que sos faitz levas,

M. Kolsen a reconnu la rime léonine avec *ne vas* du vers 18, qui rend impossible la leçon *leu(j)as* « ablandar » de M. de Riquer. Mais l'interprétation « I wish she would hasten her acts » (*levar* « hâter », influencé par le sens de l'adjectif *leu* « rapide », mais nullement attesté) n'est pas convaincante. Je proposerais dubitativement un sens comme celui de l'esp. *llevar al cabo* « achever », littéralement « porter à la fin ».

V. 25-28 (Tornada I) : Tot or me dezira
que Cardona vey ;
pero no·m dezira
Sobrepretz, qu'envey.

traduction : « Everything comforts me now that I see Cardona. But Sobrepretz, whom I am longing for, does not desire me ». M. L., fidèle au principe des rimes à mots non identiques, construit, pour le v. 25, un *dezirar* dérivé de *ira* au sens de « délivrer de soucis, réconforter », mais il n'a pas considéré le fait que *tornada* I est une sorte de pendant au refrain initial (v. 1-4) dont il reprend le motif et les rimes :

Tot can cors dezira
auray, si·l jorn vey
qui cil me dezira
qu'eu am ez envey.

et dans ce refrain nous trouvons assurément une rime à mots identiques (*dezira* signifiant les deux fois « désirer »). Il y a donc des chances que dans la *tornada* nous ayions aussi à faire avec la même rime *dezira* « désire ». Reprenant le *cor* qui se trouve dans le refrain (v. 1), ne pourrait-on pas imaginer un vers

Tot(s) (c)ors me dezira...

« tout cœur me désire », car (que = car, puisque) je vois Cardona ? Le poète identifierait ainsi « Voir Cardona » avec le sentiment que tout le monde là-bas l'aime, ce qui s'opposerait bien aux deux derniers vers (« tout le monde m'aime à Cardona, mais Sobrepretz ne m'aime pas »). La corruption du v. 25 aurait été produite par le fait que *tots* de 25 faisait pendant à *tot* du v. 1 : le scribe aurait écrit dans v. 25 *tot* au lieu de *tots*, quitte à embrouiller le vers entier. — Leo Spitzer.

Mélanges de linguistique française offerts à M. Charles Bruneau [Société de publications romanes et françaises, XLV]; 1954, in-8°, 267 pages. — Une bibliographie des travaux de M. Charles Bruneau ouvre ce volume d'hommages où sont recueillies 27 contributions françaises ou étrangères, dont une partie seulement rentre dans notre cadre. — P. 1-9. Albert Dauzat, *En mon nom et au sien. La collision entre* ou (*en le*) *et* au *et ses conséquences*. Extension de *à* aux dépens de *en* et conflits incertains des deux prépositions en français moderne. — P. 11-17. Albert Henry, *L'imparfait est-il un temps* ? « Il n'est *plus* essentiellement un temps, il est surtout un mode ». — P. 19-28. Robert le Bidois, « *Ellipsomanie* » *et* « *ellipsophobie* » *dans l'explication des faits de syntaxe*. — P. 29-34. John Orr, *Réflexions sur le français* ça. **Ecce-hac* a bien donné en français un adverbe de lieu, *ça* ; mais il n'a gardé cette fonction qu'exceptionnellement et surtout dans des tours interjectionnels. — P. 35-39. Marcel

Cressot, *De quelques tours participes. Ci-inclus*, etc., *robe habillée*, etc., *payant, chantant*, etc. — P. 69-83. Georges Straka, *Encore* ante -*antius, a. fr.* ainz. L'évolution de **antius* à *ainz* est normale ; le vocalisme protonique de *ancéis* s'explique justement par la position avant finale : -ntj- n'affectant pas de mouillure le -n- et la voyelle précédente quand il reste intervocalique. — P. 85-89. Karl Michaëlsson, *Sepande-Louve*. Nom de personne (VIIIe-XIVe s.) ; s'explique par *Sepande* que Marie de France emploie dans les *Fables* pour désigner une puissance supérieure et qui est l'anglo-saxon *sheppend* « créateur » ; *loup* s'ajoute à la désignation de la puissance, peut-être malfaisante, comme un élément de dépréciation. — P. 91-99. W. v. Wartburg, *Français* trique *et congénères*. Nous avons là une partie des matériaux qui entreront dans un futur et peut-être assez lointain article du *FEW* : à la base le francique **strîkan*, all. *streichen*. — P. 100-107. Élisée Legros, *En marge du FEW. Notes linguistico-folkloriques*. Supplément aux articles du *FEW* **ambilattium, cambriare, fata*. — P. 109-115. Charles Livingston, *L'Anglais* patch, *mot d'origine française*. De **pedacea* dérivé de *pedare* « mesurer en pieds ». — P. 121-132. Omer Jodogne, *L'Étymologie de* patois. De l'onomatopée *pat* « bruit », autour de laquelle l'auteur groupe un certain nombre de mots du français ancien ou vulgaire, impliquant idée de bruit, tapage, caquetage. — P. 219-229. M. Roques, *Sur l'équitation féminine au moyen âge, à propos d'un épisode du* Tristan *de Thomas*. Dans sa chevauchée avec Tristan et Caherdin, il est évident qu'Iseut montait, sinon exactement en amazone, car la selle de dame à fourche n'existait pas, du moins avec les deux jambes du même côté, mais les pieds à des hauteurs différentes, grâce à des étriers montés sur étrivières de longueur différente. — P. 227-233. Ernst Gamillscheg, *Sur une source catalane de* Girart de Roussillon. M. G. croit trouver dans les remaniements que nous possédons des traces lexicales ou formelles d'une rédaction catalane : il est permis de réserver notre conclusion. — P. 235-239. Edward B. Ham, *Régionalismes dans le* Roman de la Rose. Il s'agit de faits bien ténus et dont la localisation reste vague ou douteuse. — P. 241-261. Paul Imbs, *Le diable dans l'œuvre de Rabelais* ; étude de vocabulaire. — M. R.

Antonio M. Badia Margarit, « *Alcalde* ». *Difusión de un arabismo en catalán*. « Homenaje a Millás-Vallicrosa », I (1954), p. 67-82. — M. Badia commente tout d'abord une carte des noms actuels de l'*alcalde* (« maire ») en domaine catalan ; on y note des dérivés de l'arabe al-qaḍi (général), de bajulu (Baléares et frange nord-ouest de la Catalogne), major (Roussillon, par gallicisme), consule (Andorre : *cònsol*), syndicu (Alguer : *síndic*, proche de l'italien *síndaco*). Les frontières politiques expliquent ici les frontières linguistiques. Le terme proprement catalan *batlle* a été assez largement remplacé par *alcalde*. L'auteur suit cette lutte

à travers les anciens textes et appuie ses interprétations par des considérations sur la toponymie et l'anthroponymie. — B. Pottier.

José Calderon Escalda, *Voces, en su mayor parte nombre de cosas, de uso corriente en los Valles Altos de la provincia de Santander, que no están recogidas en el Diccionario de la Academia.* [Boletín de la Real Academia Española, t. XXXIII, cuad. CXXXIX, 1953 ; p. 295-304]. — Liste de cent quarante-huit mots, d'intérêt inégal. Signalons une extension du suffice *-iego* à des mots non relevés par M. Malkiel dans son étude sur cet élément (cf. *Rom.*, LXXIII, 286) : *andriniega*, *cascajiego*, *catorriego*, *sapiega*. Le verbe *esbalagar* présente une homonymie intéressante : 1) « deshacer el montón del bálago » (donc *es-balag-ar*) ; 2) « hacer que las cosas resbalen y salgan de su posición natural » (de *esbal-ag-ar*, esp. *resbalar*). — B. Pottier.

Ambrosio Rabanales O., *Introducción all estudio del español de Chile. Determinación del concepto de chilenismo.* Annexo I del Boletín de Filología, Universidad de Chile ; Santiago, 1953, X-146 pages. — L'auteur, après avoir défini ce qu'il entendait par américanisme, puis par chilénisme (« toute expression orale, écrite ou gestuelle née au Chili), en étudie les principales manifestations phonétiques, morphologiques, lexicales et sémantiques. Deux abondants index, de mots (mille deux cents) et de matières, terminent ce livre qui, malgré son but modeste (il s'adresse aux étudiants) constitue un bon aperçu des particularités de l'espagnol parlé au Chili. — B. Pottier.

Willem Noomen, *La traduction française de la* Chronographia johannis de Beka, 's-Gravenhage, 1954 ; in-8°, LXX, 208 pages [thèse d'Amsterdam]. — La *Chronografia* de Jean de Beka est une œuvre datant de 1349 ou 1350 et restée pendant deux siècles « le manuel par excellence de l'histoire du comté de Hollande et de la principauté épiscopale d'Utrecht ». La traduction française, dont nous avons sept manuscrits, est sans doute de 1455 ; elle a été présentée au duc de Bourgogne Philippe le Bon, et elle a été exécutée au commandement de Wolfert de Borssele, comte de Bochem on Bouchain (Buchan, Ecosse). M. Noomen a procédé à un classement soigneux des manuscrits et à une étude minutieuse des procédés de traduction et de la langue du traducteur ; il a enfin donné le texte complet de l'œuvre d'après le manuscrit fr. 9002 de la Bibliothèque nationale avec les variantes du ms. 4777 de l'Arsenal. Une table de noms propres termine cette édition qui est une contribution méritoire à la connaissance de la littérature de Bourgogne. — M. R.

Charles Bruneau, *Petite histoire de la langue française*, tome I, *Des origines*

à la Révolution; Paris, Colin, 1955; in-8°, XI-284 pages. — M. Br. a présenté dans ce premier volume un résumé de son expérience d'historien de la langue acquise pour une part dans la révision et la continuation de l'*Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot, et longuement mise à l'épreuve de son enseignement universitaire en France et de ses conférences à l'étranger. Il en est résulté un livre d'allure variée et inégale, dont certaines parties sont des sommaires pratiques, d'autres des aperçus rapides, certains des jugements ingénieux et des coups d'œil initiateurs et pénétrants. Beaucoup de notations topiques relèvent de façon agréable quelques citations plus banales, mais utiles; les traits de certains auteurs ou grammairiens sont mis en une lumière nouvelle, avec plus de précision pour le XVII^e siècle, moins pour les autres périodes; des rapprochements modernes ont souvent une valeur d'éclairement. L'ensemble est assez riche dans sa diversité pour que les philologues y trouvent des informations à retenir, et M. Br. serait bien inspiré s'il ajoutait à ce livre, qui peut être vraiment « de lecture », un index de recherche, d'autant qu'il y a glissé beaucoup de ses connaissances dialectologiques ardennaises et liégeoises, des résultats de ses lectures de textes surtout modernes peu étudiés, et des observations phonétiques et autres sur le français parlé. M. Br. a très utilement multiplié les remarques sur l'histoire de la prononciation savante ou populaire dans les diverses périodes et notamment de la prononciation parisienne. Il a d'autre part donné à titre d'exemple quelques citations assez étendues qui sont des éléments d'une chrestomathie fragmentaire, malheureusement trop peu méthodique, et il y a quelque irrégularité dans l'indication, d'ailleurs non indispensable des sources de ces extraits. (Je remarque dans une de ces citations (p. 89, n° 1) une explication à joindre au commentaire d'*Aucassin et Nicolette* pour la perte du bœuf Roget). — M. R.

Janet M. FERRIER, *Forerunners of the French* novel, *an Essay on the Development of the* Nouvelle *in the later middle ages*; Manchester University Press, 1954; in-16, 124 pages. — Le propos de cet essai agréable est de montrer que la nouvelle française n'est pas essentiellement une imitation de la nouvelle italienne, mais le résultat d'une évolution naturelle de l'art de conter, qui se manifeste aussi bien dans les fabliaux que dans des épisodes des romans d'aventure, en améliorant et perfectionnant sa technique du roman aux *Cent nouvelles*, puis au *Saintré* et à l'*Heptaméron*. — M. R.

R. SUGRANYES DE FRANCH, *Raymond Lulle, docteur des Missions*, avec un choix de textes traduits et annotés, Schöneck (Suisse), Nouvelle Revue de Science missionnaire, 1954; in-8°, 152 pages. — Étude de la vie, de la théologie et de la mystique de Ramon Llull, mais aussi de son grand dessein de conversion des infidèles, de l'apostolat missionnaire qu'il s'im-

posa, de l'idéal et de la technique missionnaires qu'il conçut et proclama dans tant d'écrits et par tant d'entreprises. Cette étude met nettement en lumière sa connaissance de l'Islam et de l'arabe acquise par d'habiles et continuels efforts, jusqu'au moment où, plus qu'octogénaire, il va chercher et trouver à Tunis, dans un dernier essai de prédication et de conciliation, le martyre auquel il avait depuis si longtemps aspiré. Après une longue introduction très riche d'information, suivent des extraits, traduits, de la *Doctrina pueril*, du roman didactique de *Blanquerna*; du *Libre de contemplació en Déu*, et du *Tractatus de modo convertendi infideles*, ainsi que du triste et émouvant *Cant de Ramon*. — M. R.

Stefan Hofer, *Chrétien de Troyes, Leben und Werk*; Graz, H. Bählan, 1954, in-8, 255 pages. — Voici une nouvelle « somme » des questions relatives à Chrétien de Troyes, et ce livre sera un guide utile à travers la masse toujours croissante des études contradictoires, et non moins décisoires, sous lesquelles disparaissent l'homme et ses œuvres. M. H., tout en connaissant, signalant et discutant à l'occasion cette énorme littérature critique, s'est proposé de dégager l'œuvre de Chrétien des nuées d'hypothèses et d'interprétations qui la couvrent : il a voulu s'efforcer de s'en tenir aux vraisemblances historiques et littéraires et présenter sur cette base des solutions nouvelles. Malheureusement cette base est difficile à établir, incertaine et le plus souvent arbitraire, et les solutions de bon sens recherchées par M. H. ne paraissent fondées plus d'une fois que sur des rapprochements, par exemple de mots, assez peu convaincants. Et s'il a de son mieux dégagé son texte des hantises celtiques, il leur a fait, dans ses notes, une place que l'on peut trouver excessive. — Il faut aussi penser aux difficultés de l'information bibliographique dans le temps présent, et l'on excusera volontiers par là des lacunes dans sa bibliographie. Un appendice sur Kyôt ne fait pas sensiblement avancer la question ; on notera que pour M. H. il y a là une simple invention de Wolfram. — M. R.

ERRATUM

Fasc. 298. P. 270, l. 1, *au lieu de* 231, *lire* 281.
P. 284, l. 1, *au lieu de* 1933, *lire* 1953.
Fasc. 300. P. 510, l. 6, *au lieu de* acvecentar, *lire* acrecentar.
P. 533, col. 2, l. 3, *au lieu de* acvecentar, *lire* acrecentar.
P. 533, col. 2, l. 10, *au lieu de* adelanto, -tor, *lire* adelanto, -tar.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Mai 1955.
Dépôt légal 2e trimestre 1955.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6687. — N° d'ordre chez l'éditeur : 301.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — Chèques Postaux : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1955 en un tome, t. LXXVI, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France.. 1000 fr. ; Étranger..... 1200 fr.

Prix du fascicule II seul : France.. 600 fr. ; Étranger.. 700 fr.

Pour paraître prochainement :

Table des manuscrits; Table des collaborateurs; Table des auteurs recensés.

SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS ROMANES ET FRANÇAISES

XLIII

LOUIS DESGRAVES

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTESQUIEU

Un volume grand in-8° de 272 pages..... 2000 fr.

XLIV

PAUL ÆBISCHER

TEXTES NORROIS ET LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN AGE, I

Un volume grand in-8° de 69 pages..... 900 fr

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

80

MARIO ROQUES

LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES

publiés d'après la copie de GUIOT (Bibl. nat., fr. 794)

I. — EREC ET ENIDE

Un volume in-8° de LVII-285 pages..... 800 fr.